



# Commune de **SAINTE-ODE**

Octobre 2023

## **P**rogramme **C**ommunal de **D**éveloppement **R**ural

Partie 5  
**Projets**

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32  
B-6880 BERTRIX  
TÉL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07  
[info@impact-sprl.be](mailto:info@impact-sprl.be) - [www.impact-sprl.be](http://www.impact-sprl.be)



# Introduction

---

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets de la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation.
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme sous forme de fiche descriptive « allégée ».

Par ailleurs, les projets ont été classés entre projets matériels et immatériels (qui ne demandent pas de gros investissements financiers et qui font appel à la mobilisation des acteurs locaux), bien que la frontière entre les deux soit parfois floue.

En fonction de son classement par lot et de ses spécificités, chaque fiche-projet comprend les éléments suivants :

- Description du projet ;
- Justification du projet ;
- Lien à la stratégie ;
- Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société ;
- Localisation et statut ;
- Parties prenantes et porteurs de projets ;
- Programme de réalisation ;
- Estimation globale du coût ;
- Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus) ;
- Communication ;
- Annexes.



## Table des matières :

Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l’opération de développement rural

LOT 1 – Projets prioritaires (0–3 ans)

### Projets matériels du lot 1 :

**Fiche n° M-P1 :** Création d’espaces de loisirs extérieurs dans les villages

**Fiche n° M-P2 :** Création de la voie lente Tillet – Magerotte

**Fiche n° M-P3 :** Création d’un parcours ludique valorisant le cadre naturel

**Fiche n° M-P4 :** Aménagement de la traversée d’Amberloup

### Projets immatériels du lot 1 :

**Fiche n° IM-P1 :** Soutien à l’école du dehors et proposition d’alternatives pédagogiques aux écoles communales

**Fiche n° IM-P2 :** Développement d’achats groupés « énergie » pour les citoyens

**Fiche n° IM-P3 :** Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables, etc.)

**Fiche n° IM-P4 :** Organisation d’une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et générations

**Fiche n° IM-P5 :** Mise en place d’un schéma de développement communal et d’un guide communal d’urbanisme

**Fiche n° IM-P6 :** Communication sur les ventes en circuits courts existants

**Fiche n° IM-P7 :** Mise en place d’actions pour les nouveaux habitants

**Fiche n° IM-P8 :** Création d’un groupe de travail « nature » et mise en place d’actions en faveur de la biodiversité

Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans

### Projets matériels du lot 2 :

**Fiche N° M-P1 :** Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine

**Fiche N° M-P2 :** Aménagement d’un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre

**Fiche N° M-P2 :** Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune

**Fiche N° M-P3 :** Mise en place d’une éolienne communautaire

**Fiche N° M-P4 :** Installation d’un éclairage public intelligent

**Fiche N° M-P5 :** Création d’une résidence services

**Fiche N° M-P6 :** Création d'habitats groupés

**Fiche N° M-P7 :** Création de logements par la mise en place de partenariats publics privés

**Fiche N° M-P8 :** Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles

**Fiche N° M-P9 :** Création de logements tremplins

**Fiche N° M-P10 :** Rénovation de la salle du foot à Tillet

### **Projets immatériels du lot 2 :**

**Fiche N° IM-P1 :** Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques

**Fiche N° IM-P2 :** Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire

**Fiche N° IM-P3 :** Mise en place d'initiatives en faveur des aînés

**Fiche N° IM-P4 :** Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière

**Fiche N° IM-P5 :** Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle

**Fiche N° IM-P6 :** Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons

## Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans

### **Projets matériels du lot 3 :**

**Fiche n° M-P1 :** Création d'une maison multiservices

**Fiche n° M-P2 :** Achat d'un véhicule partagé pour les associations

**Fiche n° M-P3 :** Aménagement d'entrées de villages identitaires

**Fiche n° M-P4 :** Création de circuits VTT permanents

**Fiche n° M-P5 :** Installation de parkings vélos à proximité des lieux publics

**Fiche n° M-P6 :** Création d'espaces culturels alternatifs

**Fiche n° M-P7 :** Mise en place d'un atelier rural

**Fiche n° M-P8 :** Rénovation de la salle « La Corteille » à Lavacherie

### **Projets immatériels du lot 3 :**

**Fiche n° IM-P1 :** Réseautage des acteurs associatifs, sportifs et culturels

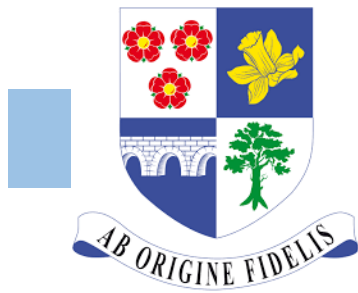
**Fiche n° IM-P2 :** Information sur les événements culturels voisins

**Fiche n° IM-P3 :** Définition et mise en place d'une image de marque du territoire

**Fiche n° IM-P4 :** Valorisation et transmission de l'histoire communale locale

**Fiche n° IM-P5 :** Création d'une antenne de l'académie de musique

**Fiche n° IM-P6 :** Création d'un service bénévole d'écrivain public



Commune de SAINTE-ODE

# LOT 0

Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.

# 1. Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l'opération de développement rural

---

Le lot 0 est un ensemble de projets mis en œuvre par la commune de Sainte-Ode durant la phase d'élaboration du PCDR, en lien avec les préoccupations exprimées par les habitants de la commune notamment lors des réunions d'information-consultation.

Le lot 0 comptabilise 22 projets et actions.

## 1. Objectif n°1.1 : Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local

- Réunion annuelle pour établir le calendrier des activités associations, sportives et culturelles
- Mise en place d'une troupe de théâtre
- Rénovation du local sous l'église de Tillet
- Installation d'une Commission culturelle

## 2. Objectif n°1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

- Redynamisation de la CCCA

## 3. Objectif n°2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie

- Amélioration du traitement des eaux usées
- Prise de mesure pour éviter les soucis liés aux inondations
- Entretien des villages, cimetières et bords de route
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan local de propreté
- Installation d'un éclairage public économique
- Réduction des consommations énergétiques de la commune
- Restriction de l'éclairage public nocturne
- Placement de bornes de recharge électrique
- Aide au citoyen dans les économies d'énergie et pour l'isolation du bâti
- Poursuite de la lutte contre les zones blanches

## 4. Objectif n°2.2 : Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré

- Ouverture du bureau d'accueil touristique plus étendue
- Développement d'Amberloup en tant que pôle d'accueil touristique

## 5. Objectif n°3.1 : Favoriser l'accès au logement intégré

- /

## **6. Objectif n°3.2 : Inciter à la création de services de proximité complémentaires et inclusifs**

- Création de places d'accueil en crèche
- Maintien du bus scolaire communal
- Création d'un service de mobilité accessible à tous
- Aménagements de sécurité routière aux abords des écoles
- Sécurisation des abords de la future salle de village de Magerotte



Commune de SAINTE-ODE

# LOT 1

Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation.

## 2. Lot 1 – Projets à réaliser dans les 3 ans

---

### 1. Projets matériels

- Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages
- Création de la voie lente Tillet-Magerotte
- Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire
- Aménagement de la traversée d'Amberloup

### 2. Projets immatériels

- Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales
- Développement d'achats groupés « énergie » pour les citoyens
- Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables etc.)
- Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations
- Mise en place d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme
- Communication sur les ventes en circuit-courts existantes
- Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants
- Création d'un groupe de travail « nature » et mise en place d'actions en faveur de la biodiversité

<b>Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Géricmont, Magerotte, Rechrival, Tonny, Amberloup <b>(c) Descriptif :</b> Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages	Fiche n° M-P1
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'ESPACES DE LOISIRS EXTÉRIEURS DANS LES VILLAGES

### 1. Description du projet

Les cinq futurs espaces de convivialité sont actuellement des terrains communaux enherbés situés dans 5 villages de la commune et ont des superficies variables ; Géricmont (8 ares), Magerotte (16.1 ares), Hubermont (2.3 ares), Tonny (11.2 ares) et (Amberloup 25.7 ares conditionné à la FP « traversée d'Amberloup »).

#### Objectif du projet

L'objectif du projet est de créer des espaces de loisirs extérieurs dans les villages n'en possédant pas encore et présentant la possibilité d'aménager une partie d'espace public à cet effet. La CLDR a passé en revue l'ensemble des villages et s'est accordée sur la possibilité de créer des aménagements dans les villages suivants :

Des éléments identitaires pourront être intégrés à chacun de ces espaces, ils pourront prendre différentes formes mais symbolisés la commune de Sainte-Ode en évoquant ses particularités. Un appel à idées spécifique sera lancé afin de définir ce concept identitaire.

#### Situation projetée :

**À Géricmont**, un terrain communal à proximité du lavoir (à restaurer), l'espace sera réparti entre des petites zones de jeux et une aire de pique-nique enherbée.

Les zones de jeux auront un revêtement en écorces et seront composés de divers modules notamment, 1 balançoire simple, 1 module type toboggan pour les petits et 2 ressorts. Ces zones seront entourées d'herbes et bordé chacune d'un banc.

L'aire de pique-nique sera entourée de haies afin de marquer une zone tampon entre l'espace jeux et cette dernière. 4 arbres seront plantés dans le but d'apporter plusieurs zones d'ombre au site.

Enfin la dernière zone située près de l'entrée Nord-ouest sera plantée d'un massif de vivaces.

**À Magerotte**, aux abords de la future salle de village (cf. ancien PCDR) un parking sera aménagé afin de desservir cette dernière.

Dans un souci de confort, un chemin allant du parking à la salle sera réalisé en pavés.

Autour de la salle, nous pourrons y retrouver plusieurs éléments tels qu'un terrain de pétanque, une plaine de jeux et une aire de barbecue.

L'espace de jeux sera, lui, recouvert d'écorces et composé d'un tourniquet et d'un module pour grands (+8 ans). Deux bancs seront également installés près de la plaine de jeux et du terrain de pétanque.

Enfin plusieurs haies seront plantées pour délimiter les différents espaces du site.

À **Hubermont**, l'espace étant limité une plaine de jeux sera installée ainsi que plusieurs massifs plantés pour garantir un espace tampon entre la voirie et la plaine de jeux. Le revêtement de l'aire de jeux sera en écorces et sera composée d'un module pour petits, d'une balançoire simple, de deux ressorts et de quatre bancs. Trois arbres seront aussi plantés au sein des massifs afin d'avoir des zones ombragées.

Enfin, une clôture en ganivelles sera installée sur tout le périmètre, hors entrées, afin de garantir une meilleure sécurité.

À termes, il sera nécessaire de créer un trottoir aux entrées de l'aire de jeu et d'aménager un passage pour piétons en face des entrées.

À **Tonny**, à proximité du local extrascolaire, l'espace sera réparti entre trois zones différentes. En effet, nous retrouverons déjà un terrain multisport extérieur de 16mx8m, une aire de jeux, et un espace de détente.

Le revêtement de l'aire de jeux sera en écorces et sera composée d'un module type toboggan, d'une balançoire simple, de deux ressorts et de trois bancs.

Plusieurs éléments végétaux seront plantés pour agrémenter le site notamment, un massif bas sur toute la limite ouest du site, six nouveaux arbres, et une haie au nord du site.

La devanture étant pour le moment un muret, il sera nécessaire de prévoir une démolition d'une partie de ce dernier afin de créer une nouvelle entrée.

Un chemin traversera le site en pavés à joints enherbés tandis qu'un sentier en pas japonais permettra la liaison du bâtiment extra-scolaire à l'entrée de l'espace de convivialité.

Notons qu'un autre espace de convivialité est prévu en face de l'église à **Amberloup** mais celui-ci faisant partie intégrante d'une autre fiche projet ne sera pas décrit ici (voir Lot 1 M.6).

## 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence un manque de contacts entre les différentes générations de la commune et dans les villages. La création d'espaces de loisirs extérieurs et donc de lieux de convivialité va permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger, etc. Des besoins différents avaient été mis en évidence selon les tranches d'âges : un besoin de lieux de rencontres pour les plus jeunes et un besoin de briser l'isolement pour les plus âgés.

Aussi, les éléments identitaires intégrés aux espaces de loisirs vont renforcer le sentiment d'appartenance au territoire poursuivi par la stratégie du PCDR.

En outre, l'opération de développement rural a mis en évidence le besoin pour l'avenir de la commune de maintenir et d'attirer une population jeune sur le territoire, en favorisant les services adaptés, notamment pour les enfants. La création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages répond à ce besoin et permettra en outre de développer l'attractivité de la commune pour les jeunes ménages avec des enfants.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs

Plusieurs effets sont attendus :

- Dynamisation de la vie villageoise, du dialogue et des échanges
- Stimulation des liens entre les générations et de la convivialité
- Renforcement du sentiment d'appartenance au territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :



- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Favoriser les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village -
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Amélioration du cadre de vie des habitants - Aménagement d'espaces verts
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Retombées indirectes liées à l'attractivité du territoire

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p><b>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>
	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</p>

## 5. Localisation et statut

- **Localisation** : Gérimont, Magerotte, Hubermont/Rechrival, Tonny, Amberloup
- **Statut de propriété** : Domaine public (propriété communale)
- **Statut au plan de secteur** : Zones d'habitat à caractère rural

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Écoles, CRAB, CCE, SI, comités de village,...
- **Sources de financement** : RW – Développement rural (2. Espaces publics dédiés à la convivialité – Espaces partagés / Taux de subvention de 80 % / Assiette de subvention maximum : 500.000 € / Plafond de subvention : 400.000 €.

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

De multiples besoins ont été exprimés quant au manque d'espaces de rencontre dans les villages, autant pour les jeunes que pour les seniors. Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il répond à ces nombreux besoins et favorisera la cohésion sociale dans les villages.

### État du dossier

En CLDR les membres ont identifié les lieux où créer ces espaces.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Gérimont :

- Aménagement de trois zones enherbées (espace de jeux, pique-nique, massif planté)
- Aménagement cheminement en en pavés
- Aménagements de 2 sous zones d'aire de jeux en écorces
- Installation des différents modules de jeux
- Plantation des arbres
- Plantation du massif bas de vivaces
- Plantations des haies
- Installation des tables pique-nique
- Installations des bancs

Magerotte :

- Construction d'une salle des fêtes (hors projet)  
En amont du projet :
- Aménagement d'un parking en en dalles gazon avec accès en empiérement de propreté
- Aménagement d'une allée en pavé incluant une place de parking PMR
- Aménagement d'une terrasse avec une aire de barbecue

- Aménagement d'un cheminement en pavés liant le parking à la salle et à la terrasse  
Pour le projet :
- Aménagement d'une aire de jeux en écorce
- Installation des modules de jeux dans la plaine
- Aménagement d'un terrain de pétanque
- Installation de 2 bancs
- Plantation de haies

#### Hubermont :

- Aménagement d'un trottoir en pavés afin de sécuriser les abords de l'aménagement
- Aménagement d'un passage pour piétons en marquage blanc afin d'accéder de manière sécurisée à l'aménagement
- Aménagement d'une aire de jeux en écorces
- Aménagement et plantation des différents massifs de vivaces
- Plantation de 3 arbres
- Installation de la clôture ganivelle en périphérie du site (hors entrées)
- Installations des modules de jeux dans la plaine
- Installations de 4 bancs

#### Tonny :

- Destruction d'une partie du muret afin de créer une nouvelle entrée accessible au public
- Aménagement d'un terrain multisport extérieur
- Aménagement d'une aire de jeux en écorces
- Aménagement d'un cheminement en pavés à joints enherbés
- Aménagement pas japonais
- Plantation des massifs bas
- Plantations des 6 arbres
- Plantation de la haie
- Installation des 3 bancs

#### **Planification**

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

#### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisation nécessaire aux travaux à obtenir (permis).

#### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Les espaces de loisirs devront être entretenus régulièrement afin d'assurer leur pérennité.

## 8. Estimation globale du coût

Estimation des travaux :

Détails par coûts	Montant
Hubermont	41.165 €
Tonny	113.900 €
Gérimont	57.130 €
Magerotte	103.035 €
Honoraires	28.370,70 €
<b>Total HTVA</b>	<b>343.600,70 €</b>
<b>TVA (21 %)</b>	<b>72.156,15</b>
<b>Total TTC</b>	<b>415.756,15 €</b>

Projet rémunérateur : non

Répartition des coûts :

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
415.756,15 €	332.605,48 €	83.151,37 €

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement d'espaces extérieurs de loisirs	5	Commune de Sainte-Ode

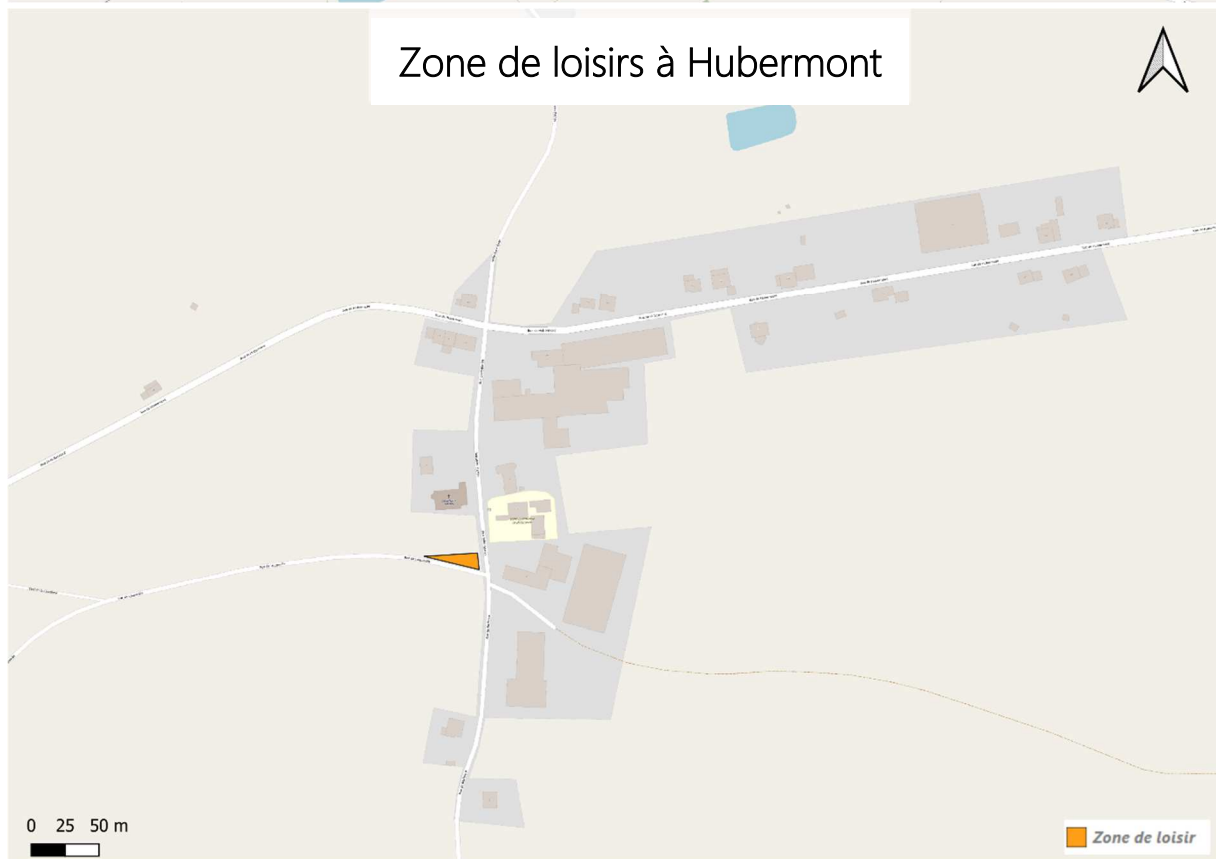
Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation des espaces de loisirs	15 personnes par jour	Commune de Sainte-Ode, Compteur intelligent

## 10. Annexes

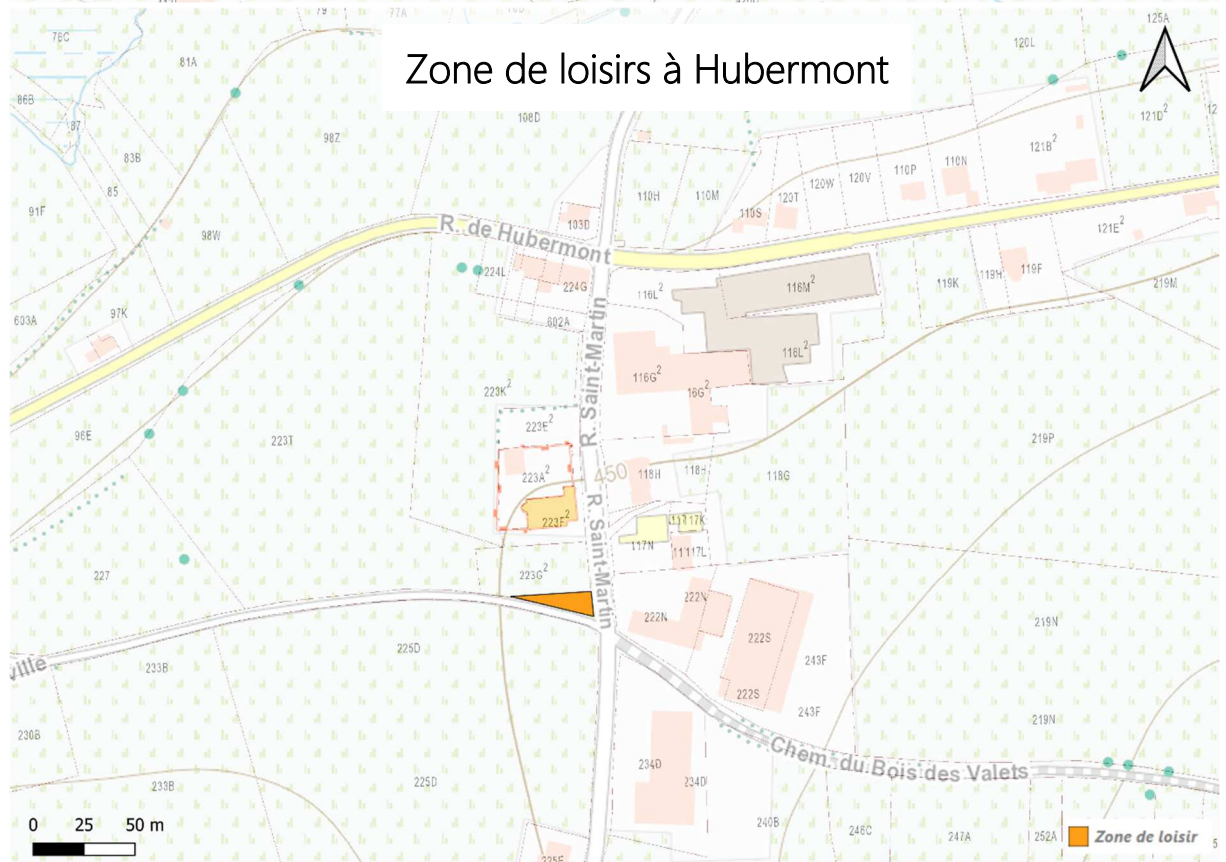
1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Reportage photographique et état des lieux
4. Esquisses
5. Notice évolutive
6. Projets de même fonction

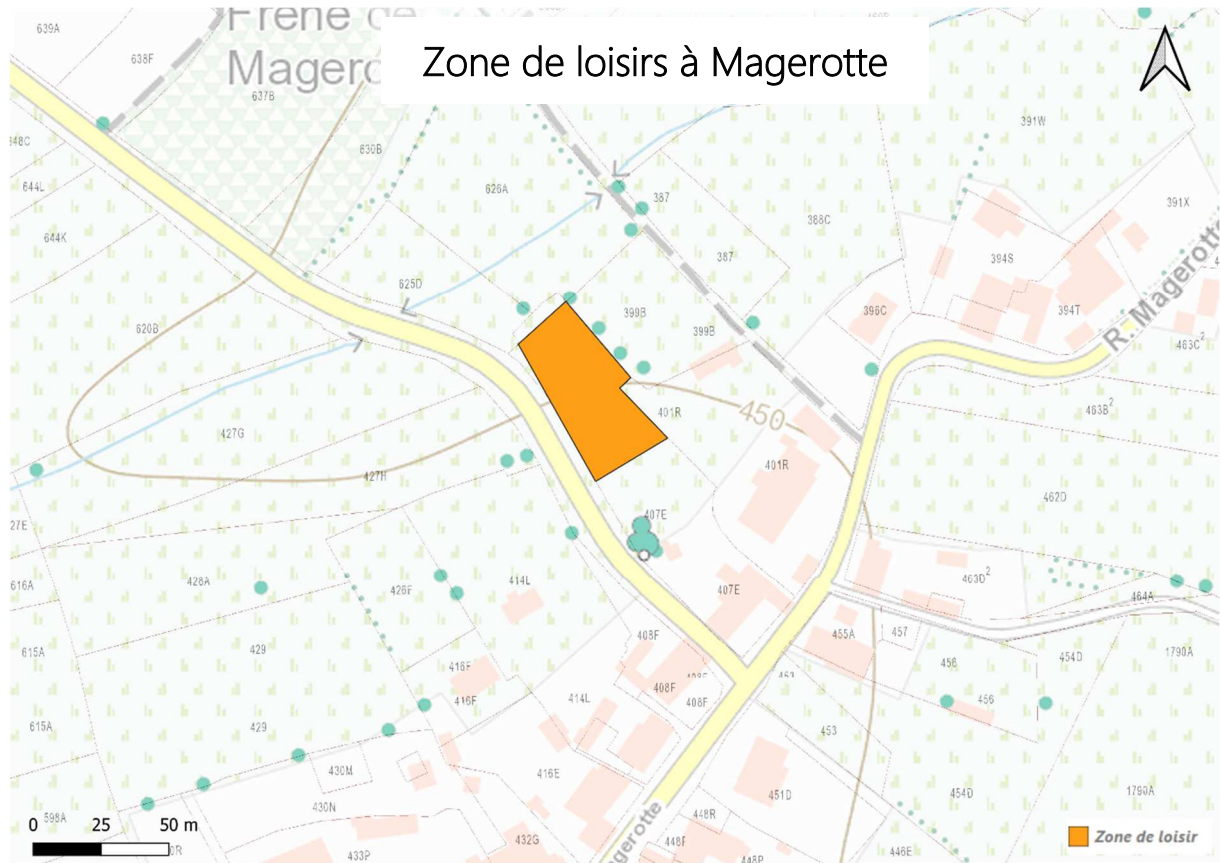
**Annexe 1 : Plan de situation**



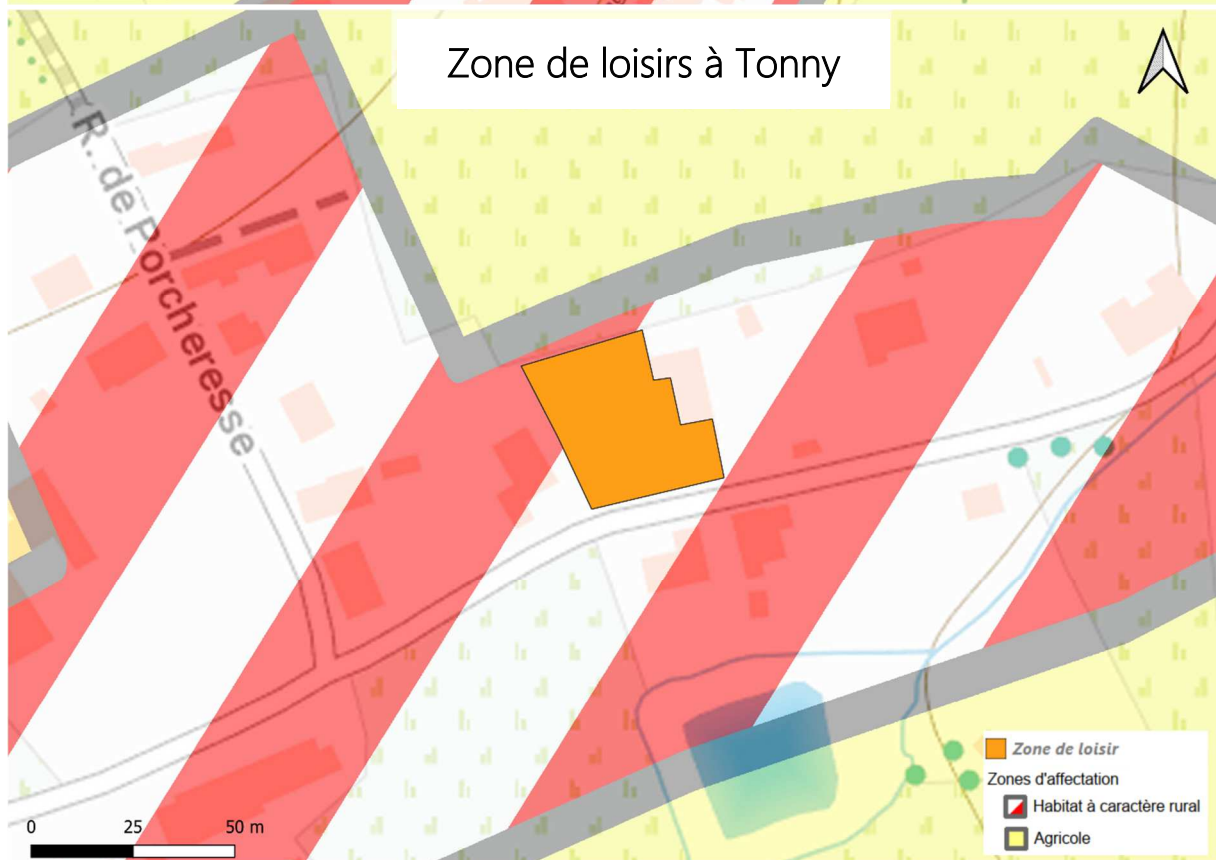
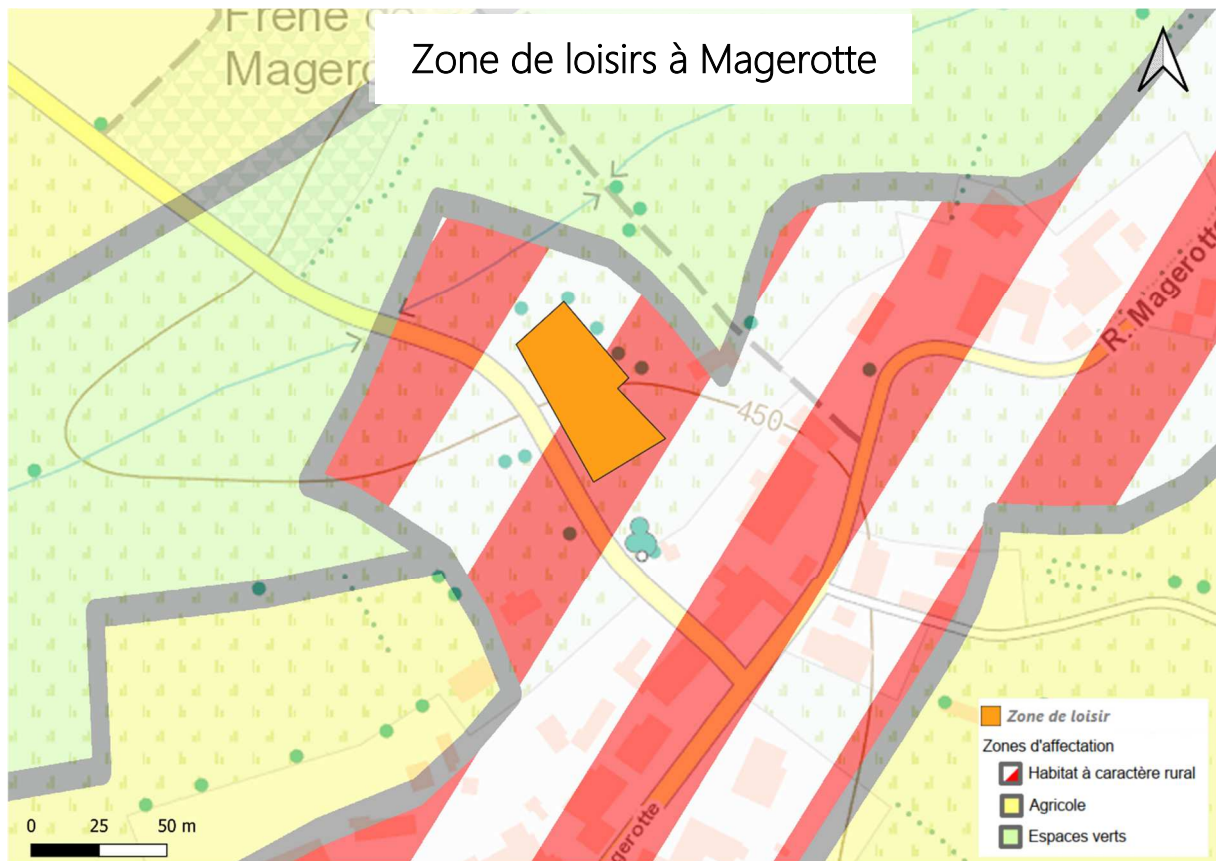


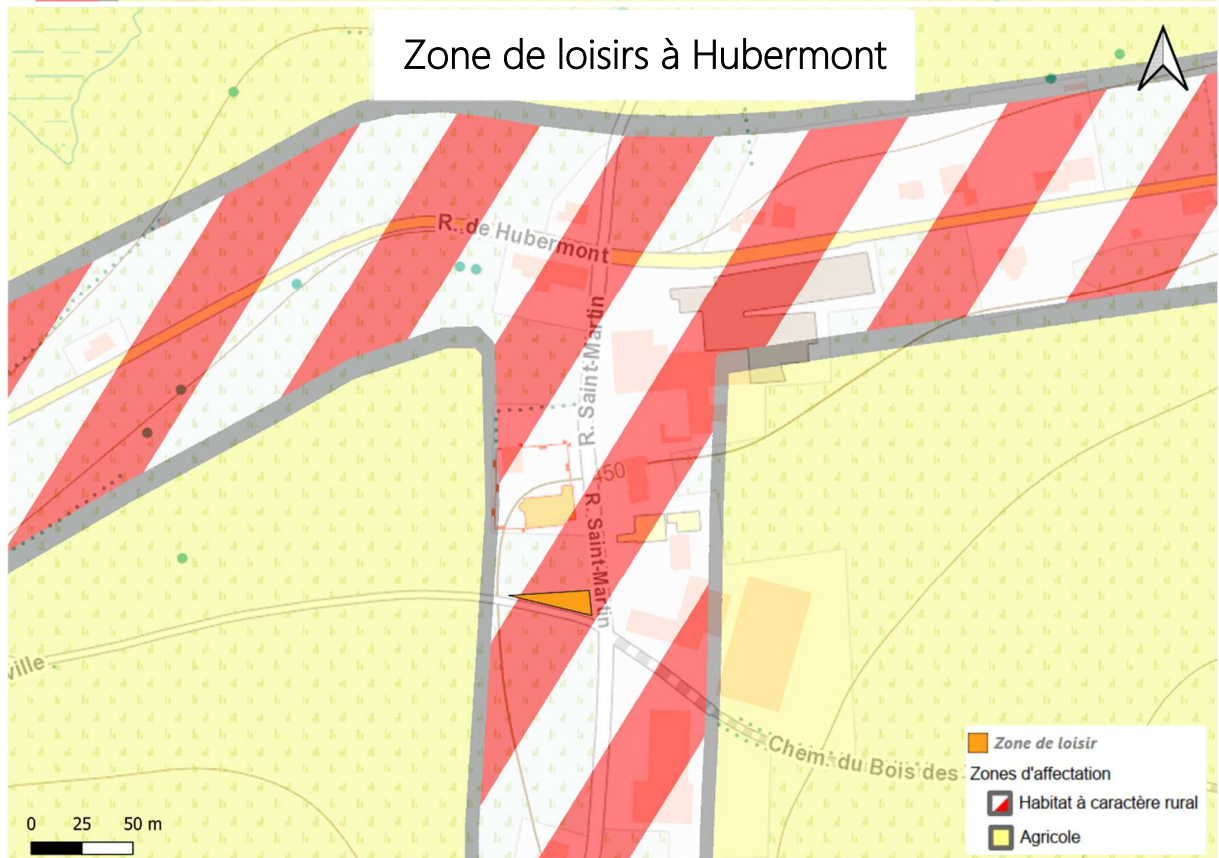
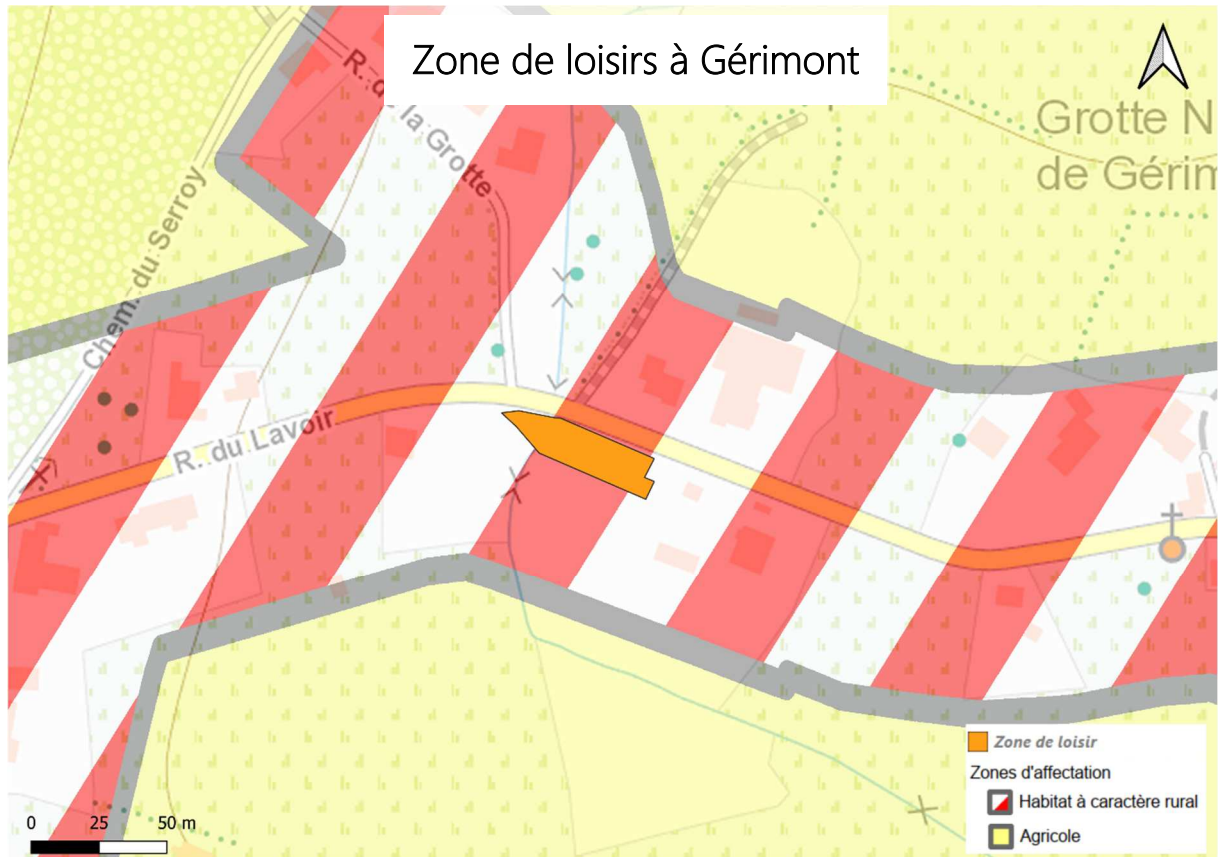
**Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral**





**Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur**





**Annexe 3 et 4 : Reportages photographiques et état des lieux**







**Annexe 4 : Esquisses des espaces de convivialité :**





**Annexe 5 : Notice évolutive****A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**Contraintes naturelles existantes :

- Gérimont : proximité d'un ruisseau
- Magerotte et Hubermont : gestion du relief

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :

- Gérimont : zone d'habitat à caractère rural
- Magerotte zone d'habitat à caractère rural
- Hubermont : zone d'habitat à caractère rural
- Tonny : zone d'habitat à caractère rural

**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :
  - Superficie totale de la parcelle :
    - o Gérimont : 800 m<sup>2</sup>
    - o Hubermont : 230 m<sup>2</sup>
    - o Magerotte : 1610 m<sup>2</sup>
    - o Tonny : 1120 m<sup>2</sup>
  - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle :
    - o Gérimont : 800 m<sup>2</sup>
    - o Hubermont : 230 m<sup>2</sup>
    - o Magerotte : 1610 m<sup>2</sup>
    - o Tonny : 1120 m<sup>2</sup>
  - Superficie finale non bâtie sur la parcelle :
    - o Gérimont : 800 m<sup>2</sup>
    - o Hubermont : 230 m<sup>2</sup>
    - o Magerotte : 1310 m<sup>2</sup>
    - o Tonny : 1120 m<sup>2</sup>
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

**C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- Exemples de points d'attention :
  - Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
  - Isolation des bâtiments : Hors projet
  - Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
  - Citerne d'eau de pluie : non défini à ce jour

- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

#### **D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

- Exemples de points d'attention :
  - Coûts/m<sup>2</sup> : 3760 m<sup>2</sup> au total (4 sites compris) → 110,573€/m<sup>2</sup>
  - Coûts/ personnes impactées : Le coût total est de 415.756,15€, ce qui revient à environs 156€/habitant (2665 habitants au sein de la commune de Sainte-Ode)
  - Surface des abords aménagés : Travail visant à augmenter la convivialité du site
  - Etudes de différentes alternatives : Pas d'alternative
  - Analyse coût bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants et des différentes associations suivies d'une forte utilisation et une forte fréquentation

#### **E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

- o Gérimont : création d'espace enherbées et plantations de plusieurs massifs bas de vivaces et d'arbres.
  - o Hubermont : Plantations de plusieurs massifs bas de vivaces et d'arbres
  - o Magerotte : Maintien des arbres présents sur le site, plantations de haies et parking réalisé avec des matériaux perméables
  - o Tonny : maintien des arbres présents sur le site, plantation de nouveaux arbres ainsi que de massifs bas de vivaces et de haies
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
    - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) :
      - o Gérimont : pas de nouvelle surface imperméabilisée
      - o Hubermont : trottoirs
      - o Magerotte : pas de nouvelle surface imperméabilisée
      - o Tonny : pas de nouvelle surface imperméabilisée
    - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) :
      - o Gérimont : cheminement en pavés
      - o Hubermont : pas de nouvelle surface semi-perméable
      - o Magerotte : cheminements en pavés, parking dalles gazon, empierrement de propreté pour l'accès au parking, espace barbecue pavés
      - o Tonny : cheminements en pavés avec joints enherbés

#### **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Hormis le cas de Tonny, les aménagements prévus sont accessibles aux piétons et au PMR  
Ils sont sécurisés par rapport à la mobilité environnante. Un trottoir est notamment prévu pour accéder à l'espace de convivialité d'Hubermont.

**G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

- Exemples de points d'attention :
  - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
  - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales :
  - Le projet permet aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

*Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?*

Les projets ont été pensés dans un souci d'intégration au contexte environnant grâce à la mise en place de végétation notamment.

*Impact sur le voisinage ?*

Les projets ont été pensés dans un souci d'intégration au contexte environnant grâce à la mise en place de végétation notamment.

*Mesures envisagées :*

*Mise en place de végétation pour alléger les impacts*

**Annexe 6 : Projets de même fonction**

Deux projets de même fonction sur le territoire communal :

- Aménagement de la place d'Amberloup
- Aménagement d'un espace de convivialité à Houmont

<b>Création de la voie lente Tillet-Magerotte</b> <b>(a) Commune : Sainte-Ode</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif : Création de la voie lente Tillet-Magerotte</b>	Fiche n° M-P2
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE LA VOIE LENTE TILLET-MAGEROTTE

### 1. Description du projet

La commune de Sainte-Ode bénéficie d'une voie lente reliant Lavacherie à Tillet en passant par Amberloup (deux tronçons). Ces deux liaisons constituent une dorsale qui traverse en partie la commune du nord vers le sud. Cette dorsale suivait l'ancien tracé de la ligne de tramway Bastogne-Marche qui a été supprimée en 1954.

Le projet consiste à continuer la voie lente existante de Tillet jusqu'à Magerotte, en passant par Pinsamont, ce qui représente 4 km 615 de tracé.

Au départ la CLDR voulait réhabiliter l'ancienne ligne de tramway jusqu'à Magerotte mais cette solution présentait des difficultés liées notamment à la propriété privée.

Le tracé repris au final (voir carte) part de Tillet, s'écarte un petit peu pour éviter d'emprunter la route existante, assez fréquentée, et puis tourne à droite tout droit jusqu'à Chisogne en passant par une liaison existante. Un peu avant Acul, le tracé s'écarte du tracé existant et emprunte des chemins de remembrement communaux jusqu'à Magerotte.

L'avantage manifeste de cet itinéraire est qu'il ne traverse aucune propriété privée et ne nécessite donc aucun arrangement avec les particuliers.

Une fois arrivés à Magerotte, les utilisateurs de la voie lente auront la possibilité de se rendre à Lavaselle via un tracé existant et ainsi rejoindre le Ravel qui va de Vaux-sur-Sûre à Bastogne.

Concernant la mise en œuvre de la voie lente, plusieurs alternatives sont possibles. L'une prévoit de remettre à neuf l'entièreté du parcours cyclable en béton afin d'avoir une cohérence sur l'entièreté de la voie lente. L'autre prévoit de faire état des cheminements actuelles afin de maintenir/réparer simplement les portions peu dégradées via un empierrement de propreté et de refaire celles trop dégradées en béton. Cette dernière alternative peut également permettre de diminuer les coûts relatifs à la mise en œuvre de la voie lente.

### 2. Justification du projet

La mobilité douce est un thème qui a souvent été mis en évidence par la population, particulièrement pour ses dimensions utilitaire et de loisirs, et pour son aspect positif sur l'environnement et la santé.

La commune dispose en effet d'un potentiel important en termes de développement de voies lentes, notamment grâce à un réseau de voiries internes constitué de chemins de remembrement traversant la commune.

Une dorsale de voie lente existe déjà sur la commune, reliant d'une part Lavacherie à Amberloup et d'autre part, Amberloup à Tillet. Afin de continuer cette dorsale et de relier les villages au sud de la commune, l'aménagement des chemins de remembrement disponibles est apparu tout à fait opportun étant donné que leur traversée permet de relier Tillet à Pinsamont et Magerotte.

La voie lente ainsi achevée permettra aux habitants un recours plus important aux déplacements doux et permettra de proposer aux touristes un mode alternatif de déplacement pour découvrir le territoire.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs
	Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie
	Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré

Plusieurs effets sont attendus :

- Diminuer la dépendance à la voiture pour les petits trajets
- Découvrir les paysages de la commune et sensibiliser à la mobilité durable
- Réduire les émissions de CO2
- Renforcer les services offerts à la population
- Augmenter l'attractivité du territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :


- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Favoriser le déplacement doux ; Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux ; Planifier un entretien régulier et efficace des sentiers communaux ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur ;
- **Parc naturel des deux Ourthes** : Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Santé des utilisateurs – développement accru de liens entre les villages
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Amélioration du cadre de vie des habitants -
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Développement de l'attractivité du territoire et retombées indirectes liées au tourisme

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p><b>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être</b>  <b>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</b></p>
---	---

## 5. Localisation et statut

- **Localisation** : Voir tracé
- **Statut de propriété** : Domaine public
- **Statut au plan de secteur** : Zones agricole, habitat à caractère rural et espaces verts

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Sainte-Ode
- **Partenaires** : Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme du Pays de Bastogne, Les amis du rail, Tous à pied
- **Sources de financement** : RW – Développement rural (1. Bâtiments de services / Mobilité douce / Taux de subvention de 80 % / Assiette de subvention maximum : 850.000 € / Plafond de subvention : 680.000 €)

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé le projet comme prioritaire étant donné l'importance de trouver des alternatives à la voiture et de promouvoir un tourisme vert.

### État du dossier

La liaison a été identifiée sur le terrain.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Reprofilage de l'empierrement existant + nouveau revêtement en béton sur 3m de large et mise à niveau des accotements, pour les chemins en empierrement en bon état. (**Solution 1**)

Terrassement sur 60cm de profond + fondation en empierrement + nouveau revêtement en béton sur 3m de large avec mise à niveau des accotements, pour les chemins en mauvais état. (**Solution 2**)

#### **Alternative au béton :**

Reprofilage de l'empierrement existant + 10 cm d'empierrement et 10 cm de gravier stabilisé sur 3m de large avec mise à niveau des accotements, pour les chemins en empierrement en bon état. Coût estimé à **154€/m** de voirie (**Solution 1 bis**)

Terrassement sur 60cm de profond + fondation en empierrement + 10 cm d'empierrement et 10 cm de gravier stabilisé sur 3m de large avec mise à niveau des accotements, pour les chemins en mauvais état. Coût estimé à **256€/m** de voirie (**Solution 2 bis**)

### Planification

- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

### Démarches administratives à réaliser

Obtention des permis nécessaires à la réalisation de la liaison.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Promotion du tracé et actions de sensibilisation à la propreté et à l'entretien du tronçon.

## 8. Estimation globale du coût

### Estimation des travaux :

Détails par coûts	Solution retenue	Montant
Tronçon Tillet-> Rue Hubermont	Solution 1 (355€/m) 1.280 m	454 400€
Tronçon pour le début du chemin à l'entrée d'Acul	Solution 1 (355€/m) 165 m	58 575€
Tronçon suite du chemin vers ferme de Pinsamont	Solution 2 (450€/m) 500 m	225 000€
Tronçon Pinsamont -> Cimetière	Solution 1 (355€/m) 2.250 m	798 750€
Tronçon à l'arrière du cimetière vers Magerotte	Solution 2 (450€/m) 420 m	189 000€
Coût travaux		1 725 725€
Honoraires		120 800€
<b>Total HTVA</b>		<b>1 846 525€</b>
<b>TVA (21 %)</b>		<b>387 770.25€</b>
<b>Total TTC</b>		<b>2 234 295.25€</b>

Projet rémunérateur : non

### Répartition des coûts :

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
<b>2 234 295,25€</b>	<b>680 000€</b>	<b>1 554 295,25€</b>

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de la liaison Tillet-Magerotte	1	Commune de Sainte-Ode
Connexion effective et praticable pour tous les usagers	1	Commune de Sainte-Ode

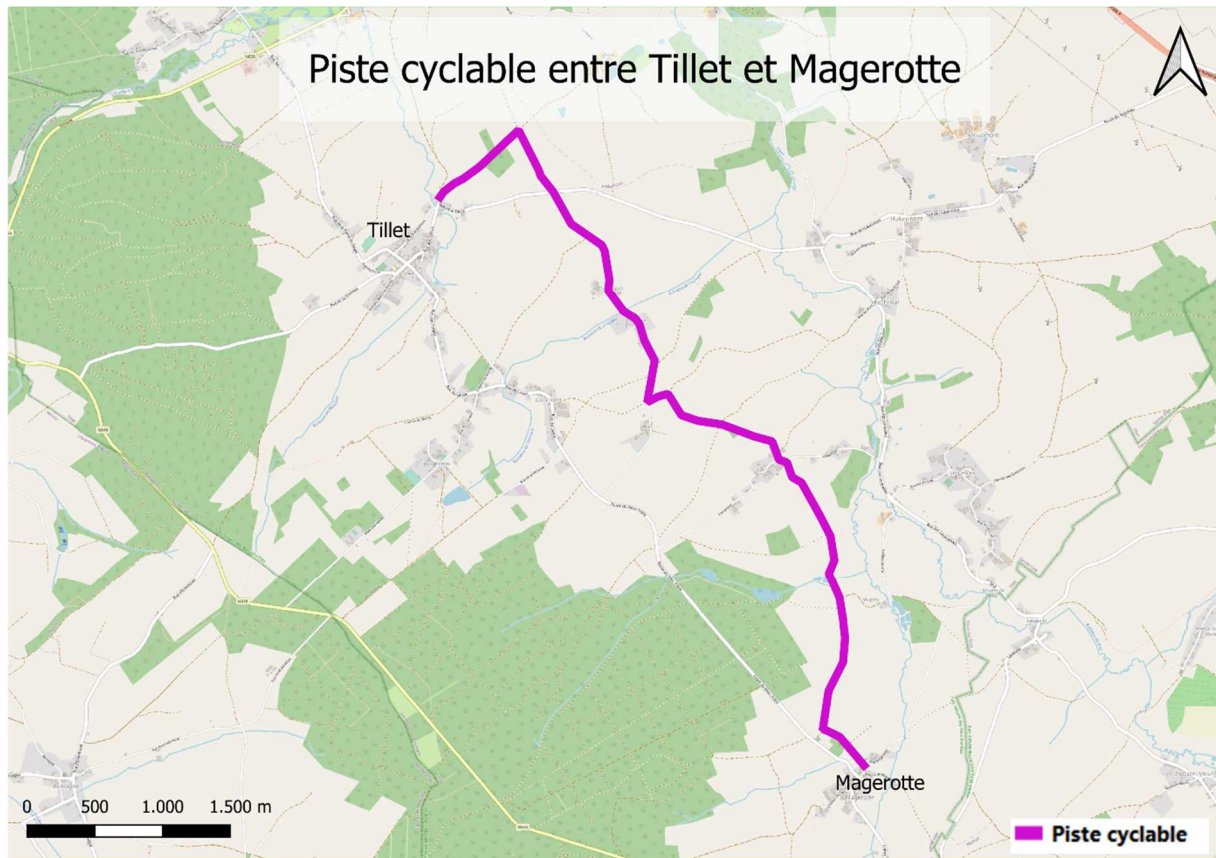
### Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de fréquentation (ou comptage)	Fréquentation hebdomadaire régulière	Commune de Sainte-Ode, Syndicat d'Initiative

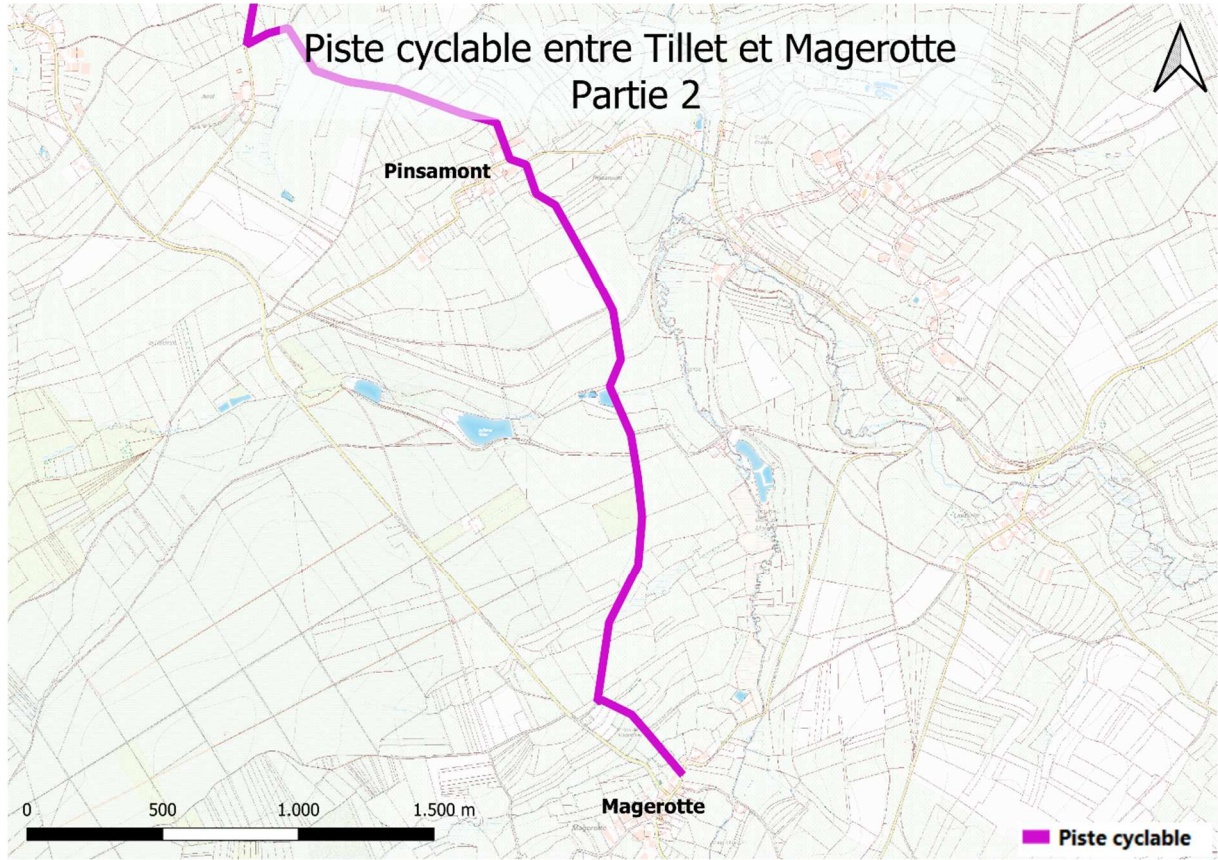
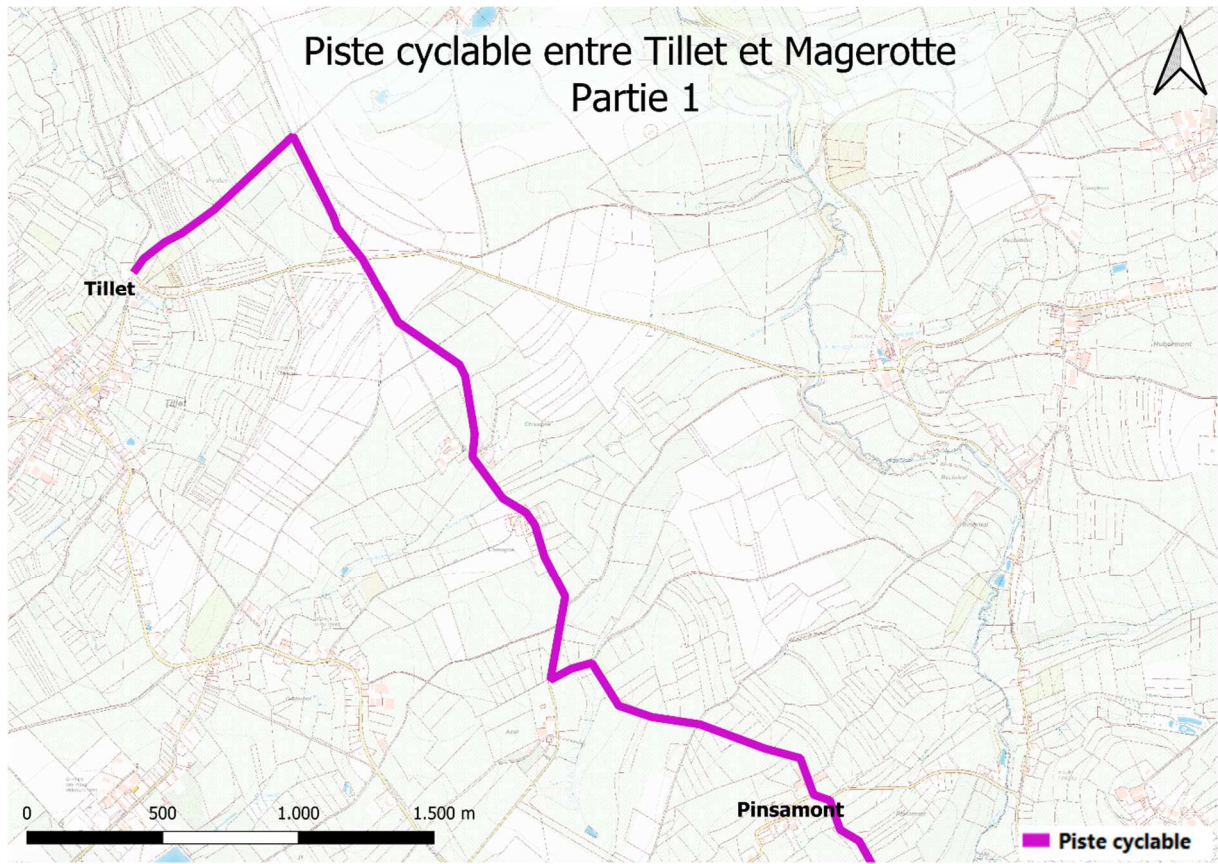
## 10. Annexes

1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Dossier photographique
4. Etat des lieux
5. Notice évolutive
6. Projets de même fonction

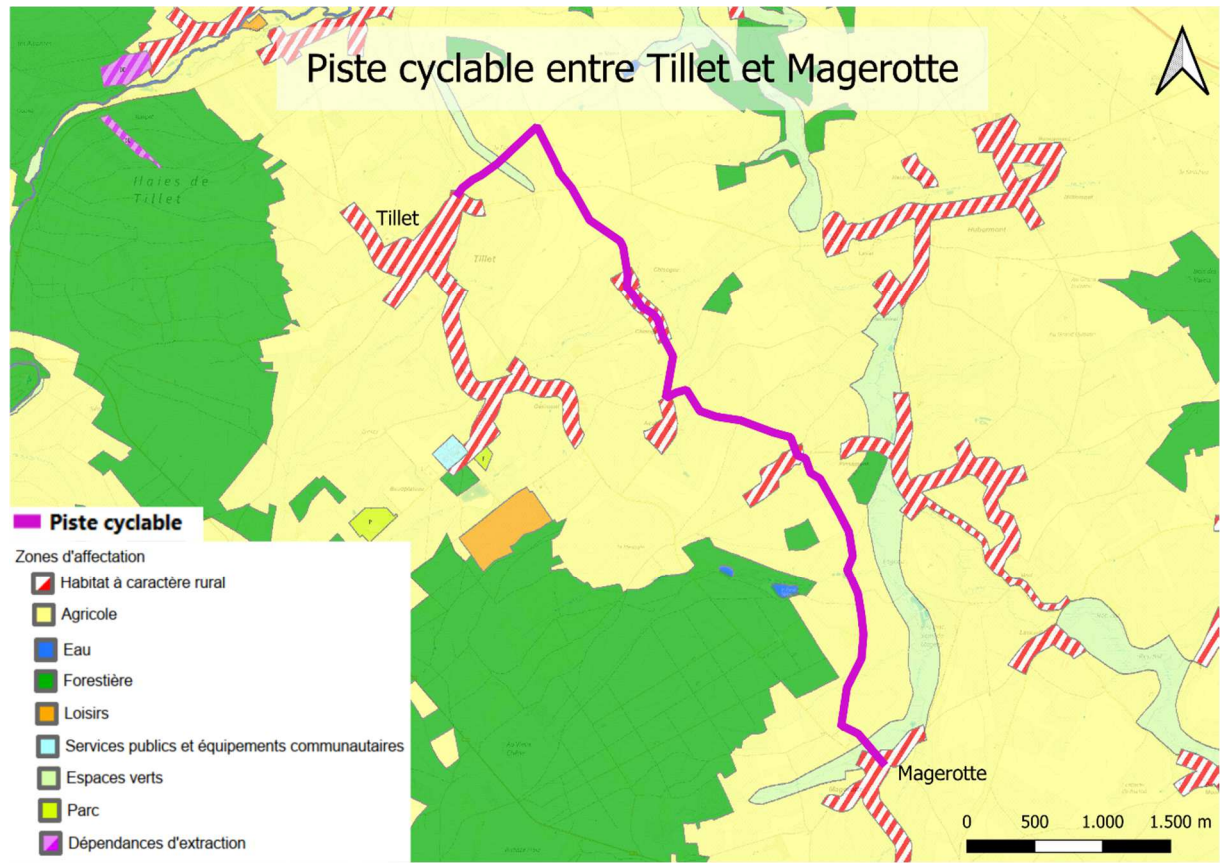
**Annexe 1 : Plan de situation**



**Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral**



**Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur**



**Annexes 3 et 4 : Reportage photographique et état des lieux**



**Annexe 5 : Notice évolutive – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition****A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)****Contraintes naturelles existantes :**

Le relief

**Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :**

Zone d'habitat à caractère rural, zone agricole, zone d'espace vert au plan de secteur.

Pas de contrainte spécifique identifiée.

**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :****- Éléments quantitatifs généraux du dossier :**

- Superficie totale de la parcelle : 4,615 km
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

**- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

**C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :****- Exemples de points d'attention :**

- Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
- Isolation des bâtiments : /
- Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie : /
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

**D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :****- Exemples de points d'attention :**

- Coûts/m : 484,137€/m
- Coûts/personnes impactées : 838,384€/hab (2665 hab au sein de la commune)
- Etudes de différentes alternatives : 1 alternative prévoit un revêtement différent en fonction du relief pour diminuer les coûts.
- Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants

**E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

*Liaison qui permet de sensibiliser les riverains au contexte et aux paysages environnants*

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
  - o Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) 4,615 km (chemin de 3m de large)
  - o Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : /

#### **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Projet dédié aux cyclistes mais également accessible aux piétons.

#### **G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

- Exemples de points d'attention :
  - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
  - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

#### **H. Intégration du projet dans l'environnement :**

*Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?*

Positif car il permettra aux riverains de pouvoir traverser les villages à vélo de manière sécurisée. Une manière pour eux de voir leur commune sous un autre angle. Négatif dans le sens où il faudra imperméabiliser le tronçon pour qu'il soit carrossable et praticable.

*Impact sur le voisinage ?*

Pas d'impact

*Mesures envisagées ?*

/

#### **Annexe 6 : Projets de même fonction**

Deux voies lentes existantes forment une dorsale qui traverse la commune du Nord au Sud :

- Liaison 1 : Lavacherie – Amberloup
- Liaison 2 : Amberloup – Tillet

<b>Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire</b> <b>(a) Commune</b> : Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité</b> : Tous les villages <b>(c) Descriptif</b> : Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire	Fiche n° M-P3
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UN PARCOURS LUDIQUE VALORISANT LE CADRE NATUREL DU TERRITOIRE

### 1. Description du projet

Divers points d'intérêt majeurs du territoire ont été identifiés par la CLDR et des acteurs de référence (Contrat de rivière, Parc naturel, Syndicat d'Initiative et Maison du Tourisme) : la vallée du Laval avec le pont de Fosset, la forêt de Freyr, la réserve naturelle de Magery, la réserve naturelle d'Orti, le rocher du coucou, à Tillet sur l'allée des Hêtres, à Tonny sur le dessus du village et la croix de Rechrival.

Le projet consiste à créer un parcours ludique qui relie ces points d'intérêts naturels, historiques, architecturaux et paysagers. Différents aménagements seront intégrés en lien avec le cadre naturel exceptionnel de la commune. Il est important qu'ils aient une cohérence graphique entre eux et soient en lien avec l'identité de la commune. Ces aménagements seront diversifiés en fonction des lieux, avec par exemples des panneaux d'informations didactiques pour les enfants, un parcours sensoriel, une aire d'écoute et de vision en forêt, etc.

D'autre part, il faut que ces points puissent être accessibles pour les randonneurs qui parcourent l'ensemble du circuit mais également pour ceux qui empruntent seulement certains tronçons et passent par ces sites.

Dans un premier temps, certains membres de la CLDR se sont rendus sur le terrain afin de tester le projet de circuit évoqué en réunion. Leur proposition consiste en une boucle qui passe par les points suivants (voir cartes en annexe) où des aménagements seront créés :

- La réserve d'Orti (aller-retour vers le barbecue possible)
- Forêt freyr : aménagement d'une aire d'écoute et de vision
- Pont de Fosset (petit aller-retour à effectuer pour voir le pont) : installation de jeux sur la rivière
- Houmont (site de mémoire et vitrail) : panneau d'information
- Magery : panneau d'information
- L'allée de Beauplateau : panneau d'information
- Barrière Hinck (site de mémoire) : panneau d'information
- Hubermont (site de mémoire) : panneau d'information
- Le rocher du coucou : aménagement d'un point de vue
- La bonne dame : création d'un parcours sensoriel
- Tillet (la pierre du Gayet) : panneau d'information

Dans un deuxième temps, une analyse de ce qui existe déjà a été effectuée. Il existe en effet une boucle touristique appelée « Grand Tour – Entre l'Ourthe et le Laval », plus ou moins similaire au tracé de la CLDR, qui passe par les points d'intérêt majeurs identifiés.

## 2. Justification du projet

Sainte-Ode regorge de ressources naturelles et de points d'intérêt que les citoyens aimeraient davantage mettre en valeur afin d'attirer les touristes, tout en confortant un tourisme vert et intégré au territoire, c'est-à-dire adapté au contexte rural et à la vie de sa population.

La création d'un parcours ludique mettant en évidence les richesses naturelles, patrimoniales, architecturales et paysagères de la commune correspond à cette ambition. En outre, les citoyens eux-mêmes pourront profiter de l'opportunité de redécouvrir leur commune et ses atouts particuliers d'une nouvelle manière, ce qui renforcera leur sentiment d'appartenance au territoire.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré
	Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie

Plusieurs effets sont attendus :

- Préservation et valorisation des paysages
- Sauvegarde et protection du patrimoine naturel et architectural
- Renforcement de l'identité « nature » de la commune
- Valorisation de l'image et de la visibilité touristiques de Sainte-Ode
- Création de nouvelles activités et infrastructures touristiques
- Mise en valeur et entretien du réseau de chemins

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :



- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Maintenir une politique touristique dynamique et cohérente basée sur le tourisme vert ; Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux ; Développer la reconnaissance du patrimoine local, d'y encourager l'accès et d'en assurer la préservation ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ; Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO)** : Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Création d'un circuit identitaire mettant en lien les habitants et leur territoire
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Protection et valorisation de l'environnement – Sensibilisation aux richesses naturelles du territoire
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Mise en valeur touristique - Retombées liées à l'attractivité accrue du territoire (hébergements, restaurants, attractions)

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p><b>Objectif 15 – Vie terrestre :</b> Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.</p>
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p><b>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation** : Territoire communal
- **Statut de propriété** : Public et privé
- **Statut au plan de secteur** : Agricole, forestier, habitat à caractère rural, espaces verts

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme
- **Sources de financement** : RW – Développement rural (5 Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des types 2 et 3 / Taux de subvention de 60 % / Assiette de subvention maximum : 500.000 € / Plafond de subvention : 300.000 €  
Des financements complémentaires pourraient être sollicités auprès de différentes instances : CGT, Petit Patrimoine Populaire Wallon, etc.

## **7. Programme de réalisation**

### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Les membres de la CLDR ont classé le projet comme prioritaire étant donné l'importance de valoriser les ressources naturelles et de promouvoir un tourisme vert.

### **État du dossier**

- Les points d'intérêt majeurs ont été identifiés par la CLDR
- Le premier parcours a été testé par deux membres de la CLDR

### **Programme des travaux et/ou aménagements**

Réalisation du balisage (physique et numérique).

Travaux d'aménagement et de mise en valeur des sites via des équipements.

### **Planification**

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux
- Création d'un support d'informations sur l'HoReCa et les logements disponibles pour les randonneurs

### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisation nécessaire aux travaux à obtenir (permis).

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

- Un entretien du chemin et des éléments créés le long du parcours devra être réalisé régulièrement ;
- Le parcours devra être surveillé régulièrement afin d'assurer son bon usage et un passage continu facilement accessible pour les utilisateurs ;
- La promotion accrue du parcours.

## 8. Estimation globale du coût

Estimation des travaux :

Détails par coûts	Montant
Balilage physique et numérique	72.750 €
Aménagement des sites	480.000 €
Honoraires	28.000 €
<b>Total HTVA</b>	<b>580.750 €</b>
<b>TVA (21 %)</b>	<b>121.957,50 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>701.957,50 €</b>

Projet rémunérateur : oui (en cas de vente des supports cartographiques par exemple)

Répartition des coûts :

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
701.957,50 €	300.000 €	401.957,50 €

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création d'un parcours	1	Commune de Sainte-Ode
Insertion d'éléments ludiques aux points d'intérêt	10	Commune de Sainte-Ode

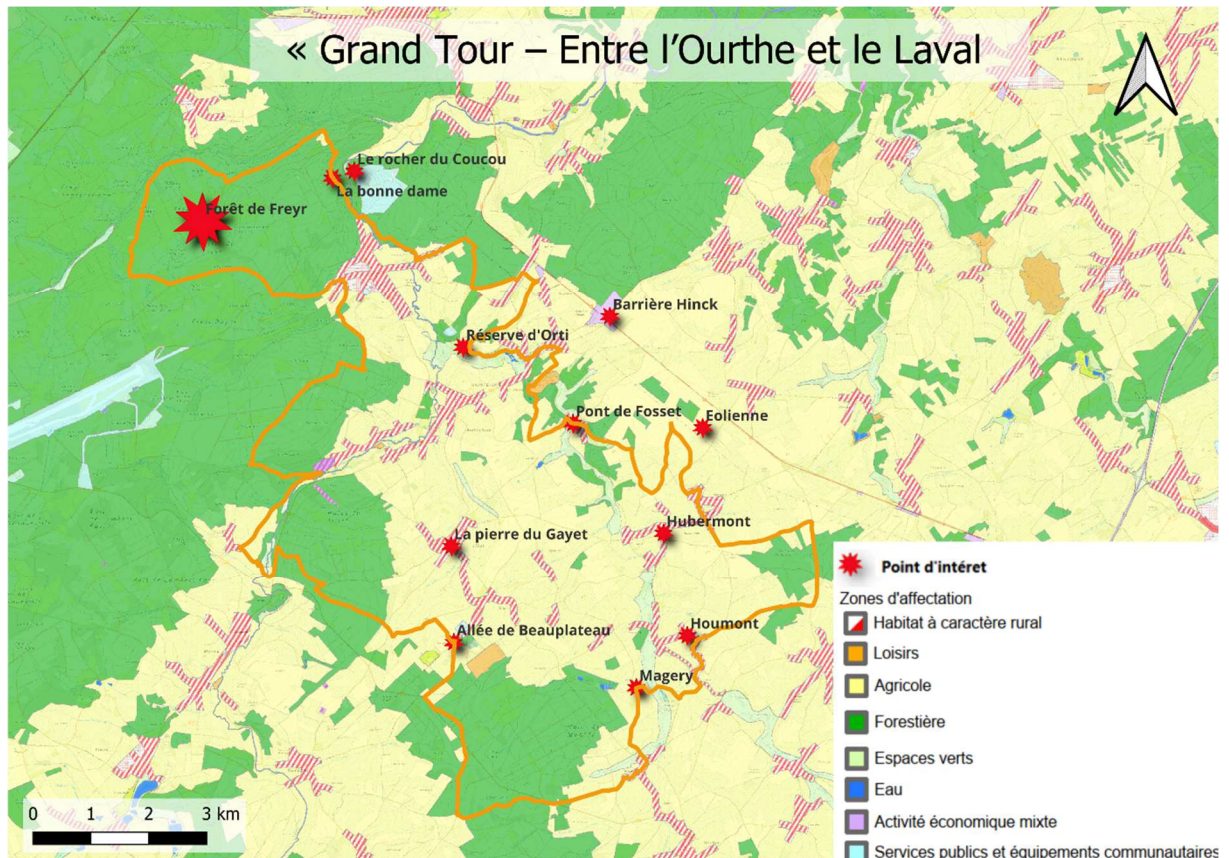
Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Vente de cartes	50/an	Syndicat d'Initiative
Utilisation du parcours	500/an	Syndicat d'Initiative

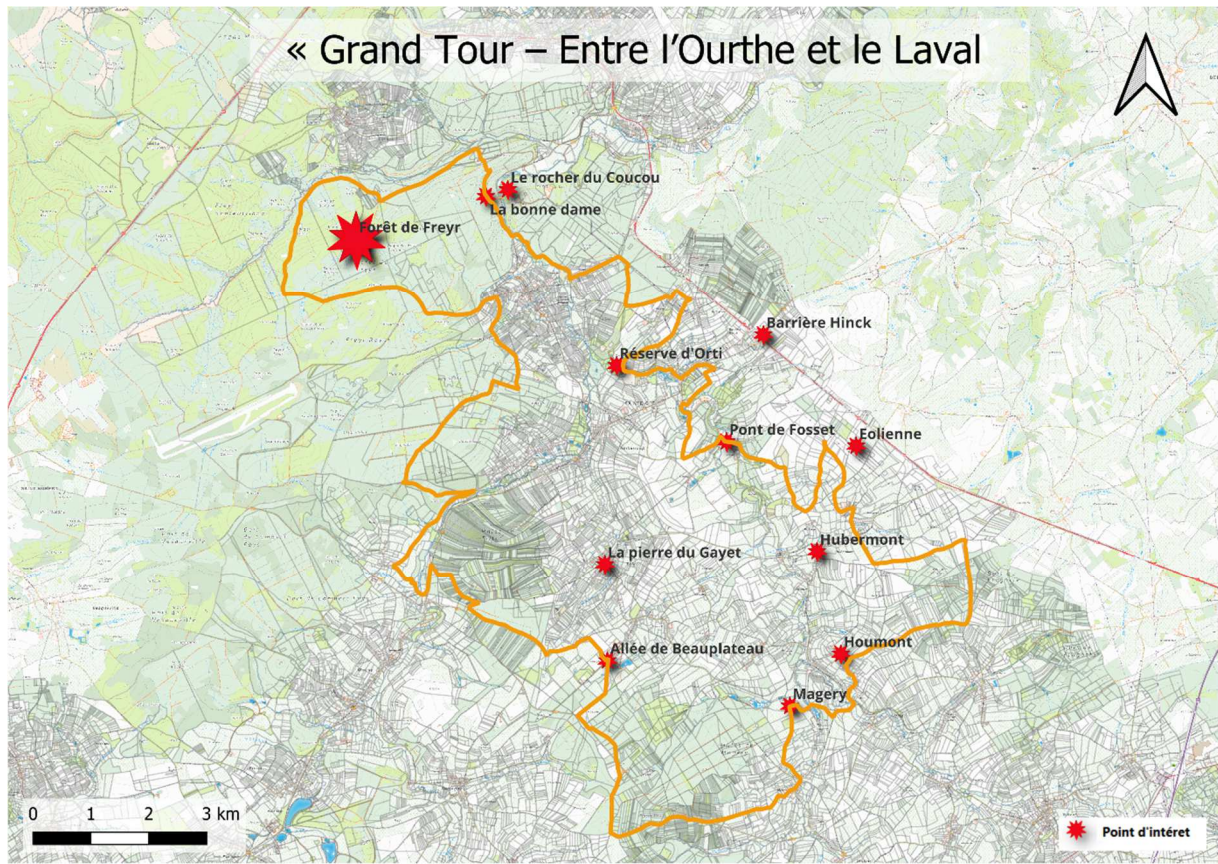
## 10. Annexes

1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Cartographie des tracés étudiés
4. Reportage photographique et état des lieux
5. Notice évolutive
6. Projets de même fonction

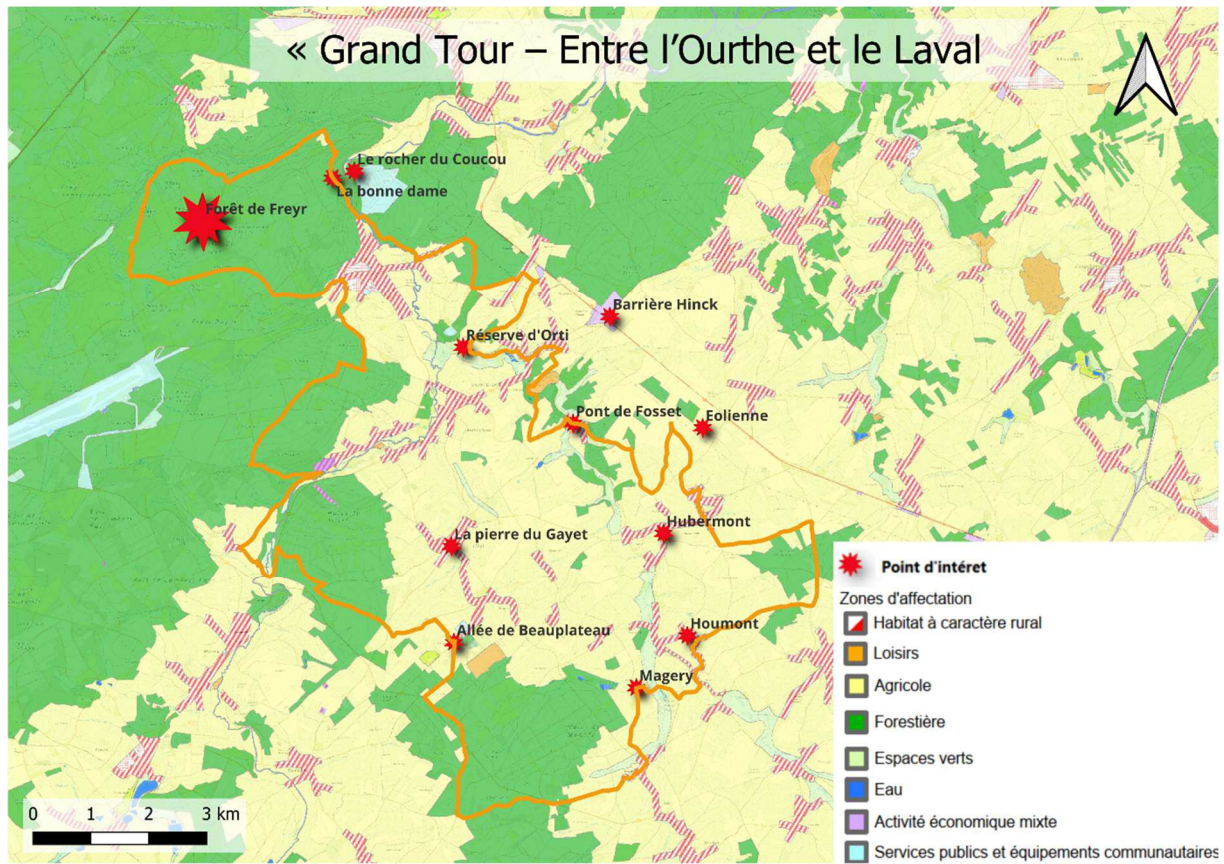
### Annexe 1 : Plan de situation



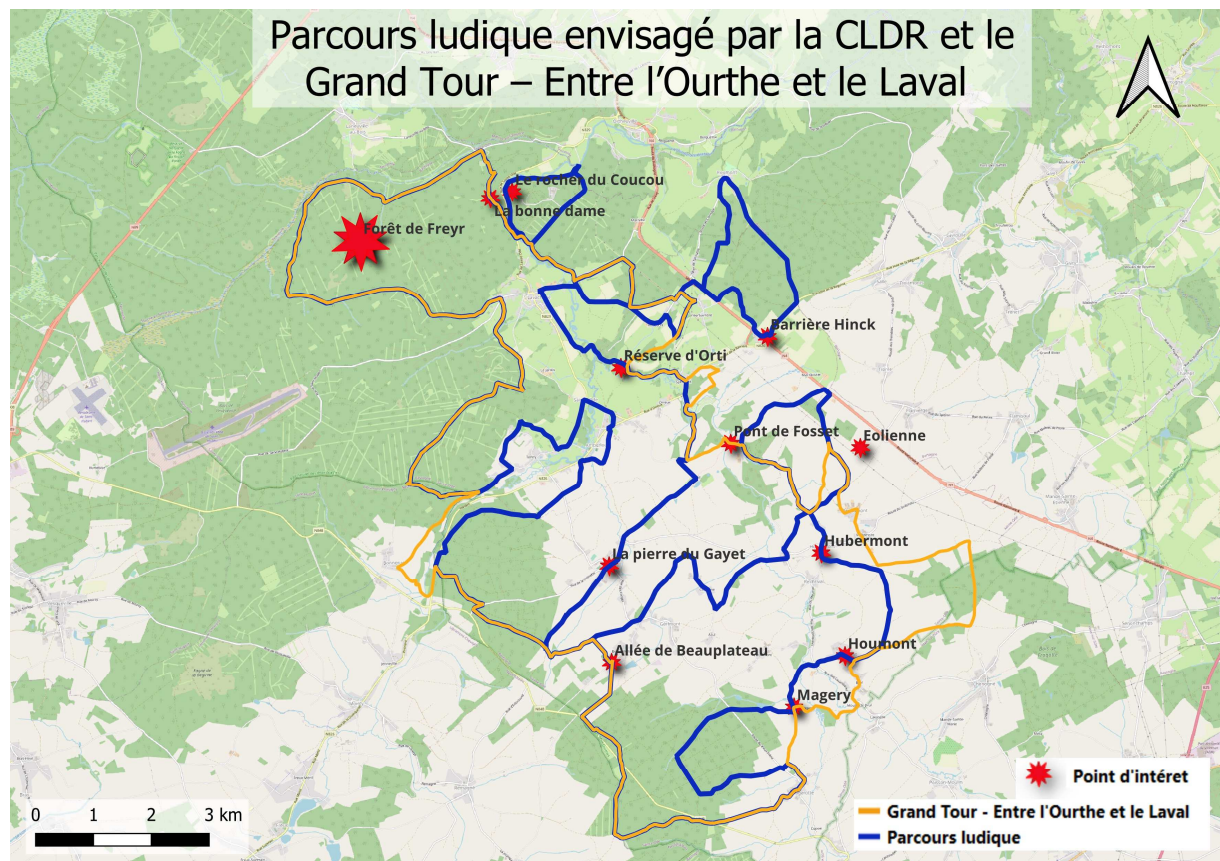
**Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral**



**Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur**



**Annexe 3 : Cartographie des tracés étudiés**



**Annexes 4 et 5 : Reportages photographiques et Etat des lieux**







Point de vue réserve d'Orti



Point de vue réserve d'Orti



Point de vue réserve d'Orti



Point de vue réserve d'Orti



Point de vue réserve d'Orti



Point de vue allée « beau plateau »



Point de vue allée « Beau plateau »









Point de vue à Houmont



Point de vue à Magery



Pierre du Gayet



Pierre du Gayet

**Annexe 6 : Notice évolutive****A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)****Contraintes naturelles existantes :**

Aucune contrainte naturelle n'a été identifiée.

**Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :**

Le parcours traverse des zones d'habitat à caractère rural, zone agricole et zone forestière au plan de secteur.

Pas de contrainte spécifique identifiée.

**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :****-** Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 90 km
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

**-** Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

**C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :****-** Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
- Isolation des bâtiments: /
- Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie: /
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

**D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :****-** Exemples de points d'attention :

- Coûts/m : 7,8€/m
- Coûts/personnes impactées : 263,4 €/hab (2665hab au sein de la commune)
- Etudes de différentes alternatives : Pas d'alternative
- Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants et valorise le patrimoine culturel et paysager de la commune

**E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

Valorisation du patrimoine paysager et culturel de la commune – sensibilisation des paysages de Sainte-Ode

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
  - o Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : pas de nouvelle surface imperméable
  - o Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : /

#### **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Le parcours est dédié aux piétons dans le cadre de randonnées. Certains tronçons peuvent être accessibles aux cyclistes.

#### **G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

- Exemples de points d'attention :
  - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
  - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

#### **H. Intégration du projet dans l'environnement :**

*Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?*

*Impact positif – Valorisation des paysages de Sainte-Ode*

*Impact sur le voisinage ?*

*Pas d'impact*

*Mesures envisagées ?*

*Aménagements/ mobiliers valorisant le paysage et les différents points de vues*

#### **Annexe 6 : Projets de même fonction**

Bien que le territoire communal soit traversé par de nombreux itinéraires de promenades balisées, il n'existe aucun projet de ce type.

<b>Aménagement de la traversée d'Amberloup</b> <b>(a) Commune</b> : Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité</b> : Amberloup <b>(c) Descriptif</b> : Aménagement de la traversée d'Amberloup	Fiche n° M-P4
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE D'AMBERLOUP

### 1. Description du projet

Le projet proposé vise à aménager la traversée d'Amberloup, plus précisément le tronçon d'environ 1,8km se situant rue de la vallée de l'Ourthe.

#### Objectifs :

Les habitants souhaitent que la traversée soit aménagée de telle sorte qu'elle soit plus sécurisée pour les différents usagers, que la vitesse soit ralentie sur l'ensemble du tronçon et qu'elle retrouve une réelle identité. Ils souhaitent également qu'une réflexion soit établie sur la potentialité de recréer des espaces verts ou des lieux de rencontre en bordure de voirie.

Tout ceci en tenant compte des différentes contraintes présentes au sein de la traversée, notamment l'étranglement de la voirie sur certaine portion de la traversée, le peu de propriétés communales disponibles en bordure de voirie ou encore les nombreux accès aux propriétés privées pour lesquelles une attention particulière doit être établie afin de ne pas les entraver.

#### Projet :

Cette traversée est repensée dans sa globalité afin de garantir une continuité végétale et sécurisante pour ses différents usagers.

Pour commencer, il est préférable d'étendre la zone 50, présente actuellement au niveau de l'église, à l'entièreté du tronçon d'étude.

Les deux carrefours sont aménagés de sorte qu'ils soient apparentés à des portes d'entrées/sorties du village. Pour ce faire, nous avons pensé à la création de 2 faux plateaux en schlamm rouge marquant visuellement l'entrée et la sortie du village. Afin d'accentuer cet effet et de créer une continuité visuelle au sein de la traversée, un « fil rouge » en schlamm sur l'entièreté de la traversée entre les 2 carrefours d'entrée et de sortie.

Ensuite, la voirie est recalibrée afin de distinguer clairement l'espace « circulation des véhicules » de l'espace « circulation des usagers faibles ». En ce sens, un trottoir est présent d'un côté de la voirie pour permettre une traversée sécurisée continue aux piétons. En plus du trottoir, les traversées piétonnes sont sécurisées via des dispositifs d'îlots centraux au sein desquels les passages pour piétons sont sous forme d'un marquage blanc au sol devancés par un marquage en dalles podotactiles sur les trottoirs.

Ces dispositifs ne sont pas seulement sécurisants pour les piétons, ils permettent aussi d'avoir un impact positif en termes de vitesse de circulation, ainsi que maintenir une cohérence sur l'ensemble du tronçon d'étude.

Le côté de la voirie qui n'est pas utilisé en tant que trottoir est planté de petits arbres à intervalle régulier en évitant de gêner les accès des habitations. De cette manière, l'accotement assure une

continuité végétale, permettant ainsi de redonner une identité au village d'Amberloup en contrastant avec son côté très minéral actuel.

La végétation est également présente au sein des îlots de ralentissements mentionnés précédemment sous forme de plantations de massifs bas vivaces.

Concernant les stationnements, le parking qui fait face à l'église est redimensionné et réaménagé en différentes petites poches de parking entouré de végétation, près du cimetière et devant l'église.

Une poche de parking est également créée au sein de la frange bâtie mitoyenne au sud de l'église qui sert aux habitants qui n'ont pas d'espace au sein de leurs parcelles privées pour se garer.

Les arrêts de bus sont quant à eux remodernisés et réaménagés.

Aussi, deux pôles ont été identifiés comme étant des potentiels lieux de rencontres ou de convivialité au sein de la traversée. Le premier est la place de Sainte-Mère-Eglise et le second est le petit espace vert en face de l'église.

La place ayant déjà subi une rénovation il y a peu, il s'agit ici de s'attarder sur l'espace vert en face de l'église. Celui-ci est réaménagé en un petit square composé de plusieurs zones enherbées, quelques espaces arborés et de nouveaux modules de jeux, dans lequel les riverains peuvent venir se retrouver, se détendre ou venir jouer avec les enfants.

Enfin, en termes de mobilité cycliste, une liaison cyclable au sein du village d'Amberloup est prévue dans le cadre d'une autre fiche projet.

Au vu de l'espace de voirie disponible, une piste cyclable ne peut être aménagée au sein de la traversée d'Amberloup. La liaison cyclable est plus sécurisée et plus adaptée pour ces usagers.

## 2. Justification du projet

La CLDR a été mise à contribution en travaillant sur une grille d'analyse, définissant d'une part les endroits stratégiques à aménager, les fonctions, les caractéristiques etc. et, d'autre part, les attentes en termes d'équipements. Ce travail a permis de construire un projet ancré dans la vision et les attentes des habitants, en les mettant en perspective avec les aspects plus techniques des aménagements et la configuration des lieux.

Le village d'Amberloup est actuellement traversé par la N826, rectiligne et par moment assez large, favorisant une vitesse supérieure à celle qui est imposée. Le tronçon d'étude se trouve majoritairement en zone 70 hormis le centre du village qui est inscrit lui en zone 50.

La traversée bénéficie de très peu d'aménagement sécurisant ou ralentissant la circulation pour les différents usagers. En effet, la traversée est dépourvue de tout aménagement concernant les piétons et les cyclistes. Sans ces aménagements, le village perd progressivement en identité et en attractivité, d'autant plus qu'un seul espace public de convivialité significatif est existant.

En termes de ralentissement, un seul dispositif de rétrécissement double est présent à hauteur de l'église au sein du site d'étude. D'ailleurs, celui-ci semble être peu efficace face aux problèmes de vitesse identifiés par la CLDR dans le diagnostic partagé.

Concernant les stationnements, la plupart se situent dans les parcelles privées des riverains mais ceux ne bénéficiant pas d'espace de parking se garent sur les accotements de voirie.

Un grand parking public se trouve également en face de l'église. Bien qu'il soit utile pour les événements religieux, ce dernier semble mal positionné. En effet, il se trouve devant le seul espace vert du village et induit une ambiance d'insécurité dans le petit espace vert, n'invitant pas les riverains à l'utiliser.

Les arrêts de bus sont présents au nombre de 4 sur la traversée, 2 dans chaque sens de la circulation. Certains sont cependant mal localisés et parfois vétustes.

Au niveau du mobilier, notons la présence de lampadaires sur l'ensemble de la traversée en bordure de voirie. On retrouve également une table pique-nique et quelques modules de jeux au sein du petit espace vert. Enfin, des poubelles et des distributeurs de plats traiteurs se trouvent sur le parking qui fait face à l'église.

Quant à la signalétique horizontale et verticale, elle semble incomplète et mérite d'être complétée et actualisée afin que les automobilistes prennent pleinement conscience qu'ils rentrent dans un village « habité » induisant un ralentissement de leur part.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

Plusieurs effets sont attendus :

- Renforcer les centralités et l'aménité des espaces publics
- Lutter contre le phénomène d'insécurité routière
- Créer de la convivialité dans le village
- Renforcer l'identité du village

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée).

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Sentiment de sécurité – Développement de la convivialité au sein du village
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Réduction de la vitesse et sécurisation de la traversée – Amélioration du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	★ développement nouvelles activités économiques

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :  
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation** : Amberloup
- **Statut de propriété** : Domaine public
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : SPW Mobilité
- **Sources de financement** : RW – Développement rural (2. Espaces publics dédiés à la convivialité – Espaces partagés / Taux de subvention de 80 % / Assiette de subvention maximum : 500.000 € / Plafond de subvention : 400.000 €.  
Un financement complémentaire auprès du SPW- Mobilité pourrait également être sollicité. Toutefois, lors de la réunion préalable, les représentants ont indiqué qu'il n'y avait actuellement aucun budget inscrit au plan d'investissement.

## **7. Programme de réalisation**

### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il répond aux besoins de mobilités, de sécurité, d'espaces de rencontre et de nouvelle identité du village.

### **État du dossier**

- Rencontre avec le SPW et la commune afin de déterminer les possibilités d'aménagement
- Esquisse d'aménagement

### **Programme des travaux et/ou aménagements**

- Aménagement de 2 faux plateaux en schlamm rouge aux carrefours d'entrée et de sortie du village
- Aménagement d'un « fil rouge » en schlamm continu entre les 2 carrefours
- Recalibrage de la voirie afin de déterminer clairement esp.voitures/esp.piétons
- Aménagement d'un trottoir continu du côté gauche de la voirie
- Aménagement d'îlots centraux (sécurisation des traversées piétonnes + ralentissement de la circulation)
- Intégration de végétation sur l'ensemble de la traversée
- Redimensionnement et réaménagement du parking face à l'église sous forme de petites poches de parking
- Aménagement d'une poche de parking au sein de la frange bâtie mitoyenne
- Réaménagement de l'espace vert en face de l'église

### **Planification**

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisation nécessaire aux travaux à obtenir (permis).

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements, garantir la propreté des lieux et vérification du respect du CSC.

## 8. Estimation globale du coût

Estimation des travaux :

Détails par coûts	Montant
Aménagement de la traversée	848.795€
Espace de convivialité	106.250€
Parking	20.900€
Honoraires	87.835,05€
<b>Total HTVA</b>	<b>1.063.780,05€</b>
<b>TVA (21 %)</b>	<b>223.393,81€</b>
<b>Total TTC</b>	<b>1.287.173,86€</b>

Projet rémunérateur : non

Répartition des coûts :

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
<b>1.287.173,86€</b>	<b>400.000 €</b>	<b>887.173,86€</b>

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement de la traversée	1	Commune de Sainte-Ode

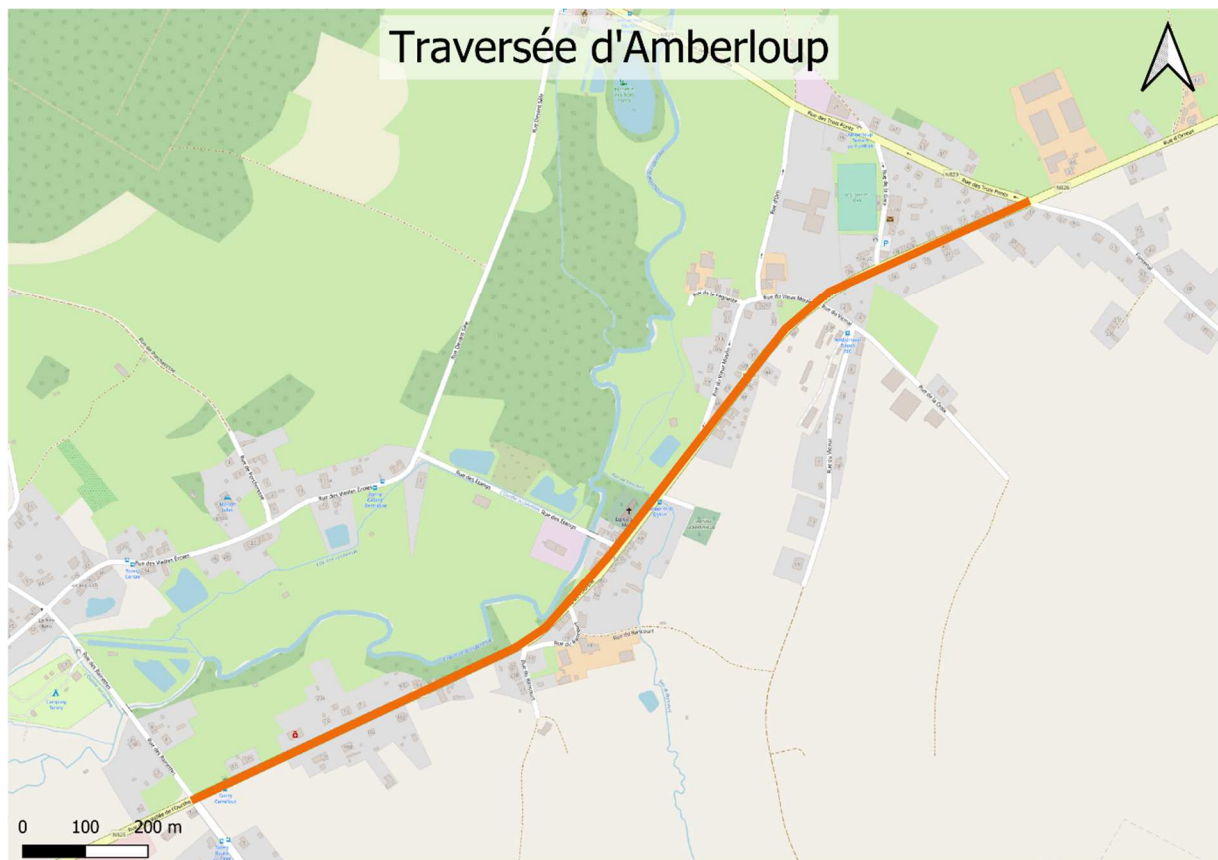
Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation du sentiment de sécurité pour les villageois	+ 50 %	Enquête (Commune de Sainte-Ode)
Augmentation du sentiment de sécurité pour les villageois	+ 50 %	Compteur

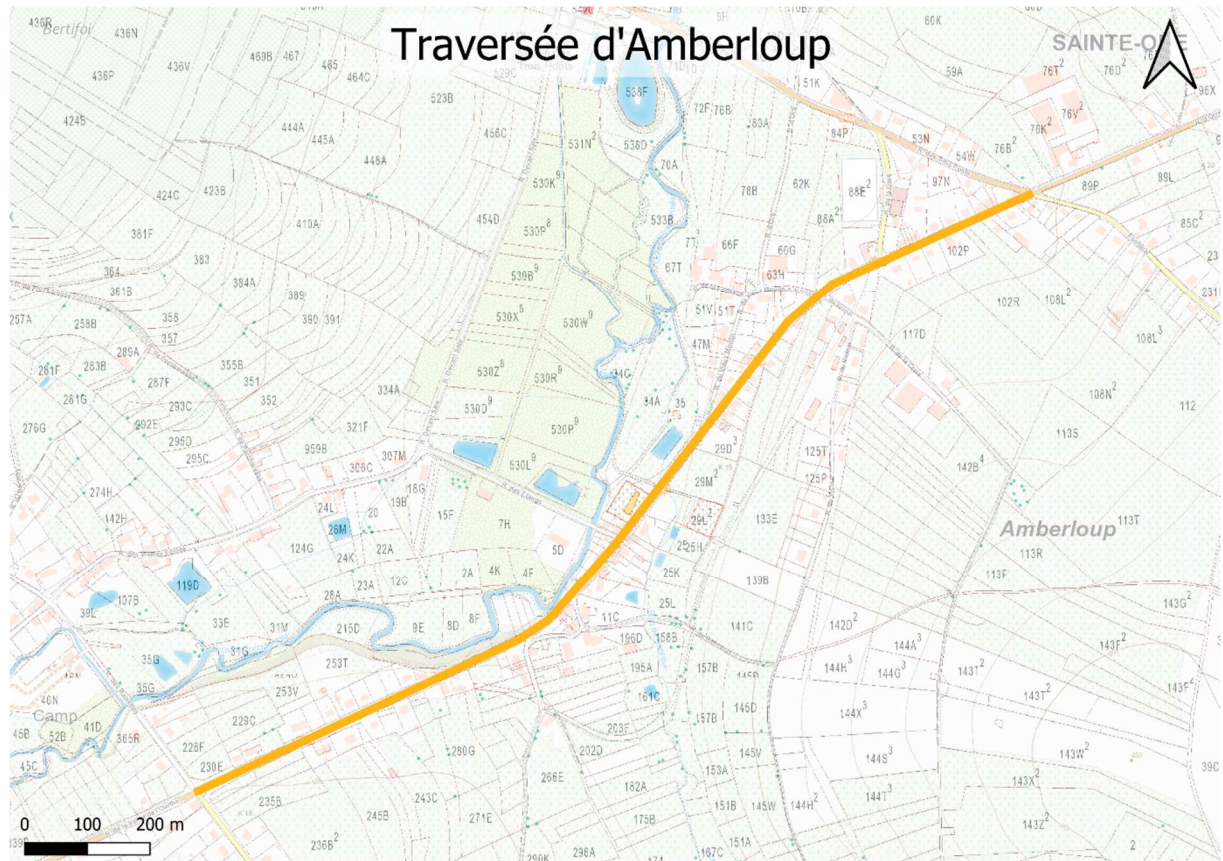
## 10. Annexes

1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Dossier photographique
4. État des lieux
5. Esquisse
6. Zoom Esquisse
7. Notice évolutive
8. Projets de même fonction

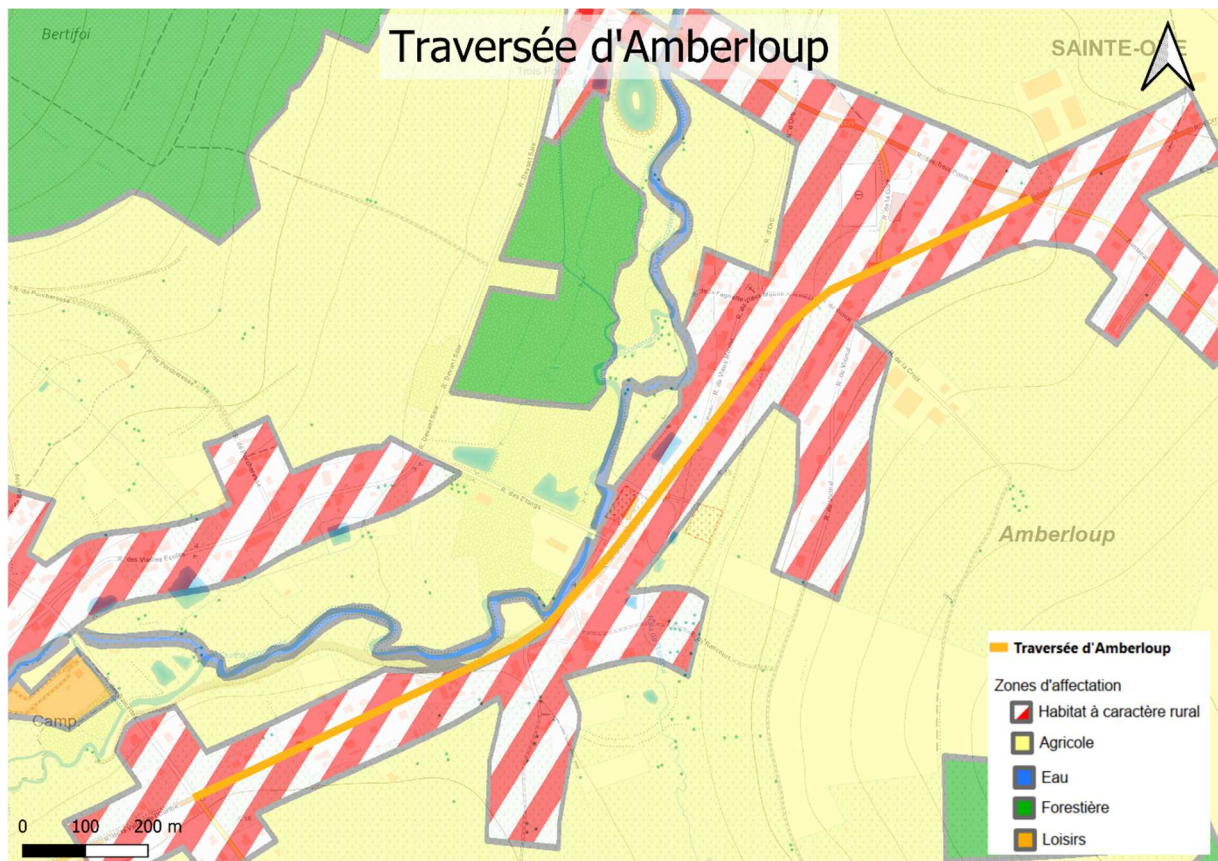
### **Annexe 1 : Plan de situation**



**Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral**



**Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur**



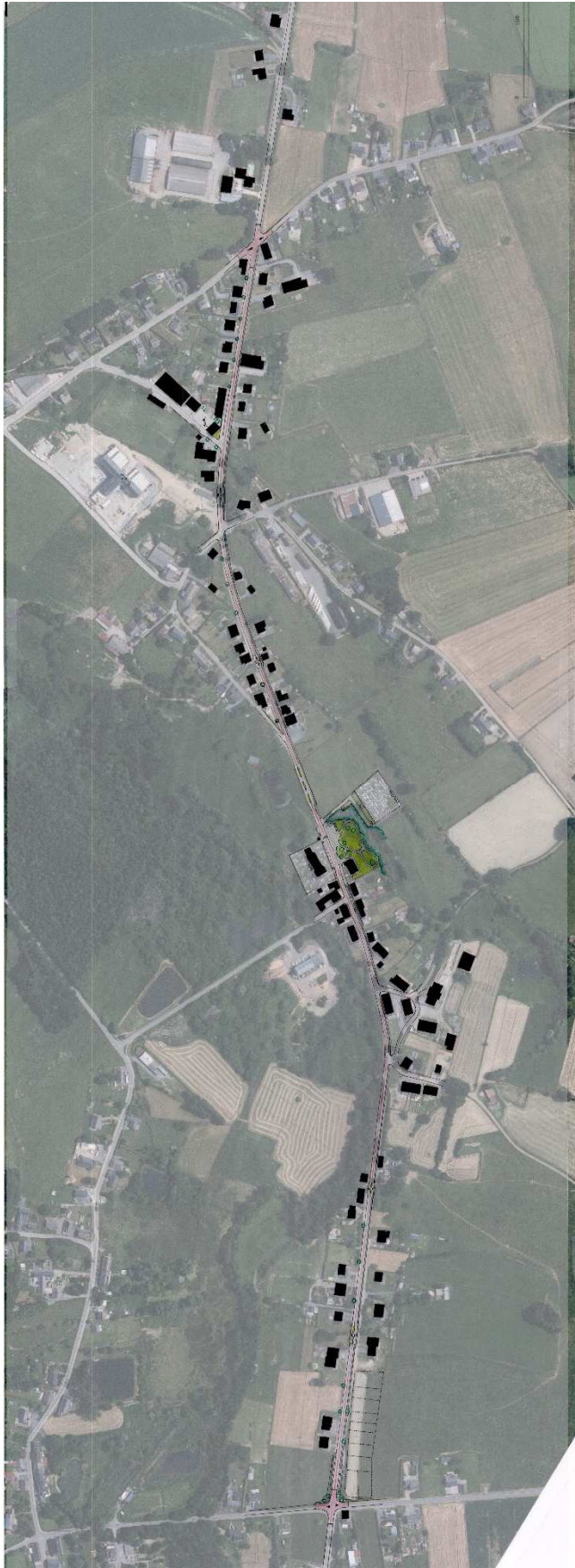
**Annexe 3 : Reportage photographique**



**Annexe 4 : Etat des lieux**



**Annexe 5 : Esquisse**

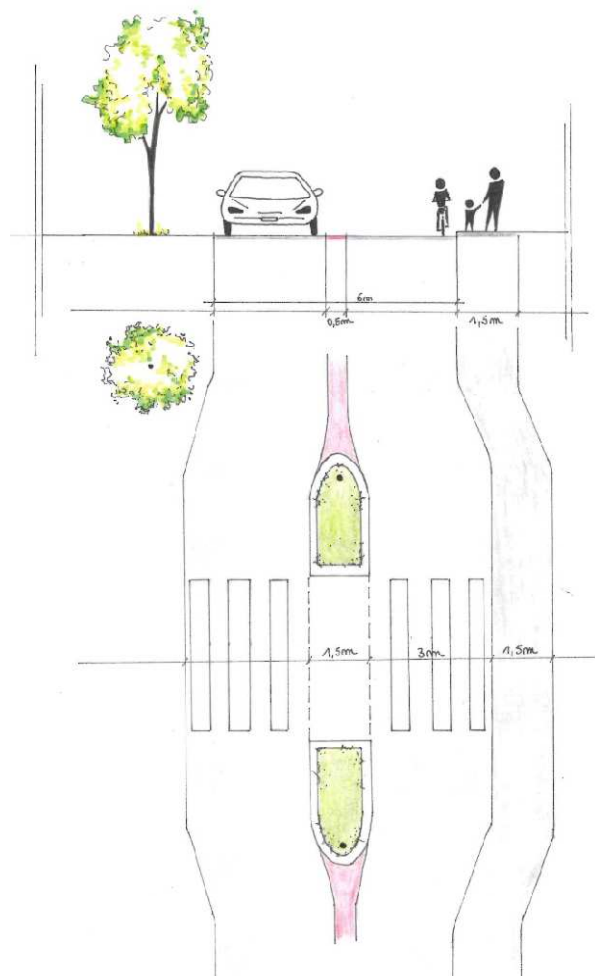


**Annexe 6 : Zoom esquisse**

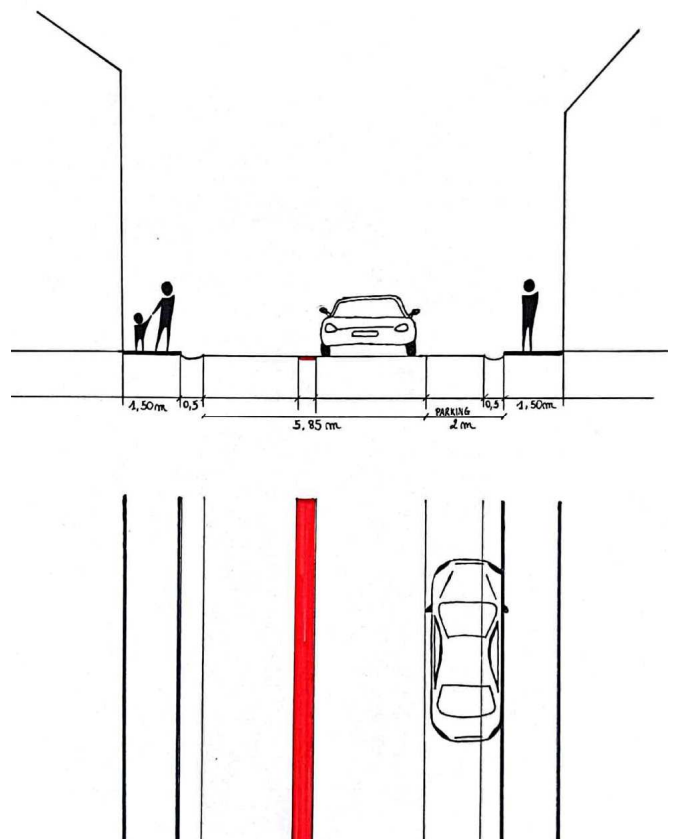




**Coupes :**



Coupe type aménagement îlot central



Coupe aménagement parking au niveau des maisons mitoyennes

**Annexe 7 : Notice évolutive****A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)****Contraintes naturelles existantes :**

Le relief

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :

Habitat à caractère rural, Pas de contrainte spécifique identifiée.

**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : environ 1,8 km
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

**C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
- Isolation des bâtiments : /
- Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie : /
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

**D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

- Exemples de points d'attention :

- Coûts/m : 715,1€
- Coûts/personnes impactées : 482,1€ (2665hab de la commune)
- Etudes de différentes alternatives : Pas d'alternative
- Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants suivi d'une très forte utilisation et fréquentation

**E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

Le projet prévoit de planter plusieurs arbres afin de créer une continuité végétale.

Les nouveaux aménagements pour les parkings prévoient d'être infiltrant.

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :

- Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : les surfaces imperméables évoluent légèrement afin de créer un trottoir en pavés à côté de la voirie.
- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : parkings en dalles gazons

**F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Le projet prévoit de sécuriser les automobilistes et les piétons en recalibrant la voirie, en réaménageant les espaces publics et les arrêts de bus. L'espace vert est accessible au PMR.

**G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

- Exemples de points d'attention :
  - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
  - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

*Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?*

*Impact positif – amélioration de l'intégration de la traversée dans son contexte environnant.*

*Impact sur le voisinage ?*

*Impact positif – sécurisation de la circulation piétonne et aménagement d'un nouvel espace de convivialité*

*Mesures envisagées ?*

*Mise en place de végétation*

**Annexe 8 : Projets de même fonction**

Sans objet – pas de projet existant d'objectifs et d'ampleur identiques

<b>Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales</b> <b>(a) Commune : Sainte-Ode</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif : Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales</b>	Fiche n° IM-P1
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## **SOUTIEN À L'ÉCOLE DU DEHORS ET PROPOSITION D'ALTERNATIVES PÉDAGOGIQUES AUX ÉCOLES COMMUNALES**

### **1. Description du projet**

L'école de Rechrival a lancé récemment l'école du dehors, une alternative pédagogique favorisant les contacts avec et par la nature dans l'apprentissage des fondamentaux. Le projet consiste à développer des alternatives de ce type dans les trois autres écoles. Elles pourraient prendre la forme de classes du dehors mais d'autres possibilités peuvent être envisagées, telles que les pédagogies Montessori et Freinet, qui mettent en avant les enfants comme acteurs de leur apprentissage.

Un groupe de réflexion pourrait être créé dans le projet avec l'école de Rechrival (afin de capitaliser sur leur expérience), des membres des autres structures scolaires et des parents intéressés par le développement d'alternatives pédagogiques. Ce groupe pourrait faire office de relais entre les écoles, les parents et la commune, et ainsi favoriser les échanges entre tous les acteurs concernés par l'évolution des écoles communales.

### **2. Justification du projet**

La commune compte quatre écoles fondamentales sur son territoire, une à Lavacherie, une à Tillet, une à Sprimont et une à Rechrival. Depuis 2012, toutes les écoles hormis celle de Rechrival ont vu leur nombre d'élèves augmenter. Cette situation est liée à la présence du centre Croix-Rouge et du centre MENA à Beauplateau.

Concernant l'offre en services au sens large du terme, bien qu'elle soit actuellement développée au sein de la commune, elle devrait être améliorée et renforcée d'une part au regard de la croissance et de l'évolution démographique projetées d'ici 2035, et d'autre part pour la jeunesse qui se renforce actuellement sur le territoire.

Le maintien des structures scolaires est dans ce cadre un enjeu crucial pour la vie communale et villageoise. Proposer des pédagogies alternatives, telle que l'école du dehors à Rechrival, pourrait contribuer à rendre les écoles plus attractives, et de ce fait, assurer leur maintien.

Les écoles sont également cruciales pour la vie villageoise et les liens sociaux qui gravitent autour de ces structures. Le diagnostic a mis en évidence l'importance de la cohésion sociale qu'il est prioritaire de favoriser sur la commune. Le projet répond donc à autre enjeu crucial qui relève de la consolidation des liens sociaux et du sentiment d'appartenance au territoire qu'ils favorisent.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

Plusieurs effets sont attendus :

- Renforcer les services offerts à la population
- Maintenir les écoles de villages
- Augmenter l'attractivité du territoire

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Encourager les pédagogies individualisées et différenciées ainsi que la détection des troubles d'apprentissage ; Aider les écoles à s'ouvrir sur la société ; Maîtriser aujourd'hui les apprentissages de base (lire, écrire, compter) pour être meilleurs demain ; Développer un environnement de qualité adapté au travers d'une amélioration permanente des infrastructures ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Maintien des écoles et de la vie sociale liée à la scolarité dans les villages
<b>ENVIRONNEMENT</b>	⊕
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Attractivité du territoire et retombées indirectes

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

## 5. Localisation et statut

Écoles de Rechrival, Sprimont, Lavacherie et Tillet

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Associations de parents, PO scolaires et personnels enseignants

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Au vu du manque d'attractivité des écoles de la commune, les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire.

### État du dossier

L'école du dehors existe déjà à Rechrival.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Mise en place d'un groupe de travail.

Définition et mise en place des alternatives.

### Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations et agréments nécessaires

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

## 8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront essentiellement nécessaires (0,25 ETP).

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Pédagogie alternative mise en place	1 par école	Commune de Sainte-Ode

**Indicateur de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre d'élèves inscrits dans les écoles	+ 20 %	Commune de Sainte-Ode

**10. Annexes**

Sans objet.

<b>Développement d'achats groupés « énergie » pour les citoyens</b> <b>(a) Commune : Sainte-Ode</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif : Développement d'achats groupés « énergie » pour les citoyens</b>	Fiche n° IM-P2
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DÉVELOPPEMENT D'ACHATS GROUPÉS « ÉNERGIE » POUR LES CITOYENS

### 1. Description du projet

Avec l'aide de l'éco-passeur, le projet est de rassembler un maximum de citoyens pour négocier des achats « énergie » (combustible, matériaux isolants, systèmes plus économes en énergie ou valorisant les énergies renouvelables...) à prix compétitifs.

En effet, un achat groupé d'énergie vise à rassembler le plus de citoyens possible afin d'acheter de l'énergie sur le marché à des prix avantageux. Trois parties sont impliquées dans l'organisation des achats groupés : les initiateurs, les organisateurs et les fournisseurs d'énergie. Ensemble, ils concluent des accords concernant les responsabilités et les compensations financières. Celles-ci sont en effet à définir en fonction notamment du nombre de bénéficiaires et de personnes engagées dans les achats groupés. La force du groupe ainsi créé permet de négocier des réductions auprès des fournisseurs de gaz et d'électricité et ainsi de réaliser de belles économies pour les ménages.

Le prix compétitif acquis avec les négociations ne prend pas toujours en compte la source de l'énergie (verte ou pas). La CLDR décidera lors de la mise en œuvre du projet si elle émet des conditions concernant l'aspect vert ou non de l'énergie achetée par le groupe.

### 2. Justification du projet

La commune de Sainte-Ode s'est inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique qu'elle entend bien pérenniser et renforcer au bénéfice des pouvoirs publics et des citoyens. Toutefois, pour ces derniers, le coût personnel de leur consommation reste trop élevé et ils souhaitent s'engager dans une dynamique de groupe afin de réduire les coûts. Dans ce sens, le développement d'achats groupés correspond aux objectifs poursuivis par les habitants et s'intègre à la stratégie du PCDR.

D'autre part, le développement d'achats groupés nécessite d'échanger des informations, de se coordonner et de s'organiser à plusieurs, ce qui crée des échanges et de la cohésion entre les citoyens. De manière indirecte, la mise en œuvre concrète du projet répond donc à l'objectif spécifique qui vise à consolider les liens sociaux et intergénérationnels dans la commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

Plusieurs effets sont attendus :

- Développer le recours aux énergies renouvelables

- Réduire la dépendance énergétique
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :



- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Respecter les engagements découlant de notre adhésion à la Convention Mondiale des Maires pour le climat c'est-à-dire à nous engager, aux côtés de 7755 autres collectivités locales, à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Accueillir les porteurs de projets et les accompagner ou les orienter vers les partenaires utiles ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Liens et échanges sociaux favorisés par les achats groupés
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Réduction de la dépendance énergétique
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Favorable à l'économie des habitants

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

 <p><b>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</b></p>	<p><b>Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable :</b> Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.</p>
 <p><b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b></p>	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</p>

#### 5. Localisation et statut

Sans objet

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune et groupement citoyens
- **Partenaires** : Eco-passeur et Parc naturel

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire au vu du coût actuel de l'énergie et la nécessité de trouver des solutions pour réduire les dépenses énergétiques des habitants.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Mise en place d'un groupe de réflexion.

Prise de contact avec les fournisseurs.

Etablissement du cahier des charges et des conditions d'achats.

Etablissement du groupement d'achats.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Veiller à une répartition équilibrée des coûts et bénéfices.

## 8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour l'organisation et le suivi des collectifs de citoyens (0,1 ETP).

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Groupement d'achat constitué	1	Commune de Sainte-Ode

**Indicateur de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Ristourne obtenue par rapport au prix du marché	- 15 %	Commune de Sainte-Ode Membres du collectif

**10. Annexes**

Sans objet.

<b>Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables, etc.)</b> <b>(a) Commune : Sainte-Ode</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif : Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables etc.)</b>	Fiche n° IM-P3
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## **SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE (ARBRES REMARQUABLES, ETC.)**

### **1. Description du projet**

Le projet vise, d'une part, la sauvegarde du patrimoine au sens large du terme et, d'autre part, la mise en valeur des éléments patrimoniaux qui font la fierté des habitants.

Pour ce faire, trois axes de travail ont été déterminés :

- Identifier.
- Conserver/sauvegarder/entretenir.
- Faire connaître.

Un travail préalable d'identification et d'inventaire (axe 1) des éléments remarquables doit être réalisé avant de programmer l'entretien ou la rénovation de ces éléments. Il sera important de faire la distinction entre le patrimoine privé et le patrimoine public dès cette première phase ; la Commune ne pouvant intervenir que sur le patrimoine public. Les arbres remarquables sont quant à eux déjà identifiés.

Afin de conserver au mieux le patrimoine, il semble important de s'intéresser à l'entretien de celui-ci. À cet effet, un outil de suivi communal pourra être mis en place et ainsi aider la commune à coordonner ses actions.

Des travaux de rénovation pourront ensuite être mise en place sur base d'un programme préétabli (priorité d'intervention, intérêt, etc.).

Toujours dans ce cadre de sauvegarde, une action de parrainage des éléments patrimoniaux (fontaines...) pourrait faire participer les citoyens à la conservation de leur patrimoine.

Quant à la question de la communication, plusieurs pistes ont été envisagées :

- Signalisation.
- Informations didactiques- panneaux pédagogiques aux abords des sites.
- Diffusion d'une cartographie.
- Site internet ludique (accessible et divertissant).
- Articles via bulletin communal ou page Facebook.

## 2. Justification du projet

La commune de Sainte-Ode possède un patrimoine particulièrement riche, que ce soit au niveau des sites ou des éléments naturels présents, tels que les 23 arbres remarquables répertoriés. Le circuit du petit patrimoine réalisé lors de la précédente Opération de Développement Rural est également apprécié des habitants.

Certains éléments du patrimoine tendent toutefois à disparaître, tels que les abreuvoirs ou les croix, alors qu'ils mériteraient d'être sauvegardés d'un point de vue notamment historique.

La préservation du cadre environnemental exceptionnel est un enjeu important pour la commune de Sainte-Ode et il a été maintes fois souligné lors de l'élaboration du PCDR.

Depuis de nombreuses années, la commune a accordé une place de choix à son environnement naturel qu'elle entend bien continuer à protéger et à valoriser. Le projet permettra de continuer et de pérenniser la dynamique engagée en faveur du patrimoine communal.

En outre, ce projet est lié à l'objectif de création d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode étant donné que la mise en valeur de ces éléments remarquables favorisera la construction d'une identité partagée, historique et territoriale, à travers l'attachement collectif des habitants à leur patrimoine commun.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie
	Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

Plusieurs effets sont attendus :

- Développer l'appartenance au territoire
- Valoriser l'image et la visibilité touristiques de Sainte-Ode

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Développer la reconnaissance du patrimoine local, d'y encourager l'accès et d'en assurer la préservation ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO)** : Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Travail collectif d'identification et de repérage
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Amélioration du cadre de vie des habitants
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité touristique

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune et citoyens
- **Partenaires :** Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme et Parc Naturel

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont retenu ce projet comme prioritaire et l'ont classé en lot 1.

##### État du dossier

Une liste des arbres remarquables est disponible.

##### Programme des travaux et/ou aménagements

A définir en fonction des inventaires à réaliser

##### Planification

Réaliser un inventaire des éléments remarquables.

Listing des travaux et aménagements de mise en valeur du patrimoine.

Réalisation des travaux et aménagements.

**Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Communiquer sur les éléments mis en valeur et entretenir le patrimoine.

**8. Estimation globale du coût**

Des moyens humains seront nécessaires pour l'inventaire à réaliser (sur base d'un travail de bénévolat des citoyens), ainsi que pour l'entretien et/ou la mise en valeur des éléments patrimoniaux.

Un budget de +/- 10.000 € annuel pourrait être dégagé afin de mettre en œuvre ce projet. La commune sera attentive à des appels à projet spécifiques (PPPW par exemple) permettant d'obtenir des moyens financiers supplémentaires.

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en valeur d'éléments patrimoniaux	5 par an	Commune Syndicat d'Initiative

**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Recensement des éléments patrimoniaux dans des documents de référence	Au moins 1 mention pour chaque patrimoine	Maison du Tourisme Syndicat d'Initiative

**10. Annexes**

Sans objet.

<b>Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations	Fiche n° IM-P4
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## **ORGANISATION D'UNE GRANDE MANIFESTATION ANNUELLE RASSEMBLANT TOUTES LES ASSOCIATIONS ET GÉNÉRATIONS**

### **1. Description du projet**

Le projet ambitionne d'organiser une manifestation fédératrice par et pour les associations et les habitants, tels qu'un marché de Noël ou une marche gourmande, afin de rassembler lors d'un événement tous les acteurs du monde associatif et de susciter des collaborations et échanges entre eux.

Le projet a pour objectifs :

- De créer une animation générale, émulative, sur Sainte-Ode.
- De renforcer la visibilité, la connaissance et la fréquentation des associations locales.
- De valoriser l'image de Sainte-Ode vers l'extérieur.
- D'amener les associations locales à coopérer dans la définition et la réalisation d'un projet collectif.

La communication autour de l'organisation de cette grande manifestation est cruciale dans le cadre de ce projet car la réussite de l'événement est en partie liée à l'implication des acteurs. Au plus il y aura de participants, au plus les finalités du projet (échanges, cohésion et activité collective) risquent d'aboutir.

### **2. Justification du projet**

Selon le diagnostic, la vie associative, bien que riche et diversifiée à Sainte-Ode, devrait continuer à être soutenue et gagnerait à être valorisée davantage car les associations sont existantes mais elles ne communiquent pas assez entre elles.

En effet, Sainte-Ode est une commune dotée d'une vie associative dynamique notamment au niveau des clubs sportifs, des jeunes et des aînés. Ces associations restent toutefois cloisonnées et ne partagent pas d'activités ou de lieux favorisant les échanges.

Le projet vise à faciliter et stimuler les échanges et les collaborations entre les associations dans le but de créer un sentiment d'appartenance au territoire via les liens développés dans le monde associatif. L'implication des acteurs permettra dans ce contexte de redynamiser la vie associative de la commune et de favoriser les échanges intergénérationnels auparavant peu développés.

L'organisation de cette manifestation (telle que celle pour le marché du terroir déjà mis sur pieds) va renforcer les liens entre les associations existantes en suscitant la communication entre elles.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

Plusieurs effets sont attendus :

- La cohésion entre les habitants des différents villages
- L'épanouissement des citoyens dans la vie collective
- Le sentiment d'appartenance au territoire
- Le développement d'activités communes
- Une meilleure communication

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et de favoriser les collaborations ; Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Réunir les différents acteurs du monde économique et social ; Favoriser la circulation de l'information à tous les niveaux ; Susciter l'émergence d'activités nouvelles ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Échanges, entraide et pérennisation des associations
<b>ENVIRONNEMENT</b>	⊕
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Aide et soutien à l'économie sociale

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

## 5. Localisation et statut

A déterminer

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : ADL, Parc Naturel, Maison du Tourisme, associations, clubs, etc.

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire et donc dans le lot 1 du PCDR, vu l'importance de créer un sentiment d'appartenance et d'identité.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

- Organiser le comité de pilotage du projet.
- Recenser et contacter les associations de Sainte-Ode.
- Etablir un programme d'activités.
- Déterminer les critères d'évaluation du projet.
- Mener une campagne promotionnelle de l'événement.
- Organiser l'événement proprement dit (logistique, accueil, animation...).
- Conduire l'évaluation le projet, envisager les conditions de sa reconduction, sous cette forme ou une autre.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Communiquer largement sur la manifestation.

## 8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour l'organisation de la manifestation (0,25 ETP pendant 3 mois).

Des moyens financiers limités (maximum 2.500 € par an) seront également nécessaires pour l'organisation et la communication. Un recours à des appels à projet (type Fondation Roi Baudouin) pourrait être envisagé.

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Organisation d'une grande manifestation	1 par an	Commune de Sainte-Ode

### Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de participation des associations	90 %	Commune de Sainte-Ode

## 10. Annexes

Sans objet.

<b>Mise en place d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme</b> <b>(a) Commune : Sainte-Ode</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif : Mise en place d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme</b>	Fiche n° IM-P5
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL ET D'UN GUIDE COMMUNAL D'URBANISME

### 1. Description du projet

Le projet vise à mettre en place un Schéma de Développement Communal (**SDC**) et un Guide Communal d'Urbanisme (**GCU**).

Le **SDC** définit une stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur base d'une analyse contextuelle. Il a une valeur indicative et comporte deux parties :

- Une analyse contextuelle qui comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité, ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire ;
- Une stratégie territoriale qui définit, d'une part, les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire à l'échelle communale, d'autre part, les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales, et enfin, la structure territoriale qui identifie et exprime les aspects cartographiques.

Il peut également comporter des mesures de gestion et de programmation (densité de logements par ha, périmètre de réflexion urbanistique d'ensemble, etc.) et des propositions de révision du plan de secteur.

Outre les questions de développement territorial et de structuration du territoire, un accent plus particulier sera porté à la mobilité et à la mobilisation du potentiel foncier. En effet, pour ce dernier point, le SDC est un préalable à la réalisation de différents projets de logements inscrits dans le PCDR.

Le **GCU** est établi à l'initiative de la commune et a une valeur indicative. Il a pour finalité de définir des objectifs d'urbanisme et des indications, en tenant compte des spécificités du territoire sur lequel il porte. Il traite de la manière de construire.

Le SDC et le GCU sont établis à l'initiative du conseil communal par un auteur de projet agréé qu'il désigne.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence les manquements de la commune en termes d'outils d'aménagement du territoire, outils prospectifs et importants pour le développement territorial de la commune.

En effet, hormis un Schéma d'Orientation Local (SOL), la commune de Sainte-Ode n'a pas d'outil d'aménagement du territoire et d'urbanisme lui permettant de planifier de manière cohérente les futurs aménagements.

D'autre part, le projet est lié à l'enjeu d'intégration des besoins des habitants en termes de logement puisque le SDC, plus spécifiquement, permet de mobiliser le potentiel foncier afin de créer de l'habitat en réglementant l'usage du sol.

Le SDC et le GCU visent également d'autres préoccupations émises par les citoyens : préservation des terres agricoles, valorisation des paysages, protection du patrimoine, etc.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Favoriser l'accès au logement intégré
-----------------	---------------------------------------

Plusieurs effets sont attendus :

- Renforcer les centralités et l'aménité des espaces publics
- Lutter contre l'étalement urbain.
- Faciliter l'accès au logement pour tous (jeunes, aînés, nouveaux arrivants)
- Lutter contre la pression foncière
- Préserver le cadre de vie et les ressources naturelles
- Préserver et enrichir le patrimoine bâti et non bâti
- Développer l'attractivité socio-économique du territoire
- Gérer la mobilité

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Etudier la mise en place pour l'ensemble de notre territoire d'un Schéma de Développement communal (S.D.C.) qui devrait servir de référence dans le cadre de nos décisions futures en matière d'aménagement du territoire ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ; Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	⊕
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Aménagements durables pour le territoire
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Augmentation de l'attractivité socio-économique

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

## 5. Localisation et statut

Sans objet.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : SPW Territoire - territoire, logement, énergie

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Au vu des enjeux relevés pour la commune et de la nécessité de mettre en place des outils d'aménagement du territoire, la CLDR a classé ce projet comme prioritaire.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Etablissement d'un cahier des charges pour la réalisation du SDC et du GCU.

Désignation d'un auteur de projet.

Réalisation du SDC (y compris le rapport sur les incidences environnementales) et du GCU.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

## 8. Estimation globale du coût

Un budget total de 150.000 € HTVA est à prévoir pour les honoraires de l'auteur de projet :

- 70.000 € HTVA pour la réalisation du SDC.
- 50.000 € HTVA pour la réalisation du RIE accompagnant le SDC.
- 30.000 € HTVA pour la réalisation du GCU.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du SPW Territoire - territoire, logement, énergie, à hauteur de 60 % des honoraires en ce compris la TVA, avec un plafond de :

- 60.000 € HTVA pour la réalisation du SDC.
- 12.000 € HTVA pour la réalisation du RIE accompagnant le SDC.
- 16.000 € HTVA pour la réalisation du GCU.

Sur cette base, le coût pour la commune serait de 80.000 € HTVA :

- 28.000 € HTVA pour la réalisation du SDC.
- 38.000 € HTVA pour la réalisation du RIE accompagnant le SDC.
- 14.000 € HTVA pour la réalisation du GCU.

Des moyens humains (employé du service urbanisme) seront nécessaires mais ceux-ci seront limités à du suivi administratif.

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'un SDC	1	Commune
Mise en place d'un GCU	1	Commune

### Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mesures identifiées en faveur de la mobilisation du potentiel foncier dans le SDC	5	Commune

## 10. Annexes

Sans objet.

<b>Communication sur les ventes en circuit-courts existantes</b> <b>(a) Commune : Sainte-Ode</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif : Communication sur les ventes en circuit-courts existantes</b>	Fiche n° IM-P6
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## COMMUNICATION SUR LES VENTES EN CIRCUIT-COURTS EXISTANTS

### 1. Description du projet

Le projet vise à améliorer la visibilité des productions locales et la connaissance des moyens de se les procurer sur la commune.

La communication sur ces canaux de distribution en circuits-courts pourrait prendre diverses formes comme :

- La publication d'un répertoire attractif des producteurs locaux.
- La création de visuels et d'éléments de promotion/communication pour les producteurs.
- L'incitation auprès des associations locales à proposer des repas « de terroir » avec des productions locales.
- La promotion et le renforcement de la visibilité du GAC.
- La réalisation d'outils de vente en ligne des produits.
- La réalisation de capsules vidéos promotionnelles.
- Le renforcement des marchés fermiers et du terroir.

### 2. Justification du projet

La commune de Sainte-Ode présente des caractéristiques économiques typiques de la ruralité et le territoire est propice à l'agriculture. Un peu plus d'un quart des entreprises de la commune sont actives dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Il existe 52 exploitations agricoles (principalement des productions viandeuses) et des initiatives en matière de circuits-courts et de diversification agricole qui permettent de valoriser ces producteurs locaux.

Ces initiatives existantes en circuits-courts sont diverses : marché du terroir, marché fermier, boucheries et fromageries locales, vente directe à la ferme, distributeurs de viande, Groupe d'Achats en Commun (GAC), etc.

Plus particulièrement, le GAC des communes de Tenneville, Ste-Ode et Bertogne totalise une cinquantaine de familles de la région. Il a été créé en octobre 2016 dans le souci de se procurer une alimentation saine respectant les grands principes du développement durable. Il est régi par une charte reprenant différents points essentiels aux yeux de l'ensemble des GACoeurs qui le composent : la qualité des produits, la proximité et les circuits courts, la solidarité envers les producteurs, la convivialité, l'implication de chacun, la variété des produits.

Les citoyens apprécient les occasions de pouvoir consommer local mais ils regrettent le manque de promotion des producteurs locaux, malgré différentes initiatives déjà mises en place.

Le diagnostic a mis en évidence la nécessité de promouvoir les acteurs économiques locaux de manière plus forte et structurée afin de répondre à l'enjeu de promotion et de soutien à une économie basée sur les ressources locales.

Le projet de communiquer davantage sur les possibilités existantes en termes de circuits-courts correspond à la stratégie qui vise à développer la filière économique locale adaptée au territoire rural et à ses ressources. À cette fin, les initiatives déjà mises en place doivent être valorisées, soutenues et promues afin de favoriser la consommation de produits locaux et de rapprocher les producteurs des consommateurs.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs
-----------------	--

Plusieurs effets sont attendus :

- Soutenir l'activité commerciale et agricole locale
- Ancrer les emplois au niveau local
- Renforcer les services offerts par la population
- Favoriser la consommation locale et durable

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :




- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Encourager la promotion des producteurs locaux, des commerces de proximité et la valorisation des circuits courts ; Développer une collaboration et un dialogue constructifs avec nos agriculteurs locaux et leurs représentants ; Soutenir les productions agricoles et alimentaires locales ainsi que leur commercialisation (circuits courts, marchés...) ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Mener des actions créatrices d'emplois durables ; Favoriser la circulation de l'information à tous les niveaux ; Mettre en évidence les ressources et savoir-faire ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Nourrir le tissu économique local ; Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Échanges et rencontres entre producteurs et consommateurs
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Production et consommation locales
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Dynamisme de l'économie locale

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

	<p><b>Objectif 2 – Faim « zéro » :</b> Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.</p>
	<p><b>Objectif 12 – Consommation et production responsables :</b> Établir des modes de consommation et de production.</p>
	<p><b>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>

## 5. Localisation et statut

Sans objet

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** ADL et GAC Cœur de l'Ourthe
- **Partenaires :** Commune, Parc Naturel, GAL et Maison du Tourisme

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Étant donné le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire communal et les initiatives existantes en matière de circuit-court, les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire.

### État du dossier

Existence d'un Groupement d'Achat Commun (GAC).

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Mise en place d'une stratégie de communication.

**Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Veiller à utiliser différents canaux de communication pour sensibiliser le plus d'habitants possible aux circuits-courts.

**8. Estimation globale du coût**

Des moyens humains seront essentiellement nécessaires pour gérer la communication (0,1 ETP).

Un budget annuel de l'ordre de 5.000 € HTVA serait à mobiliser pour financer les actions de communication.

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Actions de communication sur les ventes en circuits-courts	1 par semaine	ADL

**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux d'habitants achetant régulièrement (au moins 1 fois par semaine) des produits locaux	60 %	ADL (enquête)

**10. Annexes**

Sans objet.

<b>Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants</b> <b>(a) Commune : Sainte-Ode</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif : Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants</b>	Fiche n° IM-P7
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D' ACTIONS D' ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à développer des actions afin de promouvoir l'accueil des nouveaux arrivants et leur intégration à la vie sociale de la commune.

Ces actions prendront la forme de rencontres des nouveaux habitants dans chaque village. Ces rencontres qui réuniront les anciens villageois et les nouveaux habitants d'un même village se feront autour d'un repas ou d'une activité conviviale dans des espaces publics ou des salles communales. Ces moments privilégiés permettront un partage d'informations utiles pour les nouveaux habitants comme la découverte des commerces de proximité, des artisans, de la vie culturelle, des associations actives sur le territoire ou encore les clubs sportifs du village.

D'autres actions pourraient également être mises en place :

- Panier de bienvenue. Ce panier serait distribué lors des séances d'accueil et permettrait de mettre à disposition une série d'informations sur les services, les commerces, les primes communales, le calendrier des événements socio-culturels, etc.
- Rencontre des associations. Une journée pourrait être organisée au cours de laquelle les associations locales auraient chacune l'occasion de présenter leurs activités.
- Visite de la commune. Cette visite organisée par exemple en car permettrait aux nouveaux habitants de visualiser les différents points d'intérêt et de prendre connaissance du territoire.
- Etc.

### 2. Justification du projet

Les habitants de Sainte-Ode manquent de liens et de cohésion sociale de manière générale. Cette situation est accentuée avec la venue des nouveaux habitants qui, selon les habitants, ne sont généralement pas bien intégrés à la vie communale.

Le diagnostic partagé a mis en évidence la nécessité de construire une identité commune au territoire afin de dépasser « l'esprit de clocher » un peu trop prédominant actuellement. Ce sentiment d'appartenance pourrait prendre appui sur le monde associatif mais également sur les liens entre les (anciens et nouveaux) habitants.

Les liens sociaux devraient en effet être davantage consolidés en visant la bonne intégration des nouveaux habitants. Ceux-ci étant extérieurs au territoire, ils ne connaissent pas les anciens habitants ni les possibilités offertes concernant notamment les activités et lieux de rassemblement actifs sur la commune. Ce manque de connaissance peut entraîner un cloisonnement des nouveaux arrivants et les empêcher indirectement de s'intégrer à la vie sociale et de créer des liens, essentiels dans le contexte communal.

Ce projet ambitionne donc de mettre en place des actions qui permettent aux nouveaux habitants de s'intégrer plus facilement à la vie communale et de créer ainsi un sentiment d'appartenance partagé avec les anciens habitants.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs spécifiques</b>	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs

Plusieurs effets sont attendus :

- Renforcement de la convivialité et du dialogue
- Intégration des différentes populations dans la vie locale
- Dynamisation de la vie sociale
- Identification au territoire communal

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Mettre en évidence les ressources et savoir-faire ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Liens favorisés entre les anciens et les nouveaux habitants – Attachement au territoire communal et identité commune
<b>ENVIRONNEMENT</b>	⊕
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Utilisation des services proposés sur le territoire – Retombées indirectes

**Légende** : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.**

## 5. Localisation et statut

Sans objet

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : ADL, CPAS et associations

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Au vu de l'importance d'intégrer les nouveaux habitants et de créer un sentiment d'appartenance au territoire, les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Définition des modalités organisationnelles pratiques.

Mise sur pied des différents évènements.

Campagne de communication.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Communiquer de manière importante et diversifiée sur les actions d'accueil mises en place.

## 8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour l'organisation des différentes activités (0,1 ETP).

Un budget annuel de l'ordre de 2.500 € HTVA pourrait être mobilisé afin d'organiser les activités d'accueil ainsi que la communication autour de ces activités.

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Actions d'accueil pour les nouveaux habitants	2 par an	Commune de Sainte-Ode

### Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de participation des nouveaux habitants aux évènements organisés	75 %	Commune de Sainte-Ode

## 10. Annexes

Sans objet.

<b>Création d'un groupe de travail « nature » et mise en place d'actions en faveur de la biodiversité</b> (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création d'un groupe de travail « nature » et mise en place d'actions en faveur de la biodiversité	Fiche n° IM-P8
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « NATURE » ET MISE EN PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer un **Groupe de Travail Nature** avec des citoyens et des experts « nature » de la commune de Sainte-Ode afin de réfléchir et de mettre en place des actions en faveur de la biodiversité sur le territoire.

Plusieurs actions et projets sont envisagés :

Tout d'abord, le GT pourra être mobilisé afin de réfléchir et de proposer des actions dans le cadre de **l'appel à projets régional BiodiverCité**, qui propose une enveloppe de 10.000 € par an et par commune pour mettre en œuvre divers projets de préservation, de restauration et de développement de la biodiversité.

Le GT pourra se pencher notamment sur la création de vergers, de jardins partagés et de forêts comestibles. Il s'agit de parcelles partagées et gérées collectivement, consacrées notamment à la production écologique de légumes et de fruits et à la plantation d'arbres de variétés indigènes. Ces espaces sont également des lieux de convivialité et de rencontre, au sein desquels diverses activités en lien avec l'environnement et la biodiversité sont développées, tels que des ateliers didactiques et intergénérationnels sur des thèmes variés.

➔ Différentes localisations sont actuellement envisagées pour la création d'un verger et d'une forêt comestible (voir annexes).

Le GT sera également sollicité pour mettre en place des actions de sensibilisation à l'agroforesterie. L'agroforesterie consiste à associer des arbres ou des cultures avec des animaux sur une même parcelle. C'est une pratique ancestrale remise au goût du jour car elle permet une meilleure utilisation des ressources et une plus grande diversité biologique.

Enfin, le GT sera amené à réfléchir à la création d'aires de vision d'observation de la nature, en forêt ou en dehors, afin de développer la sensibilisation à la biodiversité notamment chez les promeneurs et d'offrir un attrait touristique supplémentaire au territoire.

### 2. Justification du projet

La commune de Sainte-Ode accorde une place de choix à son environnement naturel qu'elle entend bien protéger et valoriser. La protection et le développement de la biodiversité constituent en effet un volet important de cette thématique.

Le diagnostic avait relevé un enjeu important lié à la préservation du cadre environnemental exceptionnel de la commune. Le projet vise à y répondre via différentes actions réfléchies collectivement au sein du Groupe de Travail créé.

La commune de Sainte-Ode a déjà mis en œuvre de multiples actions dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité ces dernières années :

- La plantation d'arbres fruitiers à l'école de Lavacherie ;
- La création de jardins potagers près des écoles ;
- L'installation de nichoirs pour hirondelles et pipistrelles à l'école de Sprimont ;
- L'installation de nichoirs pour chauve-souris dans les exploitations agricoles ;
- La lutte contre les espèces invasives (berce du Caucase).

La création d'un Groupe de Travail Nature à Sainte-Ode permettra de poursuivre les actions déjà engagées et d'en développer des nouvelles grâce à l'intelligence collective du groupe.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie
	Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

Plusieurs effets sont attendus :

- Sensibiliser la population au développement durable
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes
- Préserver la qualité paysagère et la biodiversité
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement
- Favoriser le développement de la biodiversité dans les espaces publics
- Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Instaurer des actions dans les écoles (biodiversité, réduction des déchets, abeilles, fruits locaux, collations équitables...) ; Accentuer la préservation des butineurs essentiels à notre vie : plantation de mellifères, journée de l'abeille, de l'arbre, hôtels à insectes, végétalisation des cimetières pour créer des corridors biologiques ; Poursuivre la gestion des cours d'eaux avec le Contrat de Rivière Ourthe ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO)** : Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- **Contrat de rivière Ourthe** : Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ; Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient.



### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Amélioration du cadre de vie par l'aménagement de différents espaces de convivialité – Rencontres intergénérationnelles favorisées dans les projets
---------------	---

<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Amélioration de la biodiversité – Développement d’actions de sensibilisation et de protection (environnement, eau, etc.)
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Augmentation de l’attractivité touristique

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d’impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

 <p><b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b></p>	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Assurer l’accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l’urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l’impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l’air et la gestion des déchets) et favoriser l’établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
 <p><b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p>	<p><b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :</b>  <b>Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b> – Renforcer la résilience et les capacités d’adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques.</p>

## 5. Localisation et statut

Voir cartes en annexe.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Parc naturel des deux Ourthes, GAL Nov’Ardenne, Natagora, Natagriwal, DNF

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a classé le projet en priorité au vu d’une part des possibilités de financement offertes par les appels à projets, et, d’autre part, de la motivation de certains membres à s’engager dans un Groupe de Travail sur cette thématique.

### État du dossier

Des citoyens, membres de la CLDR, sont disposés à s’engager dans le Groupe de Travail.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Sans objet.

### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisation à obtenir pour l'utilisation de parcelles (privées ou communales).

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Assurer l'organisation régulière de réunions, mettre en place un calendrier d'actions et inviter des experts.

### **8. Estimation globale du coût**

Des moyens humains seront nécessaires pour l'organisation du Groupe de Travail et la mise en œuvre des projets. Ceux-ci peuvent être estimés à 0,10 ETP.

Le budget lié à l'appel à projet BiodiverCité sera utilisé dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Projet rémunérateur : Non

### **9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

#### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité	Au moins 2 par an	Commune de Sainte-Ode Parc naturel GAL
Création d'un Groupe de Travail	1	Commune de Sainte-Ode

#### **Indicateur de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Citoyens engagés dans le Groupe de Travail	10	Commune de Sainte-Ode

10. Annexes



Auteur: Audrey CARPENTIER

Date: 05/09/2023

Le SPF Finances (ASDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata ([https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence\\_plan\\_opendata\\_FR.PDF](https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_plan_opendata_FR.PDF)) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.



Le SPF Finances (AGDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata ([https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence\\_plan\\_opendata\\_FR.PDF](https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_plan_opendata_FR.PDF)) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.

Auteur: Audrey CARPENTIER  
Date: 05/09/2023





Auteur: Audrey CARPENTIER

Date: 13/09/2023



Le SPF Finances (AGDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata ([https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence\\_plan\\_opendata\\_FR.PDF](https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_plan_opendata_FR.PDF)) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.



Le SPW Finances (AGDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata ([https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence\\_plan\\_opendata\\_FR.PDF](https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_plan_opendata_FR.PDF)) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.

Auteur: Audrey CARPENTIER

Date: 05/09/2023

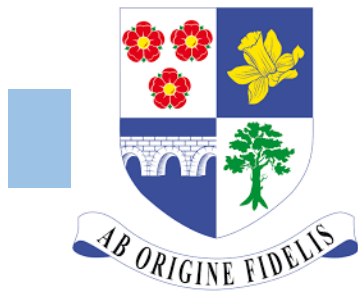




Auteur: Audrey CARPENTIER

Date: 05/09/2023

Le SPF Finances (AGDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata ([https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence\\_plan\\_opendata\\_FR.PDF](https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_plan_opendata_FR.PDF)) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.



Commune de SAINTE-ODE

# LOT 2

Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4ème et la 6ème année de mise en oeuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.

## **3. Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans**

---

### **1. Projets matériels**

- Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine
- Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre
- Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune
- Mise en place d'une éolienne communautaire
- Installation d'un éclairage public intelligent
- Création d'une résidence services
- Création d'habitats groupés
- Création de logements par la mise en place de partenariats publics privés
- Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles
- Création de logements tremplins
- Rénovation de la salle du foot à Tillet

### **2. Projets immatériels**

- Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques
- Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire
- Mise en place d'initiatives en faveur des aînés
- Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière
- Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle
- Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons

<b>Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine	Fiche n° M-P1
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMÉNAGEMENT DE LOTISSEMENTS COMMUNAUX À PRIX MODÉRÉ ET À TAILLE HUMAINE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à mener des opérations de lotissements afin de créer des parcelles à bâtir.

La 1<sup>ère</sup> étape, en lien avec le projet de mise en place d'un schéma de développement communal (Lot 1 -IM – P5), consiste à identifier les potentiels fonciers pouvant faire l'objet d'une telle procédure. En fonction du statut de propriété, des acquisitions devront, le cas échéant, être envisagées.

La seconde étape sera le dépôt et l'obtention d'un permis d'urbanisation permettant de viabiliser et d'urbaniser les terrains en question.

Enfin, un règlement de vente sera mis en place afin de fixer les conditions de vente, en ciblant par exemple les jeunes ménages, une certaine catégorie de revenus, etc.

Rappelons que la CLDR a marqué un point d'attention sur la taille de ces futurs lotissements qu'elle souhaite à taille humaine, c'est-à-dire intégrés au contexte rural de la commune et adaptés aux opportunités de services présents, notamment de mobilité.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence les difficultés d'accès au logement sur la commune de Sainte-Ode. En effet, le prix de vente des terrains et des maisons a augmenté, ce qui accentue la pression foncière déjà constatée avec le nombre de résidences secondaires. En outre, il manque des logements pour accueillir les nouveaux arrivants.

L'opération de développement rural est une opportunité intéressante pour faciliter l'accès au logement aux nouveaux habitants et aux jeunes ménages notamment, en aménageant ou en construisant des nouveaux lotissements. En outre, le projet répond à un enjeu fondamental ressorti du diagnostic qui est d'intégrer les besoins des habitants en termes de logement.

La création d'un lotissement communal est un outil de planification urbaine et d'aménagement du territoire : il permet d'encadrer son urbanisation à court, moyen et long terme. En disposant d'un lotissement communal, la commune conserve une certaine maîtrise du développement de son territoire en pesant sur les prix immobiliers et les surfaces disponibles.

Lutter contre la spéculation immobilière est la motivation principale de la commune, en permettant à des familles d'avoir accès à la propriété grâce à l'attractivité des prix des parcelles mises en vente.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Favoriser l'accès au logement intégré
-----------------	---------------------------------------

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Diminution des inégalités dans l'accès au logement – Arrivées de nouveaux ménages
<b>ENVIRONNEMENT</b>	☹
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Retombées indirectes grâce à l'attractivité générée pour les jeunes ménages et les nouveaux habitants

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

A déterminer

### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CCATM

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant. Toutefois, il est cohérent de mener préalablement une réflexion globale, via la mise en œuvre d'un schéma de développement communal (SDC), sur le potentiel foncier à mettre en œuvre. Le projet est donc placé en lot 2, dans l'attente de la réalisation du SDC qui devrait voir le jour dans les 3 à 5 prochaines années.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

En fonction des localisations retenues, des travaux de viabilisation pourraient être nécessaires.

### Planification

Sans objet.

### Démarches administratives à réaliser

Acquisition éventuelle des terrains.

Obtention des autorisations urbanistiques (permis d'urbanisation).

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Favoriser les jeunes ménages dans les procédures/conditions de vente.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement de lotissements communaux	2	Commune de Sainte-Ode

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de familles installées	15	Commune de Sainte-Ode

## 9. Annexes

Sans objet.

<b>Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Amberloup <b>(c) Descriptif :</b> Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre	Fiche n° M-P2
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE RÉCRÉATIF INTERGÉNÉRATIONNEL À AMBERLOUP CENTRE

### 1. Description du projet

Le projet vise l'aménagement d'un espace récréatif favorisant les échanges intergénérationnels à Amberloup centre, à proximité de la maison de repos et de la Place Sainte-Mère-Eglise récemment aménagée.

La création de cet espace consiste à aménager un espace de rencontre et de détente composé de bancs, d'une plaine de jeux, de barbecues, d'un kiosque, de fleurs etc. Ces équipements profiteront à tous les habitants, quel que soit leur âge ou leurs envies.

Cette réalisation sera pensée de façon à être un espace récréatif, arboré et intégré au site, accueillant et facilement accessible et pratique pour toutes les générations.

### 2. Justification du projet

La consolidation des liens sociaux et l'aménagement d'espaces publics à taille humaine représentent deux enjeux importants pour le vivre-ensemble à Sainte-Ode.

L'objectif lié à la consolidation des liens sociaux et intergénérationnels tend à y répondre en poursuivant l'aménagement d'espaces publics à taille humaine et adaptés au contexte rural de la commune. Ces aménagements de lieux de rencontre et de rassemblement favoriseront en effet les échanges intergénérationnels et la convivialité, tout en intégrant une dimension identitaire, essentielle pour les habitants de la commune de Sainte-Ode.

Enfin, le projet va favoriser la cohésion sociale entre les différentes générations puisqu'il proposera des espaces pour les enfants, les adolescents, les adultes et les seniors.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
-----------------	---

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ; Soutenir les démarches citoyennes de santé, qu'elles soient physiques, mentales, intergénérationnelles, communautaires et/ou ciblées ; Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Création de liens sociaux intergénérationnels – Attachement identitaire au lieu développé – Échanges et rencontres favorisés entre tous les habitants
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★ Diminution du recours à la voiture pour les activités
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité du territoire développée

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

Amberloup-centre

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** La maison de repos, le Conseil jeunes du CRAB, le Conseil Communal des Enfants, l'association villageoise « Blancs Linçeous », le Conseil Communal Consultatif des Aînés, le club de tennis de table, le Syndicat d'Initiative, Comm'ode.

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR l'a classé en lot 2 car la localisation pressentie étant le terrain de football d'Amberloup, celui-ci doit tout d'abord être libéré de sa fonction sportive avant d'être reconverti en espace intergénérationnel. Sa reconversion est prévue à la suite du projet de regroupement des infrastructures footballistiques de la commune (Lot 2 M-P3).

##### État du dossier

Sans objet.

**Programme des travaux et/ou aménagements**

Réalisation des travaux d'aménagement selon le projet à élaborer.

**Planification**

Le site doit tout d'abord être libéré de sa fonction sportive.

**Démarches administratives à réaliser**

Autorisation pour les travaux d'aménagements à réaliser (permis d'urbanisme)

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Entretien régulier de l'espace récréatif.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement d'un espace récréatif	1	Commune de Sainte-Ode

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de l'espace récréatif	Quotidiennement	Commune de Sainte-Ode
Organisation d'activités intergénérationnelles sur l'espace public	6 / an	Commune de Sainte-Ode

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Tillet <b>(c) Descriptif :</b> Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune	Fiche n° M-P3
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## REGROUPEMENT DES INFRASTRUCTURES FOOTBALLISTIQUES DE LA COMMUNE

### 1. Description du projet

Il existe actuellement trois activités/infrastructures de football sur la commune. Le projet vise à réaliser des économies d'échelle en les rassemblant sur un seul site encore à déterminer (l'entité de Tillet a été proposée en CLDR).

Le regroupement des trois infrastructures permettra de réaliser des économies tant au niveau des ressources humaines que matérielles (bénévoles et équipements) et en termes de gestion, ou encore par rapport à la consommation énergétique des bâtiments.

Ce projet vise en outre à développer la convivialité et les échanges entre les habitants des différentes entités de la commune en fédérant les différentes infrastructures.

### 2. Justification du projet

Le projet de regroupement des infrastructures footballistiques répond à deux enjeux importants du PCDR : le soutien de la vie associative, sportive et culturelle locale, et la consolidation des liens sociaux.

L'objectif opérationnel de dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel ambitionne de tendre vers un territoire dynamique et ouvert à la création d'objectifs communs. Il vise notamment à stimuler les collaborations et à faciliter les échanges dans le but de créer un sentiment d'appartenance au territoire via les liens créés dans le monde associatif. Le projet s'ancre dans cet objectif et favorisera la création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode en décloisonnant les infrastructures sportives et en créant une dynamique unique et particulière pour les clubs de football sur la commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Concrétiser l'embellissement des centres de villages ; Assurer les travaux de fleurissement de nos villages ; Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ; Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ; Soutenir les rencontres entre associations ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;

- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Échanges et liens sociaux
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★ Centralisation des infrastructures et diminution de la consommation énergétique des bâtiments
<b>ÉCONOMIE</b>	⊖

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊖ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

Infrastructures du football de Tillet

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Associations et clubs de foot

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

##### État du dossier

Sans objet.

##### Programme des travaux et/ou aménagements

Etude des besoins en matière d'équipements footballistiques et sportifs.

Réalisation des travaux

##### Planification

Localisation à confirmer.

### **Démarches administratives à réaliser**

Obtention des autorisations administratives (permis d'urbanisme)

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Assurer une gestion collaborative de l'infrastructure footballistique collective.

## **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

### **Indicateur de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Mise en place d'une infrastructure unique pour les activités footballistiques	1	Commune de Sainte-Ode

### **Indicateur de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Diminution de la consommation énergétique	- 50 %	Commune de Sainte-Ode Clubs sportifs

## **9. Annexes**

Sans objet.

<b>Mise en place d'une éolienne communautaire</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Mise en place d'une éolienne communautaire	Fiche n° M-P4
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'UNE ÉOLIENNE COMMUNAUTAIRE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à fédérer les riverains et la commune autour de la création d'une éolienne communautaire.

L'avantage d'une éolienne communautaire est que chacun peut bénéficier des dividendes produits de manière proportionnelle à son investissement.

Un cadre légal partagé doit être mis en place pour réglementer la distribution des bénéfices engendrés par les différents actionnaires.

Le projet peut également être porté dans le cadre d'un projet éolien privé ou la reconversion des parcs existants sur le territoire communal.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence la poursuite d'actions en faveur de l'énergie comme un enjeu d'avenir important pour Sainte-Ode. En effet, la commune s'est inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique et l'ambition est de poursuivre et renforcer cette politique en vue de progresser vers la transition énergétique, au bénéfice des pouvoirs publics et des citoyens.

Dans un contexte de crise énergétique, où les citoyens ont vu leurs factures doubler, voire tripler, les avantages d'une éolienne communautaire sont importants. Elle permet en effet de réduire les factures grâce à la création d'énergie verte mise en commun.

La création d'énergie verte répond au deuxième objectif général de la stratégie qui consiste à préserver et à valoriser les ressources naturelles de la commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie
-----------------	---

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Respecter les engagements découlant de notre adhésion à la Convention Mondiale des Maires pour le climat c'est-à-dire à nous engager, aux côtés de 7755 autres collectivités locales, à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ;
- **Gal Nov'Ardenne :** Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ; Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Création de liens sociaux – Objectifs et avantages partagés par les citoyens regroupés par le projet
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Création d'énergie verte
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées indirectes liées à la création d'énergie

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



##### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

A déterminer

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune / Groupement de citoyens / Coopérative éolienne
- **Partenaires :** Parc naturel et Gal Nov'Ardenne

#### 7. Programme de réalisation

##### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

##### **État du dossier**

Sans objet.

##### **Programme des travaux et/ou aménagements**

Sans objet.

**Planification**

Partenariat citoyens-commune à créer.

Prise de contact avec des opérateurs spécialisés (coopératives éoliennes)

**Démarches administratives à réaliser**

Autorisation administrative et permis.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Créer un comité de gestion de l'éolienne qui s'assurera de la répartition correcte des dividendes créés.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'une éolienne communautaire	1	Commune de Sainte-Ode

**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réduction de la facture énergétique des riverains	-30%	Ores

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Installation d'un éclairage public intelligent</b> (a) <b>Commune</b> : Sainte-Ode (b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : (c) <b>Descriptif</b> : Installation d'un éclairage public intelligent	Fiche n° M-P5
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## INSTALLATION D'UN ÉCLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT

### 1. Description du projet

À l'origine, l'éclairage public intelligent était destiné à réduire la consommation d'énergie. Plusieurs paramètres permettaient d'ajuster l'intensité lumineuse. Aujourd'hui, les nouvelles technologies transforment les luminaires en systèmes interactifs multifonctionnels, capables de communiquer avec leur environnement. Il en résulte des masses de données sur lesquelles reposent des solutions et des services innovants.

Un système d'éclairage intelligent et connecté fait partie d'un réseau local décentralisé sans fil, avec intelligence locale. Il est connecté à Internet et à une plateforme centrale de données et de gestion dans le cloud. Équipé de capteurs intelligents, de dispositifs intégrés et de caméras, il réagit à son environnement de manière dynamique et interactive.

Le remplacement des luminaires conventionnels par des luminaires LED comporte plusieurs avantages : des économies d'énergie, une meilleure durée de vie des lampes et donc une réduction des frais de maintenance, le suivi en temps réel de la consommation d'électricité, et le sentiment de sécurité et de confort procuré par les lampes LED.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence la poursuite d'actions en faveur de l'énergie comme un enjeu d'avenir important pour Sainte-Ode. En effet, la commune s'est inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique et l'ambition est de poursuivre et renforcer cette politique en vue de progresser vers la transition énergétique, au bénéfice des pouvoirs publics et des citoyens.

L'éclairage public intelligent diminue drastiquement la consommation d'énergie et favorise donc la transition énergétique souhaitée pour l'avenir de la commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie
-----------------	---

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Respecter les engagements découlant de notre adhésion à la Convention Mondiale des Maires pour le climat c'est-à-dire à nous engager, aux côtés de 7755 autres collectivités locales, à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO)** : Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	☹
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Réduction de la consommation énergétique – Amélioration du cadre de vie des habitants
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Économies réalisées grâce au système d'éclairage LED intelligent

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



##### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** ORES

#### 7. Programme de réalisation

##### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

##### **État du dossier**

Sans objet.

##### **Programme des travaux et/ou aménagements**

Sans objet.

**Planification**

- Réaliser une analyse détaillée de l'éclairage public
- Élaborer une stratégie globale
- Mettre en place une approche concrète des interventions à réaliser
- Réalisation des travaux de remplacement

**Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Sans objet.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de couverture du territoire par des lampes LED connectées	75 %	ORES Commune de Sainte-Ode

**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution de la consommation énergétique liée à l'éclairage public	- 50 %	ORES Commune de Sainte-Ode

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Création d'une résidence services</b> (a) <b>Commune</b> : Sainte-Ode (b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : (c) <b>Descriptif</b> : Création d'une résidence services	Fiche n° M-P6
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UNE RÉSIDENCE SERVICES

### 1. Description du projet

Les résidences-services accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou légèrement dépendantes. Leur objectif est de permettre aux résidents de mener une vie indépendante, tout en bénéficiant de services auxquels ils peuvent faire librement appel (repas, entretien, animations, service infirmier d'urgence, ...).

Des équipements collectifs sont mis à la disposition des résidents (salle polyvalente, buanderie, éventuellement restaurant, ...).

Pour bénéficier d'un logement en résidence-service, les résidents sont tenus de payer un prix mensuel, auquel peuvent s'ajouter certains suppléments en fonction des services choisis.

Dans ce cadre, les personnes âgées sont encouragées à participer à la gestion de l'établissement via un conseil participatif : le conseil des résidents. Celui-ci est composé des résidents ou de leurs représentants et émet des avis quant au fonctionnement général de la résidence.

Des liens et des synergies sont à créer avec la maison de repos d'Amberloup.

### 2. Justification du projet

L'accès au logement est un enjeu fondamental du PCDR de Sainte-Ode. Le besoin en logements est effectivement observé pour les personnes âgées qui bénéficient jusqu'à présent d'une maison de repos sur le territoire communal. Une résidence-service se trouve à mi-chemin entre le maintien à domicile et la maison de repos.

Au vu des projections démographiques qui dessinent une augmentation des personnes de plus de 65 ans d'ici 2035, il est opportun de saisir les opportunités offertes dans le cadre de l'opération de développement rural et d'anticiper les besoins spécifiques en termes de logement et de services liés à cette partie de la population.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Favoriser l'accès au logement intégré
-----------------	---------------------------------------

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Amélioration des conditions de vie des séniors et du vivre-ensemble
<b>ENVIRONNEMENT</b>	☹
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Création d'emplois sur le territoire communal

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

A déterminer

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Investisseurs privés et Vivalia

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

##### État du dossier

Sans objet.

##### Programme des travaux et/ou aménagements

Construction de la résidence services

##### Planification

Une localisation doit préalablement être trouvée.

**Démarches administratives à réaliser**

Permis pour les travaux à obtenir une fois la localisation trouvée.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Veiller au suivi du comité de gestion de la résidence services.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création d'une résidence services	1	Commune de Sainte-Ode

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de résidents	20	Commune de Sainte-Ode

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Création d'habitats groupés</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Création d'habitats groupés	Fiche n° M-P7
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'HABITATS GROUPÉS

### 1. Description du projet

Le projet vise la création d'habitats groupés sur la commune de Sainte-Ode.

L'habitat groupé est un lieu de vie où habitent plusieurs entités, c'est-à-dire des familles, des personnes ou groupe d'habitants qui décident de mettre en commun leurs ressources pour réaliser ensemble leur logement.

Il y a au sein de ces habitats des espaces privatifs et des espaces collectifs à partager entre tous. L'habitat groupé est caractérisé par l'auto-gestion, c'est-à-dire la prise en charge par les habitants de tout ce qui relève notamment de la logistique, et par le volontarisme, entendu comme la volonté de vivre de manière collective.

Au travers des espaces communs, ce type d'habitat permet l'épanouissement de la vie sociale sans altérer l'épanouissement de l'individu, au travers de sa sphère privée.

Outre ces espaces communs, les habitants partagent généralement des valeurs ou un projet en commun, ce qui crée des liens particuliers et forts au sein du collectif.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence l'opportunité que représente le PCDR pour dégager de nouvelles opportunités de logements sur la commune.

Les besoins sont effectivement bien présents, autant pour les nouveaux habitants que les jeunes familles ou encore les personnes âgées.

Dans ce contexte, la création d'habitats groupés répond à plusieurs enjeux : l'intégration des besoins des habitants en termes de logement et la consolidation des liens sociaux.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Favoriser l'accès au logement intégré
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ; Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Liens sociaux créés par la vie en commun – Autonomie des habitants – Intégration des personnes ayant un moindre revenu
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Économie d'échelle au niveau énergétique
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité de la commune

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

A déterminer

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CPAS

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2. Par ailleurs, la localisation n'a pas encore pu être déterminée.

##### État du dossier

Sans objet.

##### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

##### Planification

Une localisation doit préalablement être trouvée.

### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisation et permis à obtenir pour la réalisation des travaux.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Mise en place d'une charte de vivre ensemble.

## **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Création d'habitats groupés	3	Commune de Sainte-Ode

### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre de familles logées	10	Commune de Sainte-Ode

## **9. Annexes**

Sans objet.

<b>Création de logements par la mise en place de partenariats publics privés</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Création de logements par la mise en place de partenariats publics privés	Fiche n° M-P8
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE LOGEMENTS PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS

### 1. Description du projet

Le projet vise la création de logements issus de partenariats publics privés (PPP) et est à mettre en perspective avec la politique wallonne en la matière.

Le 15 décembre 2022, dans le cadre de son Plan de Relance pour la Wallonie, le Gouvernement a décidé de soutenir une véritable politique sociale de renforcement structurel de l'offre de logements par la création de logements d'intérêt public via un « partenariat public-privé ».

L'objectif est d'augmenter rapidement le nombre de logements d'utilité publique par le biais de la valorisation foncière et de l'acquisition.

Il est divisé en plusieurs volets qui concernent les Sociétés de Logement de Service public (SLSP), les communes, les CPAS et les Intercommunales.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence l'opportunité que représente le PCDR pour dégager de nouvelles opportunités de logements sur la commune.

Les besoins sont effectivement bien présents, autant pour les nouveaux habitants que les jeunes familles ou encore les personnes âgées.

Actuellement les pouvoirs publics doivent faire face à des enjeux importants, notamment en matière de logement. Face à des besoins budgétaires croissants et aux risques qu'engendre la mise en œuvre de projets parfois complexes, les partenariats public-privé (PPP) peuvent constituer un levier d'action intéressant.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Favoriser l'accès au logement intégré
-----------------	---------------------------------------

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Accès au logement favorisé pour tous – Cohésion sociale
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Matériaux de construction écologiques
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Développement de l'attractivité de la commune

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

A déterminer

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CPAS, Sociétés de logements publics, Développeurs/promoteurs privés

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

##### État du dossier

Sans objet.

##### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

##### Planification

Partenaires privés à identifier et lancement d'un appel à intérêt.

**Démarches administratives à réaliser**

Mise en place des partenariats.

Permis à obtenir.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Sans objet.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de PPP conclus	3	Commune de Sainte-Ode

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de logements créés sur base de PPP	15	Commune de Sainte-Ode

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles	Fiche n° M-P9
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE LIAISONS INTERVILLAGES SÉCURISÉES POUR LES USAGERS FAIBLES

### 1. Description du projet

Le projet consiste à continuer de développer les voies lentes sur le territoire communal et à relier, dans la mesure du possible, les différents villages.

À terme, l'objectif du projet vise à disposer sur la commune d'un réseau interconnecté de voies cyclo-piétonnes. Ce réseau aura pour vocation de mailler le maximum d'éléments d'intérêts existant sur le territoire.

Ces éléments peuvent être de différentes natures :

- Touristique : points de vue paysagers, éléments du patrimoine, curiosités locales etc.
- Économique : commerces, services etc.
- Utilitaires : écoles, administration etc.

Pour réaliser ce réseau d'itinéraires pour usagers doux, certains chemins et sentiers seront à réhabiliter, à créer, à sécuriser ou simplement à signaler. Il s'agira en outre d'identifier les tronçons prioritaires en fonction de leur praticabilité et des coûts de mise en œuvre.

### 2. Justification du projet

Lors des réunions de consultation de population et lors des groupes de travail organisés tout au long du PCDR, la mobilité douce est un thème qui a souvent été mis en évidence, particulièrement pour ses dimensions utilitaire et de loisirs.

La commune dispose d'un potentiel important en termes de développement de voies lentes, notamment grâce à un réseau de voiries internes constitué de chemins de remembrement traversant la commune.

La réhabilitation, le réaménagement ou la création de liaisons douces revêtent en outre de nombreux avantages qui justifient le projet :

- Une opportunité de rapprocher les villages et hameaux entre eux et de les connecter aux différents centres villageois ;
- Un moyen sécurisé de se rendre à l'école ou dans les commerces ;
- Une nouvelle manière de découvrir son village et les villages alentours ;
- Une approche différente des paysages ;
- Etc.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs
-----------------	--

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Favoriser le déplacement doux ; Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux ; Planifier un entretien régulier et efficace des sentiers communaux ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★ Accès à la mobilité sur le territoire communal favorisé pour tous les habitants
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Déplacement lents favorisés et diminution du recours à la voiture – Amélioration du cadre de vie des habitants
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité de la commune

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme, Parc Naturel et CCATM

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire par rapport à la réalisation de la dorsale Tillet-Magerotte (Lot 1 M-P4), axe structurant complétant les infrastructures déjà existantes. Le projet a donc été placé en lot 2.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Réalisation des travaux d'aménagement des différents itinéraires.

### Planification

Identifier les tronçons à réaliser.

### Démarches administratives à réaliser

Demande de permis et d'autorisation.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Entretenir régulièrement les différents tronçons (couper les haies, veiller à la propreté etc.).

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux des villages interconnectés	75 %	Commune de Sainte-Ode

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisation des voies lentes	Quotidiennement	Commune de Sainte-Ode

## 9. Annexes

Sans objet.

<b>Création de logements tremplins</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Création de logements tremplins	Fiche n° M-P10
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer des logements tremplins sur le territoire.

Le but des logements tremplins est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

La construction des logements tremplins pourrait être réalisée de manière à économiser l'énergie (isolation, production).

Une attention particulière doit être portée dans ce projet aux aménagements qui doivent respecter et préserver la ruralité dans la manière de gérer le potentiel foncier.

### 2. Justification du projet

Dans la commune de Sainte-Ode, et de manière générale en milieu rural, peu de logements locatifs de qualité et à prix raisonnable sont disponibles pour les jeunes couples issus de la commune ou bien qui désirent s'y installer. En outre, le diagnostic partagé a permis de mettre en évidence un manque de logements pour accueillir les nouveaux habitants sur le territoire et donc l'importance du thème de l'accès au logement pour les citoyens dans le cadre de l'opération de développement rural.

La création de logements tremplins sur la commune permettrait de faciliter l'accès au logement pour les jeunes, mais également de lutter contre la pression foncière et d'attirer des jeunes sur le territoire. Ce sont donc des logements qui permettent de maintenir et de favoriser une population jeune sur le territoire rural, ce qui est essentiel pour de multiples raisons d'ordre identitaire, économique, sociale (dynamisme associatif, mixité sociale, etc.) et de maintien des services de bases telles que les écoles, ce qui représente également un enjeu important pour Sainte-Ode.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Favoriser l'accès au logement intégré
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Intégration des personnes ayant un moindre revenu – Accueil de jeunes familles
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Économie d'énergie grâce aux matériaux utilisés
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité de la commune

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

À déterminer

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Sainte-Ode
- **Partenaires :** /

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR avait initialement classé ce projet en lot 1 au vu de l'enjeu que le logement représente pour la commune de Sainte-Ode. Une localisation avait été trouvée dans le bâtiment de la Poste et des négociations avaient commencé avec la Commune. Toutefois, à la fin de l'élaboration du PCDR, BPOST a fait savoir à la Commune qu'il ne mettait plus en vente le bâtiment mais en location.

À défaut d'avoir trouvé une autre localisation, le projet est redescendu en lot 2.

##### État du dossier

Sans objet.

##### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### **Planification**

D'une part, la Commune va poursuivre les démarches avec BPOST pour le bâtiment place d'Amberloup.

D'autre part, une autre solution a été envisagée dans l'ancien presbytère d'Amberloup.

La Commune va investiguer les deux opportunités.

### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisation et permis à obtenir pour la réalisation des travaux.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Sans objet.

## **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Création de logements tremplins	3	Commune de Sainte-Ode

### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre de familles logées	3	Commune de Sainte-Ode

## **9. Annexes**

Sans objet.

<b>Rénovation de la salle du foot à Tillet</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Rénovation de la salle du foot à Tillet	Fiche n° M-P11
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## RÉNOVATION DE LA SALLE DU FOOT À TILLET

### 1. Description du projet

La fiche projet comprend d'une part ;

- **La rénovation du bâtiment existant :**

Suite à des infiltrations au niveau de la toiture, il y lieu de prévoir un remplacement de celle-ci.

Il faut également prévoir une mise aux normes énergétiques ;

- Isoler le bâtiment (façades et sol),
- Isoler la toiture,
- Changer les châssis
- Remplacer le système d'émissions de chauffage
- Remplacer la ventilation du bâtiment.

L'acoustique du bâtiment est à améliorer.

Suite à l'isolation par l'extérieur des façades, un nouveau parement sera placé. (Tôles métalliques)

Et d'autre part ;

- **Un agrandissement** afin de créer 2 vestiaires supplémentaires et un vestiaire Arbitre. Et créer des espaces de stockages inexistant à l'heure actuelle.

### 2. Justification du projet

Le projet de rénover la salle du foot à Tillet est lié au projet de regroupement des infrastructures footballistiques de la commune du lot 2. En effet, la rénovation de la salle vise le regroupement des activités du football de la commune en un lieu unique, avec rénovation de la salle, agrandissement des installations par la réalisation d'un terrain synthétique et de vestiaires complémentaires.

En rénovant la salle du foot de Tillet, le projet permettra donc de rassembler les trois activités de football actuelles et de faire des économies d'échelle (matériel, moyens humains, consommation énergétique).

La complémentarité de ces deux projets permettra aux habitants de la commune de fédérer leurs forces associatives et d'amener plus de soutien et de cohésion dans le milieu sportif. Enfin, le projet favorisera le sentiment d'appartenance à la commune et répondra donc à un enjeu majeur du PCDR de Sainte-Ode.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
-----------------	--

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Cohésion entre les habitants des différents villages et des clubs de foot
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Centralisation des infrastructures
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Économies d'échelles

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

**5. Localisation et statut**

Tillet

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet** : Commune de Sainte-Ode
- **Partenaires** : Clubs de football

**7. Programme de réalisation****Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR avait initialement classé ce projet en lot 1. Toutefois, ne trouvant pas d'autres fonctions à la salle que celle du sport, les subsides du développement rural ne sont pas mobilisables pour ce projet. Les subsides Infrasports sont quant à eux gelés pour six ans étant donné qu'ils ont refait l'éclairage de la salle cette année. Faute de subventions, le projet est redescendu en lot 2.

**État du dossier**

Inventaire des travaux et aménagement réalisé.

**Programme des travaux et/ou aménagements**

Sans objet.

**Planification**

- Désignation d'un auteur de projet.
- Démarches administratives.
- Réalisation des travaux.

**Démarches administratives à réaliser**

Autorisation et permis à obtenir pour la réalisation des travaux.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Sans objet.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Rénovation de la salle du foot à Tillet	1	Commune de Sainte-Ode

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Rassemblement des infrastructures footballistiques	1	Commune de Sainte-Ode / Clubs sportifs

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques	Fiche n° IM-P1
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## ADAPTATION ET APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

### 1. Description du projet

Afin de minimiser les impacts négatifs d'un développement excessif des hébergements touristiques sur la commune, le projet porté par la CLDR consiste à adapter et à faire appliquer un règlement communal sur ces hébergements afin de contrôler leur développement.

Dans le but de maintenir à la fois un tourisme de qualité et d'assurer en même temps aux habitants et futurs habitants des possibilités d'accès à la propriété, il est en effet possible de limiter le nombre de gîtes à l'aide d'un règlement communal, comme par exemple à La Roche en Ardenne où le conseil communal s'est prononcé en faveur d'un moratoire qui permet de geler la construction ou la réaffectation de biens immobiliers en hébergements touristiques. D'autres règlements de ce type ont été édictés sur différentes autres communes comme Durbuy, Rendeux, etc.

D'autres solutions peuvent également être envisagées pour réguler le nombre d'hébergements touristiques, comme la mise en place d'une taxe ou d'un incitant fiscal favorisant l'installation permanente. Toutefois, ces actions doivent permettre de garder un bon équilibre et non pas de tomber dans l'excès inverse, ce qui serait défavorable à l'économie de la commune.

### 2. Justification du projet

L'offre en hébergements touristiques est relativement bien développée à Sainte-Ode, principalement les gîtes et maisons de vacances, ce qui inquiète les habitants par rapport aux nuisances induites, telles que les nuisances sonores. En outre, ils souhaitent garder des disponibilités pour accueillir des habitants permanents et ainsi éviter l'effet village « dortoir » qu'une trop grande proportion de résidents secondaires et de touristes induirait.

La stratégie met en évidence l'idée de favoriser un tourisme intégré à la vie rurale de la commune. En effet, le tourisme à Sainte-Ode se veut soutenable autant pour l'environnement que pour les habitants et respectueux de l'aspect rural du territoire.

D'autre part, la commune de Sainte-Ode connaît une pression foncière relativement importante, avec une hausse des prix de vente des maisons d'habitation ordinaire et des terrains à bâtir. Cette augmentation peut nuire à l'accessibilité immobilière, notamment des jeunes ménages, alors que les habitants s'inquiètent de la difficulté d'accéder au logement sur la commune.

Dans ce contexte, il est opportun de mettre en place une réglementation permettant de garantir l'accès des habitants et des futurs habitants au logement, tout en régulant le nombre de touristes via une limite dans les hébergements secondaires.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré
-----------------	---

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Maintenir une politique touristique dynamique et cohérente basée sur le tourisme vert ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Liens sociaux entre habitants permanents favorisés – Création d'un sentiment d'appartenance à la commune – Développement des échanges et relations dans les villages
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Diminution des nuisances environnementales générées par les touristes
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Augmentation de l'attractivité du territoire pour les jeunes – Maintien d'un tourisme durable ayant des retombes positives pour le territoire

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Acteurs touristiques du territoire

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire que d'autres, le plaçant en lot 2.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Création et rédaction du règlement communal.

### Démarches administratives à réaliser

Adoption du règlement communal.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Veiller à faire appliquer et respecter le règlement.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'une réglementation sur les hébergements touristiques	1	Commune de Sainte-Ode

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Evolution du nombre de secondes résidences et d'hébergements touristiques	+ 10 %	Commune de Sainte-Ode

## 9. Annexes

Sans objet.

<b>Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire	Fiche n° IM-P2
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN VALEUR DES LIEUX ET FAITS SYMBOLIQUES DE LA COMMUNE ASSOCIÉS AU DEVOIR DE MÉMOIRE

### 1. Description du projet

Le projet consiste tout d'abord à lister ces lieux et ces faits symboliques en ayant recours à l'intelligence collective et aux savoirs de chacun. Cette mise en commun permettra d'avoir une vision claire et détaillée des éléments historiques à mettre en valeur.

Sur base de cette liste, des actions de valorisation seront menées, telles que l'installation de panneaux didactiques, la création d'un parcours reliant tous les lieux ou encore le développement d'une application mobile permettant de les identifier.

### 2. Justification du projet

Pendant de nombreuses années, Sainte-Ode a été associée aux anciens combattants et aux prisonniers de guerre, créant ainsi une mémoire historique que le projet vise à valoriser. De plus, il existe une multitude de lieux sur la commune véhiculant des anecdotes de combats qui méritent d'être mis en valeur pour les touristes et connus des citoyens.

La consolidation des liens sociaux est un enjeu important pour la commune de Sainte-Ode, particulièrement dans leurs rapports à la dimension identitaire qu'il est favorable que les habitants créent ensemble. L'aménagement de lieux de rencontre, construits autour du devoir de mémoire, favorisera cet attachement à l'histoire de la commune et stimulera le sentiment d'appartenance au territoire qu'il est important de susciter. En outre, la mise en valeur d'événements historiques permet de créer du lien intergénérationnel et une identité collective à partager.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
-----------------	---

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Développer la reconnaissance du patrimoine local, y encourager l'accès et en assurer la préservation ; Utiliser les nouvelles technologies pour faire découvrir les atouts de notre territoire ;
- **Gal Nov'Ardenne :** Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO) :** Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social ;

- **Agence de Développement Local (ADL)** : Susciter l'émergence d'activités nouvelles ; Mettre en évidence les ressources et savoir-faire ; Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Développement d'une mémoire collective et d'un sentiment d'appartenance au territoire – Création de liens intergénérationnels
<b>ENVIRONNEMENT</b>	☹
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Mise en valeur du territoire – Développement de l'attractivité

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Cercle historique, Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, Syndicat d'Initiatives et Maison du Tourisme

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2. Toutefois, les membres de la CLDR l'ont placé en projet « prioritaire » au sein du lot 2.

##### État du dossier

Sans objet.

##### Programme des travaux et/ou aménagements

Réalisation des travaux et aménagements de mise en valeur.

##### Planification

Préalablement, recensement et mise en commun des faits et lieux symboliques de la commune.

### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisations à acquérir pour l'installation des panneaux didactiques.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Entretien régulier des aménagements physiques.

## **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Recensement des lieux et faits symboliques	25	Commune de Sainte-Ode Cercle historique
Création d'une application mobile	1	Commune de Sainte-Ode

### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Installation de panneaux didactiques	5 par an	Commune de Sainte-Ode
Utilisation de l'application mobile	50 X par mois	Gestionnaire de l'application

## **9. Annexes**

Sans objet.

<b>Mise en place d'initiatives en faveur des aînés</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Mise en place d'initiatives en faveur des aînés	Fiche n° IM-P3
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AÎNÉS

### 1. Description du projet

Le projet consiste d'une part à étoffer l'offre d'activités pour les aînés via l'organisation de divers événements, rencontres, ateliers, salon des aînés, conférences, remise en forme etc. Une attention sera portée à la localisation des activités afin de permettre aux aînés d'y accéder sans exclure une partie de ceux-ci pour des raisons de mobilité et d'accès.

D'autre part, le projet vise à renforcer et à multiplier les services à destination des personnes âgées isolées. Ces services supplémentaires à domicile pourront prendre la forme d'un accompagnement psycho-social ou encore d'un service de mobilité inclusif. D'autres services, en fonction des demandes et des besoins, pourront être développés.

### 2. Justification du projet

Les aînés bénéficient de la maison d'accueil « L'oiseau bleu » qui propose diverses activités de jour et du club des 3x20. Toutefois, des difficultés d'accès à ces activités ont parfois été observées car la mobilité de cette partie de la population est relativement limitée. Le diagnostic a par ailleurs mis en évidence l'enjeu de consolidation des liens sociaux pour la commune de Sainte-Ode et la stratégie identifie également les liens intergénérationnels dans le but de créer davantage de cohésion sociale.

Le projet ambitionne de répondre à cet objectif en favorisant les relations sociales et en réduisant la solitude des aînés.

Au niveau des services, les aînés à Sainte-Ode bénéficient de différents services à domicile fournis par le CPAS, notamment les services d'aide et de repas à domicile. Toutefois, au vu du nombre d'aînés présents sur la commune et des besoins afférents à leur maintien à domicile, ceux-ci ne semblent pas suffisants. La stratégie définie pour la commune de Sainte-Ode vise donc à les renforcer et à les développer.

Les aînés maintenus à leur domicile constituent un public fragilisé et nécessitent des soins et services plus importants que le reste de la population.

Le projet entend répondre aux besoins de cette partie de la population en proposant des services à domicile supplémentaires à ceux déjà existants.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Favoriser les rencontres entre aînés en poursuivant l'organisation d'animations à leur intention (goûters, excursions, conférences, activités sportives, visites, ...) ; Maintenir les aides à domicile initiées par le CPAS au bénéfice des plus âgés afin de leur permettre de rester le plus longtemps possible dans leur logement (livraison de repas chauds 7 j/7, transport, ...) ; Soutenir les démarches citoyennes de santé, qu'elles soient physiques, mentales, intergénérationnelles, communautaires et/ou ciblées ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Création de liens sociaux – Échanges et rencontres – Dynamisation des activités pour séniors et diminution du sentiment d'isolement - Maintien des aînés à domicile – Diminution des inégalités dans l'accès aux droits fondamentaux
<b>ENVIRONNEMENT</b>	⊕
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Développement d'activités locales – Renforcement de l'économie sociale du territoire

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CPAS et CCCA

#### 7. Programme de réalisation

#### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2. Toutefois, les membres de la CLDR l'ont placé en projet « prioritaire » au sein du lot 2.

#### État du dossier

Le CPAS est actif dans les services d'aide aux aînés.

### **Programme des travaux et/ou aménagements**

Sans objet.

### **Planification**

Identifier les activités à mettre en place.

Trouver des emplacements / locaux pour accueillir les activités.

Anticiper l'accès et la mobilité vers les activités créées.

### **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Assurer la bonne information de tous les seniors des activités mises en place.

## **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Organisation d'activités à destination des aînés	3 par an	Commune de sainte-Ode
Services à domicile à destination des aînés	+ 3	CPAS / Commune de Sainte-Ode

### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Participation moyenne aux différentes activités	15	Commune de Sainte-Ode
Satisfaction des aînés bénéficiant de ces nouveaux services	80 %	Commune de Sainte-Ode / CPAS

## **9. Annexes**

Sans objet.

<b>Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière	Fiche n° IM-P4
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## **ÉTUDE ET RECHERCHE DE SOLUTIONS POUR QUE LES RESSOURCES NATURELLES (FORÊT, TERRES AGRICOLES ET EAU) NE SOIENT PAS LIVRÉES À LA SPÉCULATION FONCIÈRE ET QUE LA TERRE RESTE L'OUTIL NOURRICIER**

### **1. Description du projet**

Dans un contexte général de spéculation foncière, le projet vise à trouver des solutions afin de préserver la forêt et l'eau et de maintenir l'utilisation du sol à des fins agricoles.

Le projet est lié à la mise en place d'un Schéma de Développement Communal (IM-Lot 1-P5) dans le sens où celui-ci indique les grandes lignes à suivre en matière d'aménagement du territoire et peut favoriser le maintien de zones non-urbanisables.

La recherche de solutions liées à l'utilisation des ressources naturelles et au développement territorial peut s'appuyer sur les travaux et réflexions initiés par la CCATM.

### **2. Justification du projet**

La commune rurale de Sainte-Ode bénéficie d'un cadre environnemental exceptionnel qui regorge de ressources naturelles à protéger. C'est en outre un territoire propice à l'agriculture où la terre est considérée comme une richesse naturelle et nourricière.

Le diagnostic a mis en évidence l'importance de préserver la qualité de l'eau et de la forêt sur le territoire communal et deux enjeux sont liés à cette thématique : d'une part, la préservation du cadre environnemental exceptionnel et, d'autre part, la gestion encadrée du développement territorial.

Le projet répond à ces deux enjeux et crée du lien entre eux. En effet, une bonne gestion du développement territorial permet de préserver les ressources naturelles et de favoriser l'utilisation du sol de manière durable en limitant l'urbanisation des zones agricoles.

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie
	Conforter un tourisme encadré, vert et intégré

**Liens avec d’autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**



- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Poursuivre la gestion des cours d’eaux avec le Contrat de Rivière Ourthe ; Poursuivre le fonctionnement de la Commission Consultative de l’Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) afin de permettre au citoyen de prendre part à la réflexion sur la structuration urbanistique et le bon aménagement de notre territoire ; Etudier la mise en place pour l’ensemble de notre territoire d’un Schéma de Développement communal (S.D.C.) qui devrait servir de référence dans le cadre de nos décisions futures en matière d’aménagement du territoire ;
- **Gal Nov’Ardenne** : Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l’accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- **Contrat de rivière Ourthe** : Poursuivre l’amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ; Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau ; Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel.

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★ Attachement des habitants aux biens communs naturels
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Maintien des terres agricoles – Préservation des richesses naturelles – Maintien de la qualité de l’eau
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Valorisation respectueuse des ressources naturelles du territoire

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d’impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

 <p><b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b></p>	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Assurer l’accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l’urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l’impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l’air et la gestion des déchets) et favoriser l’établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
 <p><b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p>	<p><b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :</b>  <b>Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b> – Renforcer la résilience et les capacités d’adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques.</p>

**5. Localisation et statut**

Ensemble du territoire communal

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** CCATM, Contrat de rivière, GAL Nov'Ardenne

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Mise en place d'un groupe de réflexion visant à déterminer de manière précise les actions à mener.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'un groupe de réflexion	1	Commune de Sainte-Ode

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Evolution de la surface agricole	Maintien du niveau actuel	Commune de Sainte-Ode

## 9. Annexes

Sans objet.

<b>Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle	Fiche n° IM-P5
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT D'ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à développer la communication sur les alternatives à la voiture existantes et à mettre en place d'autres options pour les déplacements des habitants.

Les services de la locomobile, qui existent dans les communes limitrophes, pourraient dans ce cadre être étendus à Sainte-Ode.

Pour les jeunes, d'autres solutions doivent être envisagées, par exemple en créant un groupe de réflexion sur la mobilité alternative.

Au niveau du co-voiturage, la communication sur les possibilités existantes dans la commune pourrait être améliorée et étendue à une plus grande proportion de la population, par exemple en créant une application mobile dédiée au co-voiturage sur le territoire.

### 2. Justification du projet

La dépendance à la voiture est prépondérante dans la commune de Sainte-Ode. Des alternatives existent mais ne suffisent pas pour différentes raisons :

- Les transports en commun sont axés sur les horaires scolaires (pas de bus le week-end) ;
- Le taxi social est trop onéreux pour une partie de la population ;
- Le co-voiturage n'est pas assez connu ni structuré.

Au vu du caractère rural de la commune de Sainte-Ode, le diagnostic a mis en évidence l'importance de réfléchir au développement d'alternatives aux transports en commun afin de répondre à une demande croissante de la population de pouvoir se déplacer plus aisément sur le territoire.

Le projet répond donc à l'enjeu de développement d'une mobilité alternative adaptée au contexte rural en proposant des solutions concrètes.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs
-----------------	--

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée ; Dialoguer avec l'Opérateur

de Transports de Wallonie (OTW, ex-TEC) en vue d'optimiser l'offre de transport en commun ; Poursuivre l'intégration systématique des deux roues dans les nouveaux projets d'aménagement des voiries, en veillant à la continuité des aménagements et en prêtant une attention particulière aux points dangereux ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Mise en réseau des habitants pour le développement du covoiturage – Possibilités et alternatives pour les personnes plus démunies au niveau de la mobilité
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Réduction des émissions de gaz à effet de serre
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées indirectes liées aux activités générées par les nouvelles possibilités offertes

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CCATM

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

##### État du dossier

Des services de locomobile existent dans les communes voisines.

**Programme des travaux et/ou aménagements**

Sans objet.

**Planification**

Mise en place d'un groupe de réflexion préalablement à la définition des actions à mener.

**Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Actions de communication sur les alternatives développées.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'un groupe de réflexion	1	Commune de Sainte-Ode

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création d'une application mobile pour le co-voiturage	1	Commune de Sainte-Ode
Mise en place de la Locomobile	1	Commune de Sainte-Ode

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons	Fiche n° IM-P6
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## ORGANISATION D'UN MARCHÉ DU TERROIR DURANT LES 4 SAISONS

### 1. Description du projet

À l'instar des marchés du terroir organisés durant l'été, le projet consiste à organiser un marché dans la commune tout au long de l'année et de manière régulière. Il rassemblera les producteurs locaux et d'autres vendeurs afin de créer un marché attractif pour les habitants.

L'objectif est de proposer la vente de produits alimentaires et artisanaux, dans un lieu protégé de la pluie, mais aussi constituer un moment convivial et culturel, favorisant les rencontres et permettant de lutter contre l'« esprit de clocher » souvent évoqué. À cette fin, un bar proposant les boissons produites localement sera proposé et tenu par les associations.

L'ADL des trois communes possède les capacités et les compétences pour être en charge de l'organisation une fois la localisation trouvée.

### 2. Justification du projet

Il existe un marché fermier des 3 communes (Tenneville, Sainte-Ode, Bastogne) qui est organisé à Tenneville une fois par mois (sauf en juillet, août et janvier) et un marché du terroir organisé en juillet et août soit à Amberloup, soit à Champlon, soit à Bastogne. Il n'y a par contre pas de marché de saison organisé à Sainte-Ode tout au long de l'année ni de point central de vente de produits locaux.

Le diagnostic a mis en évidence l'importance de soutenir et renforcer les initiatives en matière de productions locales afin de développer une filière économique adaptée aux ressources du territoire. Ensuite, la stratégie prévoit de favoriser les circuits-courts et de valoriser l'existant en termes de production alimentaire afin de rapprocher au final les producteurs des consommateurs.

Le projet répond en outre à l'objectif général lié au vivre-ensemble et au sentiment d'appartenance à la commune. En effet, l'organisation d'un marché tout au long de l'année sur le territoire communal va permettre aux habitants des différentes entités de se retrouver et d'échanger dans un cadre convivial, et donc de consolider les liens sociaux existants.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs
	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager la promotion des producteurs locaux, des commerces de proximité et la valorisation des circuits courts ;

Soutenir les productions agricoles et alimentaires locales ainsi que leur commercialisation (circuits courts, marchés...);

- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ; Nourrir le tissu économique local ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Réunir les différents acteurs du monde économique et social ; Mettre en évidence les ressources et savoir-faire ; Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Rencontres et échanges favorisés – Convivialité – Cohésion sociale
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Réduction de l'empreinte carbone grâce aux trajets restreints pour l'acheminement des produits
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Développement de l'économie locale – Soutien aux producteurs locaux

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

A déterminer

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Agence de Développement Local (ADL)
- **Partenaires** : Commune, Gal Nov'Ardenne, GAC, associations, etc.

#### 7. Programme de réalisation

##### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

**État du dossier**

Sans objet.

**Programme des travaux et/ou aménagements**

Sans objet.

**Planification**

Localisation à trouver et producteurs à contacter.

**Démarches administratives à réaliser**

Autorisation à acquérir une fois l'emplacement trouvé.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Créer un groupe de gestion du marché pour en assurer la bonne organisation et le suivi, la publicité etc.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

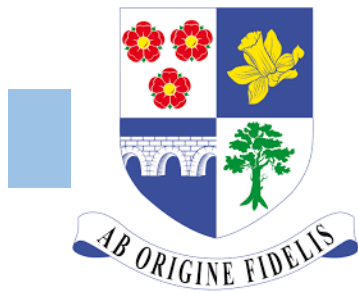
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Organisation d'un marché du terroir	1 par semaine	Commune de Sainte-Ode / ADL

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Participation des habitants au marché	1 sur 4 (25 % de la population)	Commune de Sainte-Ode / ADL via une enquête

**9. Annexes**

Sans objet.



Commune de SAINTE-ODE

# LOT 3

Le lot 3 énonce les projets à mettre en oeuvre à plus long terme sous forme de fiche descriptive « allégée ».

## 4. Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans

---

### 1. Projets matériels

- Création d'une maison multiservices
- Achat d'un véhicule partagé pour les associations
- Aménagement d'entrées de villages identitaires
- Création de circuits VTT permanents
- Installation de parkings vélos à proximité des lieux publics
- Création d'espaces culturels alternatifs
- Mise en place d'un atelier rural
- Rénovation de la salle « La Corteille » à Lavacherie

### 2. Projets immatériels

- Réseautage des acteurs associatifs, sportifs et culturels
- Information sur les événements culturels voisins
- Définition et mise en place d'une image de marque du territoire
- Valorisation et transmission de l'histoire communale locale
- Création d'une antenne de l'académie de musique
- Création d'un service bénévole d'écrivain public

<b>Création d'une maison multiservices</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Création d'une maison multiservices	Fiche n° M-P1
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## **CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES (ESPACES POLYVALENTS POUR AÎNÉS, ACTIVITÉS ARTISTIQUES/CULTURELLES ET CO-WORKING)**

### **1. Description du projet**

Le projet consiste en la rénovation ou la construction d'un bâtiment pour en faire une maison rurale multiservices. La maison multiservices est une infrastructure communale polyvalente destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives (public et privé) initiées par les habitants. Elle peut également accueillir des services publics (Syndicat d'Initiative, espace de co-working, service administratif décentralisé, etc.) et/ou des services privés (banque, poste, etc.) répondant aux besoins spécifiques des citoyens.

### **2. Justification du projet**

Plusieurs besoins liés à la culture et aux associations ont été mis en évidence lors de l'élaboration du PCDR de Sainte-Ode. Le projet vise à y répondre en créant un espace dédié au regroupement de différents services (poste, Syndicat d'Initiative, espaces pour la culture et des activités variées, espace de co-working etc.)

La maison multiservices permettra en outre l'amélioration de l'accueil des aînés en accueillant de nouvelles activités destinées à améliorer leur qualité de vie.

En créant un pôle de cohésion et d'intégration sociale, le projet répond à la stratégie de la commune qui vise à créer un sentiment d'appartenance et une identité du territoire à Sainte-Ode tout en créant des services complémentaires et inclusifs.

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs
	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

#### **Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ; Favoriser les rencontres entre aînés en poursuivant l'organisation d'animations à leur intention (goûters, excursions, conférences, activités sportives, visites, ...) ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Susciter l'émergence d'activités nouvelles.

<b>Achat d'un véhicule partagé pour les associations</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Achat d'un véhicule partagé pour les associations	Fiche n° M-P2
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## ACHAT D'UN VÉHICULE PARTAGÉ POUR LES ASSOCIATIONS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à acheter un véhicule de 9 places afin de le mettre à disposition des associations et des services de la commune de Sainte-Ode.

Le véhicule sera partagé par les différentes associations.

L'accessibilité aux services sera également renforcée pour les personnes âgées, les plus jeunes et ceux sans véhicule.

Un sponsoring pourra être envisagé, afin de renforcer la visibilité des commerces et des indépendants de la commune. Le sponsoring pourrait prendre la forme de différents logos imprimés ou collés sur le véhicule.

### 2. Justification du projet

Au vu du caractère rural et dispersé du territoire, l'offre de transport en commun est limitée et la faible densité de population ne plaide pas en faveur d'un développement futur des transports classiques. Les alternatives sont donc à développer afin de répondre à une demande importante de la population de pouvoir se déplacer plus aisément sur le territoire.

En effet, le diagnostic avait mis en évidence l'enjeu du développement d'une mobilité alternative adaptée au contexte rural. Le projet tend à y répondre tout en offrant de nouvelles opportunités socioculturelles à la population locale.

Le projet d'achat d'un véhicule partagé répond en outre à deux objectifs de la stratégie du PCDR de Sainte-Ode.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager les synergies ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Maintenir et renforcer les services du CPAS en termes d'aides aux plus démunis, toujours dans le respect de chacun, et visant l'émancipation et la responsabilisation individuelle ; Soutenir les rencontres entre associations ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

<b>Aménagement d'entrées de villages identitaires</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Aménagement d'entrées de villages identitaires	Fiche n° M-P3
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMÉNAGEMENT D'ENTRÉES DE VILLAGES IDENTITAIRES

### 1. Description du projet

Les entrées de villages jouent un rôle fondamental dans la perception du territoire puisqu'elles constituent le premier espace, la première image que l'on perçoit du lieu en venant de l'extérieur.

Le projet consiste à aménager et à sécuriser les entrées de villages de la commune. Ces aménagements pourront se traduire sous diverses formes, telles que des interventions au niveau de la voirie et de ses abords, des plantations, une signalétique, des totems représentatifs des villages etc.

Ces aménagements, suffisamment visibles et marqués, permettront de créer un effet de porte pour faire ralentir la vitesse des véhicules et en même temps pour véhiculer une image commune entre chaque village, une image fédératrice qui permet de savoir que l'on se trouve dans la commune de Sainte-Ode.

### 2. Justification du projet

Le réaménagement des entrées de villages de la commune prenant en compte à la fois les critères d'ordre sécuritaire et identitaire se justifie pleinement à Sainte-Ode. En effet, la commune, malgré ses atouts évidents, souffre de l'absence d'une image forte et d'un manque de visibilité.

Le projet vise donc le renforcement de l'identité villageoise et communale et, dans ce sens, il répond au premier objectif de la stratégie du PCDR de Sainte-Ode qui vise à créer une identité du territoire et un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode.

Dans ses aspects sécuritaires, le projet répond à l'enjeu de sécurisation des déplacements automobiles et actifs en apaisant le trafic routier.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Renforcer la sécurité routière, notamment autour des écoles et dans les villages ; Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée ; Sécuriser nos voiries ; Renforcer l'utilisation de radars préventifs et répressifs si besoin ; Poursuivre le fonctionnement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la

Mobilité (CCATM) afin de permettre au citoyen de prendre part à la réflexion sur la structuration urbanistique et le bon aménagement de notre territoire ;

- **Agence de Développement Local (ADL) :** Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.

<b>Création de circuits VTT permanents</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Création de circuits VTT permanents	Fiche n° M-P4
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE CIRCUITS VTT PERMANENTS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer des circuits VTT qui traversent la commune de Sainte-Ode.

Les circuits seront balisés et des cartes seront disponibles pour les habitants et les touristes.

Plusieurs passages à travers bois seront prévus afin de rendre les circuits attractifs pour les VTTistes et de mettre en valeur les paysages boisés du territoire.

Le projet peut se concrétiser avec l'aide de différents partenaires tels que le Syndicat d'Initiatives, le club VTT « Gaillards » ou encore l'atelier VTT « MJ CRAB ».

### 2. Justification du projet

Il n'existe actuellement aucun circuit VTT sur la commune et les jeunes du CRAB en ont formellement émis la demande lors des consultations et de l'appel à projet.

La création de circuits VTT permanents permettrait de valoriser les dimensions touristique et sportive de la commune qui souhaite conforter un tourisme vert sur son territoire tout en préservant ses ressources naturelles et paysagères.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré
-----------------	---

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée) ; Planifier un entretien régulier et efficace des sentiers communaux ; Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ; Maintenir une politique touristique dynamique et cohérente basée sur le tourisme vert ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO) :** Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ; Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social.

<b>Installation de parkings vélos à proximité des lieux publics</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Installation de parkings vélos à proximité des lieux publics	Fiche n° M-P5
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## INSTALLATION DE PARKINGS VÉLOS À PROXIMITÉ DES LIEUX PUBLICS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à installer des parkings pour vélos à proximité des différents lieux publics (administration communale, maisons de village, infrastructures sportives, etc.

Différents systèmes sécurisés pourront être mis en place : abris, boxes, râteliers, etc. adaptés à la spécificité des vélos électriques également.

Des bornes de recharge électriques seront également systématiquement installées ainsi que, le cas échéant, des bornes d'entretien/réparation.

### 2. Justification du projet

La mobilité douce est en plein développement sur la commune de Sainte-Ode. Deux projets du PCDR visent en outre à développer les voies lentes sur le territoire, ce qui confortera l'utilisation du vélo pour les déplacements utilitaires et de loisirs.

Dans ce cadre, l'installation de parkings pour vélos est essentielle au bon déroulement et à l'utilisation de ces voies lentes, particulièrement aux abords des lieux publics davantage fréquentés.

Le projet répond à l'enjeu de développement d'une mobilité alternative adaptée au contexte rural et s'intègre à la stratégie qui vise la création d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs
-----------------	--

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Favoriser le déplacement doux (trottoirs, ...); Prévoir une possibilité de rechargement électrique pour vélos et véhicules ; Poursuivre l'intégration systématique des deux roues dans les nouveaux projets d'aménagement des voiries, en veillant à la continuité des aménagements et en prêtant une attention particulière aux points dangereux.

<b>Création d'espaces culturels alternatifs</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Création d'espaces culturels alternatifs	Fiche n° M-P6
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'ESPACES CULTURELS ALTERNATIFS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à équiper certains édifices religieux, ou autre patrimoine bâti, afin d'y organiser des activités culturelles locales.

Dans le respect de l'esprit du bâtiment, ces activités pourront se dérouler d'une part en intérieur, par exemple des concerts intimistes, des auditions d'art dramatique, des ateliers de théâtre et de lecture, des expositions et conférences, etc. Et d'autre part, elles pourront se dérouler en extérieur en aménageant par exemple un amphithéâtre sur un terrain, ou en créant un amphithéâtre mobile avec des caissons.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence un enjeu important lié au soutien de la vie associative et culturelle locale à Sainte-Ode.

Bien que la dimension culturelle commence à se développer dans la commune via notamment la troupe de théâtre récemment créée ou la mise à disposition de plusieurs infrastructures socio-culturelles (maisons de villages) grâce aux réalisations du précédent PCDR, l'offre culturelle ne répond toutefois pas à la demande des habitants.

Le projet ambitionne de répondre à l'objectif de dynamisation du secteur culturel en multipliant les espaces et activités sur le territoire communal. Ces activités fédératrices et intergénérationnelles favorisent les liens sociaux, essentiels au sentiment d'appartenance au territoire qu'il importe de renforcer à Sainte-Ode.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
-----------------	--

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager les synergies ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Soutenir les rencontres entre associations ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.



<b>Mise en place d'un atelier rural</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Mise en place d'un atelier rural	Fiche n° M-P7
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'UN ATELIER RURAL

### 1. Description du projet

L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale.

L'atelier doit être suffisamment modulable pour accueillir des entreprises variées mais aucun aménagement spécifique n'est prévu.

L'atelier rural est loué par la commune pour une durée limitée aux petites et moyennes entreprises, soit :

- En phase de lancement (période reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise) : il permet d'éviter les investissements lourds de départ tel que l'achat d'un bâtiment ;
- En voie d'expansion ou de diversification : il apporte l'aide nécessaire pour s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés.

La Commune est en charge de concevoir et de construire ou d'aménager l'atelier rural, sur un terrain ou un bâtiment qui lui appartient ou qu'elle acquiert à cette fin. C'est également elle qui devra prendre en charge la gestion de l'atelier. Étant destiné à être loué par la Commune à un entrepreneur, il va générer des recettes. Celles-ci doivent être réinvesties dans d'autres projets du PCDR.

### 2. Justification du projet

Afin de favoriser le développement du tissu économique local, les habitants souhaitent le développement d'un système d'accompagnement des petites entreprises et des indépendants.

En effet, les petites entreprises et les indépendants n'ont pas toujours facile à lancer leur business à cause du prix des bâtiments. L'atelier rural leur permet dans un premier temps de bénéficier d'ateliers et de bureaux avec un coût moins élevé, ce qui diminue les risques au départ.

Le projet va permettre également de soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emplois sur le territoire. Les projets d'atelier rural sont officiellement reconnus comme un levier pour le développement stratégique des communes rurales wallonnes. En outre, le projet est complémentaire de l'accompagnement proposé par l'ADL et au développement du nouveau zoning.

Ce projet va permettre à la commune de tendre vers ses objectifs : d'une part, renforcer l'accès à des services complémentaires et inclusifs et, d'autre part, ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs
-----------------	--

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Encourager la promotion des producteurs locaux, des commerces de proximité et la valorisation des circuits courts ; Encourager les synergies ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ; Nourrir le tissu économique local ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Réunir les différents acteurs du monde économique et social ; Mener des actions créatrices d'emplois durables ; Stimuler le développement de réseaux au service de l'entrepreneuriat ; Susciter l'émergence d'activités nouvelles.

<b>Rénovation de la salle « La Corteille » à Lavacherie</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Rénovation de la salle « La Corteille » à Lavacherie	Fiche n° M-P8
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## RÉNOVATION DE LA SALLE « LA CORTEILLE » À LAVACHERIE

### 1. Description du projet

La salle « La Corteille » est un bâtiment complémentaire à la salle de l'ancienne école à Lavacherie.

La rénovation de la salle consiste principalement en une mise aux normes énergétiques et à rétablir différentes fonctionnalités telle que la cuisine.

En effet, le bâtiment est assez vétuste, principalement au niveau du toit et des châssis.

La mise en œuvre du projet peut s'appuyer sur différents partenaires : l'Asbl Découvrir Lavacherie et l'Asbl Tennis club de Lavacherie.

### 2. Justification du projet

De manière générale, la restructuration et le réaménagement des infrastructures communales, telles que les maisons de villages et les salles, constituent des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale.

Le projet de rénovation de la salle « La Corteille » répond à plusieurs enjeux relevés dans le diagnostic du PCDR : la consolidation des liens sociaux, l'aménagement d'espaces publics à taille humaine, le soutien de la vie associative, sportive et culturelle, et le maintien et l'adaptation des services existants.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectifs</b>	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
	Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Poursuivre le diagnostic énergétique des bâtiments communaux afin d'identifier les investissements productifs d'économie d'énergie, voire, quand c'est possible, de production d'énergie ; Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux ; Débuter les travaux d'isolation en nous concentrant en premier lieu sur les bâtiments les plus énergivores ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations.

<b>Réseautage des acteurs associatifs, sportifs et culturels</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Réseautage des acteurs associatifs, sportifs et culturels	Fiche n° IM-P1
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## RÉSEAUTAGE DES ACTEURS ASSOCIATIFS, SPORTIFS ET CULTURELS

### 1. Description du projet

La vie associative et sportive est particulièrement riche à Sainte-Ode, ce qui contribue grandement à la dynamisation du territoire. Toutefois, au niveau associatif et culturel des améliorations restent à faire, comme des activités fédératrices qui favorisent les liens sociaux.

Le projet consiste à créer un réseau des associations, fédérateur et facilitant les échanges d'informations, de matériel ou encore de moyens humains.

Le réseau permettra de faire naître des collaborations et d'organiser des activités en commun. Il favorisera les actions collectives comme la promotion de toutes les associations.

### 2. Justification du projet

Les habitants ne sont pas encore attachés à une identité territoriale forte en raison notamment de l'esprit de clocher qui règne encore à l'heure actuelle dans les différents villages.

Dans ce contexte, le diagnostic a mis en évidence deux enjeux liés au sentiment d'appartenance à Sainte-Ode : le soutien de la vie associative, sportive et culturelle locale, car ces secteurs impliquent une grande part des habitants et stimulent la création d'une identité commune via les activités organisées, et la consolidation des liens sociaux, favorables à la création d'objectifs communs.

Le projet vise à stimuler les collaborations entre les associations et à faciliter les échanges dans le but de créer un sentiment d'appartenance à la commune via les liens créés dans le monde associatif.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
-----------------	--

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager et soutenir les associations de parents qui sont des acteurs essentiels dans la vie associative de l'école ; Encourager les synergies ; Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Soutenir les rencontres entre associations ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles.

<b>Information sur les événements culturels voisins</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Information sur les événements culturels voisins	Fiche n° IM-P2
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## INFORMATION SUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS VOISINS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à développer l'information pour les habitants de Sainte-Ode sur les événements culturels proposés dans les communes voisines.

Pour ce faire, les différents canaux de communication existants seront mobilisés afin de relayer les informations et de promouvoir les sorties culturelles existantes.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence un enjeu important lié au soutien de la vie associative et culturelle locale.

En effet, bien que la dimension culturelle commence à se développer dans la commune via notamment la troupe de théâtre récemment créée ou la mise à disposition d'infrastructures socio-culturelles grâce aux réalisations du précédent PCDR, l'offre culturelle ne répond pas à la demande des habitants. Ceux-ci souhaitent donc pouvoir profiter des opportunités offertes dans les communes voisines mais ils ne sont pas mis systématiquement au courant des diverses possibilités existantes.

Pour répondre à ce besoin, le projet vise l'information complète et régulière des habitants de Sainte-Ode via les canaux habituellement utilisés.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
-----------------	--

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager les synergies ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

<b>Définition et mise en place d'une image de marque du territoire</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Définition et mise en place d'une image de marque du territoire	Fiche n° IM-P3
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DÉFINITION ET MISE EN PLACE D'UNE IMAGE DE MARQUE DU TERRITOIRE

### 1. Description du projet

La commune de Sainte-Ode ne bénéficie pas encore d'une image de marque pour l'ensemble de son territoire et le PCDR est une belle opportunité pour en définir une.

En effet, la commune gagnerait en cohésion et en visibilité à créer un emblème fédérateur, tels un logo ou une charte graphique, qui donnera une image visuellement forte de la commune de Sainte-Ode, tant pour les citoyens que vers l'extérieur.

La mise en œuvre d'une image de marque du territoire pourra s'appuyer sur différents partenaires, tels que le Syndicat d'Initiative, la Maison du Tourisme et l'Agence de Développement Local.

### 2. Justification du projet

La consolidation des liens sociaux dans leur rapport à l'attache identitaire au territoire des habitants est un enjeu crucial pour la commune de Sainte-Ode.

En effet, l'esprit de clocher qui règne encore actuellement au sein des différents villages devrait être dépassé par la construction d'une identité commune au territoire.

Le projet concourt à cet objectif en créant une image forte de la commune, image qui sera partagée par tous les habitants et véhiculée à l'extérieur comme symbole commun du territoire.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
-----------------	---

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Etudier la faisabilité de créer un label « Sainte-Ode » ; Utiliser les nouvelles technologies pour faire découvrir les atouts de notre territoire ;
- **Agence de Développement Local (ADL) :** Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.

<b>Valorisation et transmission de l'histoire communale locale</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Valorisation et transmission de l'histoire communale locale	Fiche n° IM-P4
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## VALORISATION ET TRANSMISSION DE L'HISTOIRE COMMUNALE LOCALE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à organiser des conférences historiques en lien avec l'histoire de la commune et de ses villages.

Ces conférences seront attractives et participatives : quizz, ateliers, votes etc. afin de capter tous les publics et de développer un attrait pour l'événement.

L'organisation d'une conférence historique par village permettra de renforcer l'appartenance à un lieu commun et donc de développer un sentiment d'attache identitaire particulier à chaque village.

La mise en œuvre de ces conférences pourra s'appuyer notamment sur l'aide du Cercle historique et de conférenciers experts.

### 2. Justification du projet

L'histoire locale de Sainte-Ode est riche et diversifiée mais encore largement inconnue des habitants.

L'apprentissage de l'histoire locale est un vecteur efficace d'identification puisqu'il induit un sentiment d'appartenance via les connaissances apprises et l'effet de proximité créé.

Ce projet répond donc entièrement à une ambition importante du PCDR qui vise à créer une identité du territoire et un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode, sentiment manquant jusqu'à présent à cause notamment de l'esprit de clocher qui règne encore à l'heure actuelle dans les villages.

En outre, il répond à l'enjeu de consolidation des liens sociaux mis en évidence dans le diagnostic puisque l'apprentissage de l'histoire locale rapproche les habitants et nourrit l'inconscient collectif d'une histoire commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
-----------------	---

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Soutenir l'organisation d'activités de sensibilisation ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et de favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Développer la reconnaissance du patrimoine local, y encourager l'accès et en assurer la préservation ;
- **Gal Nov'Ardenne :** Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

<b>Création d'une antenne de l'académie de musique</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Création d'une antenne de l'académie de musique	Fiche n° IM-P5
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UNE ANTENNE DE L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer une antenne d'une académie de musique reconnue et agréée par la Communauté française, telles que celles de Bastogne, Libramont ou Marche.

La création de cette antenne permettra de proposer aux habitants de Sainte-Ode l'apprentissage des disciplines musicales, de la danse ou encore de l'art de la parole (théâtre).

### 2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence un enjeu important lié au soutien de la vie associative et culturelle locale à Sainte-Ode.

Bien que la dimension culturelle commence à se développer dans la commune via notamment la troupe de théâtre récemment créée ou encore la mise à disposition infrastructures socio-culturelles grâce aux réalisations du précédent PCDR, l'offre culturelle ne répond toutefois pas à la demande des habitants.

Ceux-ci souhaitent bénéficier sur leur territoire de l'apprentissage des différentes disciplines proposées au sein d'une académie de musique. S'appuyer sur une académie existante semble être une belle opportunité pour la commune rurale de Sainte-Ode, qui gagnerait à multiplier les collaborations.

Ce projet répond en outre à une ambition du PCDR qui est de tendre vers un territoire dynamique, ouvert à la nouveauté et à la création d'objectifs communs qui stimuleront la création d'une identité commune pour les habitants des différentes entités.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
-----------------	--

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Encourager les synergies ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Soutenir les rencontres entre associations ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

<b>Création d'un service bénévole d'écrivain public</b> <b>(a) Commune :</b> Sainte-Ode <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Création d'un service bénévole d'écrivain public	Fiche n° IM-P6
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UN SERVICE BÉNÉVOLE D'ÉCRIVAIN PUBLIC

### 1. Description du projet

La fonction principale d'un écrivain public est de permettre aux personnes d'exprimer, avec leurs propres mots, leurs requêtes, émotions ou envies.

La maîtrise de l'écrit est intimement liée aux conditions d'existence de chacun et chacune. En effet, la scolarité, le milieu socioculturel, l'origine ou encore l'histoire personnelle engendrent des disparités dans nos compétences face à l'écriture.

Pour répondre à cette forme d'inégalité les citoyens ont proposé de créer un service bénévole d'écrivain public. Cette aide gratuite permettra par exemple d'aider les personnes dans leurs démarches administratives, en remplissant des formulaires, en écrivant des lettres ou encore en répondant à d'autres demandes.

### 2. Justification du projet

La mise en place d'un service bénévole d'écrivain public permettra de lutter contre les injustices et les exclusions liées à l'écrit, en établissant des ponts entre le secteur social et le secteur culturel.

En effet, l'écrit est devenu incontournable dans notre société et les personnes fragilisées ont de plus en plus de difficultés à faire valoir leurs droits et à faire entendre leur voix.

Ce projet répond à l'objectif opérationnel de la stratégie du PCDR de Sainte-Ode qui vise à consolider les liens sociaux et intergénérationnels. En outre, réduire les inégalités favorise la cohésion sociale au sein d'un territoire.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
-----------------	---

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Maintenir et renforcer les services du CPAS en termes d'aides aux plus démunis, toujours dans le respect de chacun, et visant l'émancipation et la responsabilisation individuelle ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.